



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 093 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 5 octobre 2001

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 octobre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (0955)

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis, ainsi qu'avec la députée de Jonquière, concernant le vote sur le projet de loi C-209 prévu à la conclusion des affaires émanant des députés aujourd'hui.

Vous constaterez qu'il y a consentement pour la motion suivante:

[Traduction]

Qu'à la fin du débat qui aura lieu plus tard aujourd'hui sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-209, toutes questions nécessaires pour disposer de cette motion soient réputées mises aux voix et que le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au mardi 16 octobre 2001, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement

• (1000)

Le Président: Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'hon. Stéphane Dion (au nom du ministre des Affaires étrangères, Lib.): propose: Que le projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole sur un projet de loi visant à modifier la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales.

Le projet de loi renferme une série de changements à la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, dont la plupart ne sont que des changements de forme.

Les principales modifications visent à faciliter des événements internationaux comme des sommets au Canada et à nous aider à nous conformer à nos engagements en vertu de traités internationaux.

Le projet de loi corrigera également quelques anomalies techniques identifiées depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1991.

Comme la Chambre le sait, la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales énonce les privilèges et immunités des diplomates au Canada. Elle confère également au gouvernement le pouvoir de prendre des décrets sur les privilèges, les immunités et le statut légal des organisations internationales et de leurs événements ou sommets au Canada.

Par exemple, des décrets pris aux termes de la loi régissent le statut légal au Canada d'organisations comme l'Organisation de l'aviation civile internationale, les Nations Unies et l'Agence de la francophonie.

La principale modification du projet de loi consiste à offrir des privilèges et des immunités aux représentants d'un État étranger qui assistent à des conférences intergouvernementales ou à des sommets au Canada. Cette modification élargit la définition d'« organisation gouvernementale » pour inclure les organisations internationales et les rencontres qui sont exclues à l'heure actuelle, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le G-8.

Il y a plusieurs années, le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation a adopté le point de vue officiel selon lequel la définition actuelle permet de prendre des décrets aux termes de cette loi seulement pour les organisations internationales constituées par traité. Ainsi, nous faisons face à la situation bizarre où, par exemple, le Sommet de la Francophonie est visé par la loi, étant donné qu'il y a un traité relatif à l'Agence de la Francophonie dans ce cas-là, mais le Sommet des Amériques et le G-8 ne le sont pas. C'est une anomalie que nous voudrions corriger avant juin 2002, date à laquelle le Canada est censé être l'hôte du Sommet du G-8.

Cette modification ferait en sorte que les dignitaires étrangers qui participent à ces rencontres obtiennent la protection et le traitement prévus par le droit canadien.

L'autre modification contenue dans le projet de loi, sur laquelle je veux attirer l'attention de la Chambre, a trait aux pouvoirs de nos corps policiers d'assurer la sécurité et la protection des participants à des conférences intergouvernementales qui ont lieu au Canada.

Initiatives ministérielles

À la suite des violentes manifestations qui ont marqué des événements internationaux, à Gênes par exemple, et, plus récemment, des attaques terroristes aux États-Unis, il serait opportun pour le gouvernement de clarifier dans la loi le pouvoir que la common law accorde à l'heure actuelle à notre corps policier national d'assurer la sécurité et la protection des participants lors d'événements internationaux importants.

La loi stipulerait que la Gendarmerie royale du Canada a la responsabilité première d'assurer la sécurité lors du déroulement d'une réunion d'une organisation internationale à laquelle assistent des personnes qui ont obtenu des privilèges et des immunités aux termes de la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales et pour laquelle un décret a été pris en vertu de cette loi.

Les dispositions vont clarifier les pouvoirs actuels de la Gendarmerie royale du Canada de prendre les mesures appropriées pour que de telles conférences et réunions internationales puissent se dérouler sans problème, en toute sécurité.

Le projet de loi permettrait au gouvernement d'accorder des privilèges et des immunités à des inspecteurs internationaux qui viennent au Canada à titre temporaire pour effectuer des inspections en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de l'accord avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En application de la Convention sur les armes chimiques, traité que le Canada a ratifié en 1999, on a établi un régime de vérification prévoyant des rapports par le biais de déclarations et des inspections sur place par des inspecteurs de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

La convention relative aux armes chimiques exige que les inspecteurs aient des privilèges et immunités semblables à ceux que la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques accorde aux diplomates.

●(1005)

La difficulté, c'est que ni la loi de mise en oeuvre ni aucun autre texte législatif canadien ne permettent pour l'instant d'accorder aux inspecteurs des privilèges et immunités de ce niveau.

De façon provisoire, des privilèges et immunités ont été accordés par décret, mais ils sont moins considérables. C'est dire qu'on pourrait reprocher au Canada de ne pas respecter intégralement le traité. Le gouvernement a donc l'obligation de rectifier la situation le plus tôt possible, et c'est ce que le projet de loi fait.

Le projet de loi élargit également les privilèges et immunités des missions permanentes accréditées auprès d'organisations internationales comme l'Organisation de l'aviation civile internationale, ou OACI, dont le siège est à Montréal. L'OACI est actuellement l'organisation internationale la plus importante qui ait son siège social au Canada.

Si nos relations avec l'OACI sont ainsi améliorées, Montréal et toute autre ville canadienne seront mieux placées, grâce à cette modification, pour servir les sièges sociaux d'organisations internationales au Canada.

En outre, la loi modifiée aidera le Canada à concurrencer les autres pays pour attirer les sièges sociaux d'autres organisations internationales.

Les retombées de ces organisations sur l'économie locale sont très appréciables. Une étude réalisée en 1990 a montré que, à Montréal, les retombées économiques de ces organisations internationales s'élevaient à 80 millions de dollars.

Montréal n'est pas la seule ville canadienne qui profite de la présence d'organisations internationales. Vancouver a accueilli le secrétariat du Commonwealth of Learning, et le siège social de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest est installé à Halifax.

La dernière modification importante que je voudrais signaler porte sur la relation entre la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales et la Loi sur l'immigration.

Cette modification, qui a l'aval de la ministre de l'Immigration, dit clairement que, lorsqu'un décret est pris en vertu de la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, l'obligation d'accorder des permis ministériels aux termes de la Loi sur l'immigration tombe.

En somme, le projet de loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales permettrait au Canada d'honorer ses obligations internationales et d'accorder des privilèges et immunités aux organisations internationales.

Les modifications permettraient aussi à notre pays de continuer d'accueillir en toute sécurité des manifestations et sommets internationaux, assumant ainsi ses responsabilités aux termes des traités.

●(1010)

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne):

Monsieur le Président, au nom de la population de Surrey-Centre, je suis ravi d'entamer le débat concernant le projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales.

Mes collègues de l'Alliance canadienne et moi-même sommes irrités de la façon sournoise dont le projet de loi a été présenté. Le premier débat débute quatre jours après le dépôt du projet de loi à la Chambre des communes et trois jours après que les députés de l'opposition aient pu le parcourir une première fois. Nous discutons de ce projet de loi un vendredi, jour où la majorité des députés sont en route vers leur circonscription pour une pause d'une semaine.

Le gouvernement cherche à faire adopter des changements importants par le Parlement en les camouflant dans un projet de loi en apparence inoffensif et truffé de dispositions administratives prosaïques. Il n'y a pas eu d'avis préalable du gouvernement, de couverture médiatique ou de communiqué du ministère. Il n'y a pas eu de résumé législatif ou d'explications de quelque nature que ce soit, et la Bibliothèque du Parlement n'a pas reçu la directive de préparer de semblables documents.

Mercredi, rien de concret n'a été communiqué à l'occasion de la séance d'information du ministère à l'intention de l'opposition. Il y avait très peu d'information concernant le projet de loi. Nous n'avons pas eu le temps de consulter notre groupe et d'en discuter entre nous. L'opposition n'a pas eu le temps voulu pour bien se préparer, faire les recherches pertinentes et se livrer à une analyse en profondeur. Peut-être était-ce intentionnel, et je suis tenté de m'opposer à ce projet de loi sur cette seule base.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi modifie la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales en modernisant le régime canadien de privilèges et d'immunités. Cela permettrait au Canada de remplir les engagements qu'il a pris aux termes de traités internationaux et de répondre aux récents développements en droit international. Il comble les lacunes de la définition actuelle de «organisations internationales». Il cherche, peut-être en prenant la forme d'un outil de commercialisation, à encourager les organisations internationales à s'installer au Canada. Il attribue à la GRC la responsabilité première d'assurer la sécurité lors du déroulement d'une conférence intergouvernementale.

Ce fondement législatif appuie les mesures de sécurité que prennent les autorités policières canadiennes en vue de remplir les obligations du Canada en matière de protection des personnes qui bénéficient de privilèges et d'immunités aux termes de cette loi. Il cherche à donner un fondement législatif à la sécurité et à la protection. La sécurité sera fort importante à l'occasion des conférences internationales, particulièrement à la suite des récentes attaques terroristes et en prévision du prochain sommet du G-8 au Canada. En dépit de toutes les questions importantes qui y sont abordées, on dit que ce projet de loi est de nature administrative.

Le projet de loi comporte environ 10 modifications réparties dans cinq grandes catégories. La première catégorie de modifications vise à moderniser la loi pour permettre au Canada de respecter ses engagements actuels en vertu des traités internationaux et de réagir aux développements importants en matière de droit international.

Par exemple, les agents chargés de l'inspection des armes chimiques à l'échelle internationale qui effectuent des inspections en vertu de la Convention sur les armes chimiques devraient jouir de la même immunité que les diplomates étrangers. Cela leur permettrait entre autres d'importer du matériel technique spécialisé sans avoir à payer de droits de douane.

● (1015)

La deuxième catégorie de modifications corrige la définition actuelle de l'expression «organisation internationale». Les définitions traditionnelles ne s'appliquent qu'aux organisations internationales ayant un caractère d'institution officielle constituée par traité, comme les Nations Unies.

La définition actuelle ne s'applique pas à des organisations intergouvernementales non officiellement structurées, comme le G-8, l'OSCE et l'APEC. C'est un problème parce que les organisations non constituées par traité sont moins tenues de rendre des comptes aux Canadiens, puisqu'elles ont été créées en vertu d'un décret du Cabinet plutôt qu'en vertu d'un traité qui doit faire l'objet d'un examen par le Parlement.

La Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales est entrée en vigueur en 1991. S'il s'agit d'un changement d'ordre administratif, néanmoins important, pourquoi a-t-il fallu à notre faible gouvernement libéral plus de huit ans pour corriger ces lacunes? Il s'est contenté de ces définitions inappropriées pendant huit ans.

Voilà qui illustre la négligence dont fait généralement preuve le gouvernement. Il a négligé tellement de questions importantes qui concernent le Canada, notamment le budget, la sécurité et la sûreté nationales, sans parler des problèmes en matière de soins de santé, de défense et d'agriculture, qu'il se trouve toujours pris au dépourvu dans des situations comme celle-ci.

La troisième catégorie de modifications confère un pouvoir légal au titre des mesures de sécurité pour que les forces policières canadiennes assurent la sécurité et la protection des personnes qui

participent à des conférences de haut niveau au Canada, notamment celles de l'APEC, du Sommet des Amériques ou du G-8.

Le gouvernement affirme que la mesure législative précise le rôle des policiers, mais en même temps, ces modifications autorisent la GRC à prendre les mesures appropriées, raisonnables, justifiées et adéquates dans les circonstances. Le gouvernement utilise des mots comme raisonnable, approprié et justifié et ainsi de suite.

Les avocats font des millions de dollars grâce à des mots comme raisonnable, approprié et justifié. Le rapport Hughes sur l'APEC a coûté plus de 5 millions de dollars. Le projet de loi C-35 décuplerait ces dépenses. Il risque également de restreindre la liberté d'expression et le droit de manifester et de s'assembler de façon pacifique.

Cela signifie-t-il que le gaz poivré, la matraque électronique et même les balles pourraient être considérés comme des mesures appropriées et raisonnables? Je me demande si cela pourrait être une échappatoire pour le premier ministre, pour lui permettre d'échapper à la controverse politique comme celle qui a été soulevée par suite de l'utilisation de gaz poivré au Sommet de l'APEC en 1998.

La raison pour laquelle le premier ministre et son gouvernement ne veulent pas préciser les pouvoirs de la GRC et les inscrire dans la common law, c'est qu'ils veulent pouvoir continuer de pratiquer une certaine ingérence politique. Ils préfèrent ne pas trop préciser les directives, ce qui leur permet d'exercer une influence politique chaque fois qu'il leur est nécessaire de le faire.

Comment la police pourrait-elle arriver à répondre aux exigences de la Charte? Si le projet de loi était adopté, cela pourrait donner lieu à d'interminables contestations fondées sur la Charte parce que les termes utilisés sont vagues. Les mots appropriés et raisonnables ne peuvent être définis clairement. Cela donnerait à la GRC des pouvoirs étendus lui permettant de prendre n'importe quelle mesure contre des gens qui protestent de façon pacifique. Cela ne saurait être justifié.

C'est une question qui soulèvera des débats et qui mènera sans nul doute à bon nombre de recours devant les tribunaux. Je ne comprends pas quelle serait la différence entre l'approche utilisée dans un régime répressif que nous condamnons et celle d'une société canadienne libre et démocratique.

Le projet de loi C-35 est explicite sur la question de la responsabilité puisqu'il précise que la GRC doit assumer la responsabilité principale du bon fonctionnement d'un événement international.

● (1020)

Les notes d'information superficielles du ministère indiquent que ces modifications n'affecteront aucunement les pouvoirs des forces policières provinciales et municipales. Certains députés de l'autre côté ont dit que ces mesures ne conféraient aucun nouveau pouvoir à la police. Quelle est donc leur raison d'être au départ? Visent-elles simplement à dorer la pilule?

Les pouvoirs conférés par le common law aux forces policières ont été précisés par la loi dans des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pourquoi ne le faisons-nous pas au Canada? En vertu de notre Code criminel, les agents de la paix ne sont responsables que devant la loi.

Les modifications contenues dans le projet de loi pourraient affecter les affaires judiciaires en suspens de manifestants arrêtés au Sommet des Amériques à Québec ou durant le Sommet de l'APEC à Vancouver, en Colombie-Britannique. L'avenir le dira.

Initiatives ministérielles

En principe, la clarification du rôle des autorités responsables d'assurer la sécurité au cours de ces importantes rencontres pose peu de problèmes. Ce qui me préoccupe, c'est que les forces policières, et en particulier la GRC, sont déjà mises à contribution à la limite de leur capacité.

L'Association canadienne des policiers a récemment accusé le gouvernement de se livrer à des tours de passe-passe à propos de la sécurité des Canadiens. Elle indiquait dans un communiqué qu'en ce qui a trait à la sécurité à notre frontière et dans les aéroports, les Canadiens ne devraient pas se laisser leurrer par un faux sentiment de sécurité. Le communiqué ajoutait que la GRC avait dû emprunter à l'un pour rembourser l'autre, c'est-à-dire que la force policière a dû déplacer des agents vers des secteurs prioritaires à la suite des attaques terroristes.

Si la GRC doit réaffecter des agents d'un endroit à l'autre, nous devons évaluer les répercussions d'un accroissement des exigences et responsabilités non compensé par l'addition de ressources supplémentaires. Faut-il en conclure que, lorsque le G-8 se réunira à Kananaskis l'an prochain, les agents de la GRC devront quitter les localités où ils assurent la sécurité de nos concitoyens et les laisser sans protection?

Le quatrième groupe de modifications vise à clarifier les dispositions d'immunité applicables aux restrictions d'immigration qui visent l'enregistrement d'étrangers, et à permettre de déroger aux dispositions de la Loi sur l'immigration qui interdisent l'entrée au Canada de personnes inadmissibles, mais non à la Loi sur les crimes contre l'humanité.

Aux termes du projet de loi, lorsqu'une ordonnance est prise en vertu de la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, l'obligation de délivrer un permis du ministre en vertu de la Loi sur l'immigration ne tient plus. Le permis serait accordé par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, parce que cela concerne les questions d'immigration, mais le projet de loi permettrait de déroger à cette règle.

Qu'arriverait-il si un leader ou un représentant d'un pays était un criminel ou un terroriste? La modification de dérogation à la Loi sur l'immigration permettrait à ce criminel d'avoir plus facilement accès au Canada parce que cet accès lui serait donné par le ministre des Affaires étrangères ou le ministre de l'Immigration qui n'a peut-être pas tous les mécanismes de vérification en place.

Où fixer la limite quant à la nature et à la gravité de la criminalité? Quel genre de délit mineur serait exempté? Quelle est la définition de délit mineur? Nous ne le savons pas. Les événements du 11 septembre ont fait passer les préoccupations en matière de sécurité au premier plan de la conscience de tout le monde.

Le projet de loi C-35 permettrait au ministre des Affaires étrangères d'usurper le pouvoir du ministre de l'Immigration en l'autorisant à signer un arrêté permettant d'admettre ici un visiteur étranger qui ne serait pas autorisé autrement à entrer au Canada.

•(1025)

J'espère que le ministre des Affaires étrangères ne veut pas que la Chambre approuve automatiquement cette usurpation de pouvoir.

Prenons un exemple moins neutre, pas celui de Nelson Mandela, mais d'un leader connu pour avoir commis des violations des droits de la personne ou pour avoir soutenu le terrorisme: le gouvernement aurait le pouvoir de l'admettre pour des raisons politiques s'il jugeait que cela servait les intérêts canadiens. Quelle idée ridicule!

Cela donne au gouvernement plus de pouvoir que ce que la plupart des Canadiens estimerait raisonnable. De même, cette

usurpation de pouvoir de la part du ministre des Affaires étrangères crée une situation où un grand criminel serait traité mieux et différemment qu'une personne ordinaire ayant un délit mineur à son dossier.

Le projet de loi créerait un régime de deux poids deux mesures. Par exemple, une personne ayant un casier judiciaire, même constitué d'un seul délit mineur, ne serait pas autorisée à entrer au Canada en vertu de privilèges spéciaux, alors que le conjoint d'un Canadien, qui aurait un léger dossier judiciaire, ne serait pas exclu. Cette personne serait autorisée à entrer au Canada malgré son dossier judiciaire, mais non une personne ordinaire avec un léger dossier judiciaire.

Je ne dis pas que les criminels devraient être admis au Canada, mais dans le cas que je viens de mentionner, l'interdiction pourrait diviser une famille canadienne. Cela pourrait même mener à l'éclatement du ménage, puisque le conjoint ayant commis une infraction mineure ne pourrait venir rejoindre sa famille au Canada. On ne peut permettre au gouvernement de s'en sortir en utilisant des expressions vagues comme «intérêt national».

Il est déjà évident que la loi centralise le pouvoir au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Qui décidera, les bureaucrates, le premier ministre ou le Cabinet? Nous ne le savons pas, parce que le projet de loi ne le précise pas. La modification proposée est vague et donne une trop grande marge de manoeuvre qui pourrait mener à des abus ou même, de manière non délibérée, à des erreurs.

Nous savons que, au cours des Jeux de la Francophonie, un nombre record de participants ont demandé le statut de réfugié. Imaginez la situation si les participants étaient entrés au Canada grâce à des permis délivrés par le ministre des Affaires étrangères, qui aurait outrepassé le pouvoir de la ministre de l'Immigration. Où sont les contrôles dans tout cela? Qui irait fouiller dans le passé de ces gens? Cela remet même en question l'immunité accordée aux délégués participant à des congrès internationaux ou aux membres d'organisations internationales.

Aux termes de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, les autorités canadiennes n'ont pas le droit d'arrêter, de détener ou d'interroger le personnel diplomatique. Elles ne peuvent même pas mener de fouilles dans les locaux occupés par les agents diplomatiques; la convention les oblige même à protéger ces locaux. Cela comprend les locaux non seulement des missions diplomatiques, mais aussi des organisations internationales. Cela signifie non seulement qu'un terroriste ou un criminel potentiel qui entre au Canada en tant qu'agent diplomatique jouit de l'immunité au Canada, mais aussi que les autorités canadiennes sont tenues d'assurer sa sécurité. C'est donc dire qu'on déroule le tapis rouge pour tous les terroristes, espions, criminels et même dictateurs cruels de ce monde.

Il semblerait que ce projet de loi prévoit deux mesures visant à accroître l'immunité dont jouissent les représentants d'États étrangers au Canada. Premièrement, il accroît le nombre et la catégorie des agents diplomatiques pouvant jouir de l'immunité. Deuxièmement, il accroît le niveau d'immunité accordé à ces gens.

Qu'arrivera-t-il en cas de demande d'extradition si des accusations sont portées dans un autre pays contre une personne jouissant du privilège diplomatique? Faudra-t-il respecter l'immunité de cette personne et refuser de l'extrader? Nous n'en savons rien. Le projet de loi n'aborde pas du tout cette question.

Initiatives ministérielles

•(1030)

La cinquième catégorie de modifications comporte des modifications d'ordre administratif. Parmi ces nombreuses modifications, il y en a une qui a attiré mon attention. Il est dégoûtant qu'elle ait été insérée dans un article censé être d'ordre administratif. Elle clarifie la disposition concernant l'importation d'alcool par des missions diplomatiques au Canada.

Les Canadiens se souviennent encore de l'immunité du diplomate russe qui conduisait en état d'ébriété et qui a tué une Canadienne, l'année dernière. Cela s'est produit, malgré le fait que cet homme avait déjà été accusé, au Canada, de plusieurs fois de conduite en état d'ébriété. Je me demande si des accusations ont été portées contre ce diplomate russe, au Canada ou en Russie. Nous l'ignorons.

Ce n'est pas l'exonération fiscale qui fait problème. Je n'ai rien à redire à ce sujet. Ce qui me préoccupe, c'est l'aspect concernant la conduite en état d'ébriété. Le projet de loi ne mentionne aucune mesure à l'égard des diplomates ayant l'immunité qui conduisent en état d'ébriété ou qui causent un accident mortel pendant qu'ils conduisent en état d'ébriété. En outre, selon le projet de loi, ce meurtrier pourrait être autorisé à revenir au Canada comme membre d'une délégation russe participant à une conférence. Pendant qu'il sera au Canada, il risque de tuer une autre personne, et son statut d'immunité le protégerait encore une fois. C'est lamentable.

Le gouvernement veut maintenant accroître le nombre de personnes qui bénéficient de ces privilèges. C'est très inquiétant. Au cours de la séance d'information donnée par le ministère, on nous a dit que cet article visait à dissiper la confusion au sujet des compétences fédérales et provinciales dans le secteur des importations d'alcool et des droits diplomatiques parce que ces importations relevaient des provinces. Ainsi, le risque d'accidents mortels est plus élevé qu'il ne l'était avant la présentation du projet de loi.

La notion générale d'immunité pose déjà un problème en raison de l'absence de vérifications appropriées. Le projet de loi ne ferait qu'aggraver la situation. C'est peut-être pour cette raison que le gouvernement a présenté le projet de loi un vendredi, une journée tranquille où personne ne participe au débat.

Il y a trois catégories dans le projet de loi qui m'inquiètent beaucoup. Le projet de loi ne traite aucunement de bien d'autres questions importantes, telle la corruption dans les missions étrangères. Il modifie la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales. Lorsque nous parlons des missions étrangères, nous devons parler du fonctionnement des nôtres. Compte tenu des nouvelles préoccupations en matière de sécurité, la corruption dans les missions étrangères constitue un problème grave. Notre sécurité commence dans nos missions à l'étranger. Elles examinent le dossier des gens avant même qu'ils n'entrent au Canada. Elles constituent notre première ligne de défense.

Il se passe des choses étranges dans les missions diplomatiques du Canada à l'étranger. Je ferai d'abord remarquer que la plupart de nos diplomates et de nos agents du service extérieur en poste à l'étranger sont des gens honnêtes, consciencieux et dignes. Je leur rends hommage pour la manière dont ils représentent le Canada à l'étranger. Mais il y a aussi quelques indésirables.

Voici donc des exemples. À Damas, un Syrien a trafiqué le système informatique de l'immigration pendant des années et empoché près d'un demi-million de dollars de frais d'administration de visas. La GRC a réussi à récupérer environ un quart de million de dollars auprès de cet individu, en 1999.

On signale souvent des cas de corruption au Haut-Commissariat de New Delhi et à celui d'Islamabad. M'appuyant sur des

renseignements fournis par mes électeurs, j'ai signalé ce fait à la ministre de l'Immigration et à la GRC.

•(1035)

Après enquête, on a congédié des employés embauchés sur place en se fiant aux renseignements que j'avais communiqués. Il faut se demander qui était aux commandes.

On a signalé qu'un jeune commis de bureau au Haut-Commissariat de New Delhi ne postait pas les visas canadiens délivrés comme il était chargé de le faire. Il signalait avoir posté les passeports, mais les cachait dans son tiroir. Relevant les adresses figurant sur les passeports, il dépêchait ses agents auprès des titulaires pour leur extorquer de l'argent en échange de leurs passeports. Cet individu est parti.

À Beijing, un rapport interne de CIC a signalé que des groupes du crime organisé fournissaient des faux papiers à des personnes qui voulaient obtenir un visa d'étudiant comme porte d'entrée au Canada. En réalité, au moins les deux tiers des 5 000 demandes de visa au moins qui ont été traitées à Beijing en 1999 étaient liés au crime organisé.

Au consulat à Los Angeles, on a congédié trois Américains en 1997, après avoir découvert qu'ils étaient liés au vol et à la délivrance illégale de visas.

Selon les rapports, un porte-parole de la GRC a dit que, seulement en 1998, ses services avaient enquêté sur 38 cas de fraude et de vol dans un vingtaine de missions diplomatiques du Canada. La corruption et les abus répandus ternissent la réputation du Canada.

À Hong Kong, la GRC a enquêté discrètement après certaines allégations voulant que des employés de la mission recrutés sur place, qui entretenaient des liens avec les triades, aient infiltré le système de traitement informatisé des dossiers d'immigration, qu'on appelle le CAIPS. Souvenez-vous que nos missions à l'étranger sont notre première ligne de défense. Environ 788 dossiers informatisés contenant des renseignements délicats sur des criminels et des hommes d'affaires qui veulent émigrer au Canada auraient été supprimés. En outre, la GRC s'est penchée sur la disparition de plus de 2 000 formulaires de visa de l'ambassade. Nous ne connaissons pas la liste des personnes à qui ces 2 000 formulaires ont permis de se voir délivrer un visa, ou dont le dossier figurait parmi les 788 dossiers informatiques supprimés.

La GRC a confirmé qu'une importante firme de consultants soupçonnée d'avoir eu recours à un contact diplomatique secret et peut-être aussi à un contact politique avait fait l'objet de plusieurs enquêtes. On a la preuve que la GRC savait que le suspect dans l'affaire de la disparition des dossiers de Hong Kong vivait en Colombie-Britannique. Des agents de la GRC n'ont pas compris pourquoi on n'avait pas donné suite à cette information. Selon un reportage paru dans la presse, l'individu en question vit dans une belle maison en Colombie-Britannique.

Encore une fois, nos missions à l'étranger sont la première ligne de défense du Canada et pourtant je ne vois rien dans ce projet de loi qui permettrait de protéger et de restaurer leur intégrité. Malgré une foule d'indices, malgré la découverte de faux cachets de Citoyenneté et Immigration Canada dans le bureau d'un employé recruté sur place, des pressions politiques auraient été exercées pour dissimuler ces enquêtes.

Initiatives ministérielles

Selon un ancien cadre du ministère, plusieurs agents de la GRC affectés à cette enquête auraient été mutés du jour au lendemain au moment où ils faisaient d'importantes découvertes

• (1040)

Le personnel diplomatique en poste à Hong Kong aurait reçu une abondance de cadeaux et d'invitations à des soirées et à des courses de chevaux. La GRC a fait enquête lors d'une de ces courses où on aurait fait circuler des enveloppes rouges pleines de dollars. L'enquête a révélé que les gens en cause frayaient avec des fonctionnaires corrompus et leur remettaient des sommes d'argent considérables. Les intéressés soutenaient que cet argent avait été gagné aux courses; cet argent noir était alors blanchi et amené au Canada où ils pouvaient l'utiliser à leur gré.

Dans certains cas, les dénonciateurs ont été harcelés, punis et même congédiés. Malgré cela, aucune enquête publique indépendante n'a été menée par rapport à ces agissements. C'est désolant. Nous devons commander une enquête publique sur ce qui s'est passé et se passe peut-être encore dans nos missions diplomatiques à l'étranger. Nous devons colmater les failles du système. Nous devons en rétablir l'intégrité. Nous devrions veiller à l'équité du système, mais la volonté politique en ce sens fait défaut au gouvernement. Les députés ministériels n'ont pas la volonté politique de restaurer l'intégrité des missions étrangères du Canada. Ces missions sont pourtant la ligne de défense du pays lorsque des gens veulent entrer au Canada.

Le projet de loi ne fait rien contre le gaspillage et la mauvaise gestion qui sont monnaie courante dans nos missions étrangères et qui nous font honte. Un fonctionnaire a dénoncé le fait que des millions de deniers publics servaient à assurer un confort douillet aux diplomates canadiens. Après que des hauts fonctionnaires des Affaires étrangères eurent violé les lignes directrices du Conseil du Trésor, ce haut fonctionnaire a parlé. Or, nous savons ce qui arrive aux dénonciateurs dans ce pays, car aucune loi ne les protège. J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à protéger les dénonciateurs, mais je ne sais pas quand j'aurai l'occasion de le voir faire l'objet d'un débat à la Chambre.

Selon ce fonctionnaire, on a acquis à prix d'or des propriétés pour des bureaux ou des résidences qui sont restés inoccupés pendant des années. Lorsqu'un fonctionnaire n'aime pas le logement qu'on lui destine, il ou elle n'a qu'à louer un autre appartement coûteux, ce qui fait qu'on perd l'investissement initial.

Une propriété achetée en Turquie en 1958 n'a jamais été occupée. Pourquoi avoir acheté cette propriété en 1958 si c'était pour ne pas l'utiliser? Ce sont les contribuables qui en font les frais. La litanie des dépenses et des négligences rapportées est longue. Des millions de dollars se sont envolés pour loger des employés d'un bout du monde à l'autre. Je ne parle pas de l'utilisation des fonds, je parle de gaspillage, de véritable gaspillage et de véritable gabegie.

Les fonctionnaires qui ont parlé ont été renvoyés temporairement. Ils ont été harcelés et mis sur une voie de garage. A-t-on tenu une enquête publique? Non, aucune. Affiche-t-on la volonté politique de régler ces problèmes? De toute évidence, non. Le projet de loi prévoit-il des mesures à l'égard de ces problèmes concernant les missions étrangères? Non, le projet de loi n'en fait pas la moindre mention. C'est une source de préoccupation.

Le projet de loi ignore aussi un autre aspect important, à savoir la participation du Canada dans les organisations internationales. Je rappelle aux députés que le projet de loi s'intitule Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, mais

qu'aucune mention n'y est faite de la participation du Canada aux organisations internationales.

Le Canada est membre de plusieurs organisations internationales. Il est peut-être le pays membre du plus grand nombre d'organisations. Certaines organisations ont cessé leurs activités dans les années 1970, mais elles figurent toujours sur la liste des organisations auxquelles appartient le Canada. Nous ne devrions devenir membre d'une organisation internationale que si nous comptons y faire du bon travail, pas pour le seul plaisir d'être membre.

• (1045)

Quels sont les critères pour se joindre aux organisations internationales? Nous ne les trouvons nulle part dans le projet de loi. Il n'en est pas question du tout.

Nous savons que les coûts sont élevés pour les contribuables canadiens. Les dépenses totales du Canada au titre des organisations internationales sont difficiles à évaluer. Il y a quelques années, nous voulions faire de la recherche à ce sujet, mais il nous a été impossible d'obtenir ces renseignements. Même la Bibliothèque du Parlement n'avait pas suffisamment d'information. C'est difficile à évaluer.

Selon une étude menée par la SRC, le Canada dépense jusqu'à 1 milliard de dollars par année au titre de l'ONU et de ses agences. En 1999-2000, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a estimé que les subventions et contributions aux organisations internationales totalisaient quelque 275 millions de dollars.

Le Canada a tendance à voir le multilatéralisme comme une panacée universelle. Sa première réaction aux problèmes internationaux a souvent été d'appuyer et même de promouvoir activement la prolifération des organisations internationales.

Un exemple de cela est le Conseil de l'Arctique, fondé en 1996. Il a été présenté comme étant une tribune où les États circumpolaires pouvaient discuter de questions liées à l'Arctique et au développement durable, mais son but précis et son utilité ne sont toujours pas très clairs. De plus, l'enthousiasme manifesté par les États-Unis à l'endroit du conseil est limité. Ainsi, le conseil ne peut pas s'occuper de questions de sécurité militaire. On peut se demander si la participation du Canada à de telles organisations a un lien tangible avec nos intérêts nationaux. Cette préoccupation n'a rien de nouveau.

En 1928, le chef de l'opposition de l'époque, R. B. Bennett, a fait remarquer que l'enthousiasme du gouvernement Mackenzie King à signer des accords internationaux ne servait pas clairement les intérêts du Canada. Il a mis en doute ce qui devenait de plus en plus évident à mesure que le temps passait, soit que le Canada essayait de trouver sa place au soleil en signant des conventions et des traités, ce qui prouvait que nous étions devenus un peuple important. L'importance dans le monde ne se mesure pas de cette façon. Autrement dit, le fait de se joindre à une prolifération d'organisations internationales ne peut pas en soi accroître l'influence et la crédibilité du Canada. Bennett a ajouté que ce n'était pas là une mesure de notre grandeur.

Sous le gouvernement libéral actuel, le Canada a signé les conventions de Kyoto, de Beijing et de Rio sans avoir l'intention de les mettre en oeuvre.

Initiatives ministérielles

Le Canada semble fier de son assiduité à payer ses redevances et critique souvent son principal allié, les États-Unis d'Amérique, pour ses retards délibérés à cet égard. Quel que soit le bilan du Canada pour ce qui est du paiement des redevances, aucune organisation internationale qui reçoit de l'argent de nos contribuables ne devrait être à l'abri de vérifications par le gouvernement canadien. Si nous payons des redevances, nous devrions avoir le droit de faire des vérifications.

À titre d'exemple, en 1995, l'UNICEF a révélé que 10 millions de dollars avaient disparu des caisses de son antenne au Kenya pour cause de fraude et de mauvaise gestion de la part de ses employés. En 1998, une vérification indépendante de la comptabilité du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a mis en lumière de graves lacunes dans les procédures de gestion financière de l'organisme, des pratiques comptables douteuses et probablement frauduleuses qui ont coûté des millions de dollars. Voilà où en sont quelques-unes de ces organisations.

Ces examens démontrent que nous devons nous assurer de l'efficacité et de l'utilité de l'organisation internationale visée avant que le Canada n'y adhère. Après cet examen, il appartient au Parlement de décider de la marche à suivre, c'est-à-dire décider si le Canada maintiendra son adhésion ou pas, retiendra ses contributions pour forcer une réforme au sein de cette organisation, ou s'en retirera totalement.

• (1050)

Je recommande: l'adhésion du Canada aux organisations internationales dont l'action est favorable à ses intérêts politiques et économiques; le renforcement du rôle du Parlement de façon à assurer une véritable surveillance des activités des organisations internationales et de la mesure dans laquelle elles servent les intérêts nationaux du Canada; la participation du Canada à la vérification et à l'examen de la comptabilité des organisations internationales dans le but de conserver son adhésion à celles qui favorisent ses intérêts nationaux et d'éventuellement de retenir le versement de ses contributions pour amener une réforme.

En conclusion, ce projet de loi me paraît sournois et ne règle pas ces questions importantes qu'il camoufle sous le couvert de changements administratifs. J'ai dit que le gaspillage, la mauvaise gestion, la corruption et l'adhésion à des organisations internationales étaient des sources de graves préoccupation en ce qui concerne ce projet de loi.

Puisqu'on m'a fait remarquer que mon temps de parole était écoulé, je termine mon discours là-dessus, mais j'en aurais encore beaucoup à dire.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me lever pour prendre la parole sur ce projet de loi. D'emblée, malgré de très nombreuses questions qui se posent et le sort qui sera fait aux amendements...

Le Président: L'honorable député de Surrey-Centre a la parole.

[Traduction]

M. Gurmant Grewal: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis vraiment désolé d'interrompre la députée, mais j'ai oublié de proposer un amendement. Puis-je le faire maintenant, si j'ai le consentement de la Chambre?

Le Président: Le député avait de beaucoup excédé la limite de son temps de parole lorsqu'il a terminé ses observations. Y a-t-il consentement unanime à ce sujet?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui. Malgré de nombreuses questions, et en tenant compte des réponses et des décisions que nous aurons par rapport à des amendements que nous allons proposer en deuxième lecture, pour les intentions manifestées, le Bloc québécois est en faveur de ce projet de loi.

Nous comprenons que ce projet de loi, dans son essence, vise à étendre l'immunité diplomatique aux personnes qui participent à un certain nombre d'organisations internationales, mais qui ne sont pas l'objet de traités et d'organisations intergouvernementales. C'est ce sur quoi nous affirmons notre appui.

L'immunité diplomatique a été l'objet de beaucoup de questions et, je dirais, de réprobation de la population récemment, surtout de la population qui vit dans la région de Hull-Ottawa. Cela s'est étendu, je dirais, à l'ensemble du Québec et du Canada, quand un diplomate russe en état d'ébriété a tué Mme Catherine MacLean et blessé son amie. Nous avons appris que ce n'était pas la première fois que ce diplomate s'était fait prendre à conduire en état d'ébriété, mais son immunité l'avait empêché de faire face à la justice à laquelle tous les citoyens sont soumis.

On peut même dire que si, à l'occasion, nous avons fait un sondage pour demander l'appui à l'immunité diplomatique, il n'est pas évident que les résultats auraient été ceux que l'intérêt de la communauté internationale dicte. Parce que malgré cet incident, le ministre des Affaires étrangères avait, à l'époque, assuré que cela ne se produirait plus. Le projet de loi ne fait aucune référence à cet état de fait, mais pourtant, l'immunité diplomatique est nécessaire.

L'immunité diplomatique est nécessaire et il serait intéressant de voir en quoi elle consiste. Cependant, comme le temps m'est compté d'ici la période des questions orales, je voudrais affirmer que même et surtout en ces temps difficiles que nous vivons, l'immunité diplomatique est nécessaire pour que les diplomates soient en mesure d'exercer leurs fonctions.

Or, on le sait, dans plusieurs pays, le régime de droit n'est pas le même qu'ici. Dans plusieurs pays, c'est une offense que de critiquer le gouvernement. Dans d'autres pays, on ne reconnaît pas la liberté de religion. Dans d'autres, il n'est pas nécessaire d'être accusé de quoi que ce soit pour être emprisonné, sans pouvoir facilement mettre fin à cela.

En l'absence d'immunité diplomatique, il serait impossible au gouvernement et à ses porte-parole de critiquer les actions des pays étrangers sans mettre en péril, en plus, les diplomates qui sont dans ces pays.

En l'absence d'immunité diplomatique, les ressortissants canadiens se trouvant à l'étranger ne pourraient pas jouir non plus de la protection du Canada pendant une situation trouble ou un conflit.

Enfin, en l'absence d'immunité diplomatique, il serait difficile d'établir des relations soutenues entre pays, de jouer un rôle actif dans la résolution des conflits, de maintenir le dialogue en cas de désaccord et de défendre les intérêts du Canada et de la population à l'étranger.

Elle est donc nécessaire au bon fonctionnement de l'ordre international.

Article 31 du Règlement

Cependant, bien que ce projet de loi veuille étendre l'immunité diplomatique aux diplomates qui travaillent dans des organisations internationales qui, en ce moment, ne sont pas l'objet de traités ou qui font partie de délégations intergouvernementales, il pose de très nombreuses questions. Je veux les mentionner tout de suite et j'y reviendrai plus en détail après la période des questions orales.

• (1055)

Pour ce qui est des pouvoirs donnés à la GRC, qui sont de nouveaux pouvoirs, ils doivent faire l'objet de questions. Même si les documents explicatifs du gouvernement stipulent que cela n'ajoute rien, il est une vieille pratique qui est de dire: «Si cela n'ajoute rien, pourquoi le dire et surtout pourquoi l'écrire et en faire une loi».

Surtout après les événements qu'on a connus au Sommet de l'APEC et d'autres discussions virulentes, on peut se poser des questions importantes. On doit aussi se poser des questions quant aux changements survenus dans des définitions qui semblent restreindre ces organisations tout en reconnaissant de nouvelles organisations. On semble restreindre le nombre de ces organisations.

Il y a également une question qui n'est pas traitée du tout, du moins nous ne l'avons pas vue, c'est celle des organisations de parlementaires qui sont de plus en plus nombreuses et qui jouent un rôle.

Le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais elle aura 33 minutes après la période des questions orales pour compléter ses remarques. J'espère qu'elle sera alors disponible pour le faire.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre libéral du Canada et député de Saint-Maurice au Québec est plus populaire que jamais.

Selon un sondage Gallup rendu public aujourd'hui, le premier ministre libéral a battu son propre record de popularité auprès des Canadiens avec un taux d'approbation de 62 p. 100.

Depuis qu'il a été réélu pour un troisième mandat libéral consécutif, en novembre 2000, le premier ministre n'avait jamais dépassé la marque des 56 p. 100, ce qui était déjà spectaculaire étant donné l'éventail des partis qui composent la scène politique canadienne.

C'est au Québec que la popularité du premier ministre libéral du Canada a connu la plus grande croissance en septembre se situant à 65 p. 100.

Si des élections avaient eu lieu la semaine dernière, les libéraux l'auraient emporté avec 60 p. 100 des voix au Canada.

Au Québec, 68 p. 100 des Québécois auraient voté pour le Parti libéral du Canada, avec comme premier ministre, le député libéral de Saint-Maurice.

* * *

• (1100)

[Traduction]

L'ACTION DE GRÂCE

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, lundi est notre journée nationale de

l'Action de grâce, et ce sera un jour encore plus significatif cette année. Les événements du mois dernier resteront gravés dans nos mémoires car bien des vies ont été brisées et interrompues.

En cette Journée de l'Action de grâce, beaucoup réserveront à leur table une place pour des êtres chers disparus, afin de partager avec eux l'esprit de la journée. Les familles et les amis dans le deuil auront besoin du réconfort que la présence symbolique de leurs proches disparus pourra leur procurer.

Cette année et toutes les années qui suivent, demandons à de nouveaux amis de se joindre à nous pour rendre grâce des bienfaits dont nous jouissons sur la Terre. En cette année tragique, faisons un place à nos tables à nos voisins disparus, afin de leur faire partager les remerciements et le repas des vivants. C'est ce qu'ils souhaiteraient.

* * *

[Français]

IGNACE-NICOLAS VINCENT TSAWENHOHI

M. Jean-Guy Carignan (Québec-Est, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je porte à l'attention de cette Chambre la désignation de Ignace-Nicolas Vincent Tsawenhohi à titre de personnage historique d'importance nationale par la ministre du Patrimoine canadien.

Cet homme revêt une importance particulière dans l'histoire de Wendake et du Canada. Ce fut tout d'abord en tant que chef de guerre de la nation huronne-wendat; plus tard, en tant que diplomate assurant la liaison entre les forces britanniques et les divers groupes autochtones.

Cet homme a contribué à préserver la souveraineté canadienne lors du conflit nous opposant à nos voisins, au siècle dernier.

Lors de son retour à la vie civile, ce dernier continua à servir ses compatriotes à titre de grand chef de la nation huronne-wendat. Ce faisant, il a su parer cette fonction d'une grande respectabilité par ses hauts faits, qu'ils soient de nature politique, diplomatique ou militaire.

Ignace-Nicolas Vincent Tsawenhohi a également contribué à léguer aux Wendats un fort sentiment de fierté d'être Huron, tout en contribuant au maintien des bonnes relations avec les autorités coloniales.

Pour toutes ces raisons, je tiens à souligner à la Chambre l'initiative de la ministre du Patrimoine.

* * *

[Traduction]

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, j'ai eu le plaisir de représenter le ministre du Revenu national à la conférence Aide au développement des collectivités en Colombie-Britannique, à Whistler, en Colombie-Britannique.

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans l'économie canadienne. L'Agence des douanes et du revenu du Canada, l'ADRC, est fière de travailler avec ce secteur vital de notre économie.

Article 31 du Règlement

Au cours des quelques dernières années, l'ADRC a travaillé avec les entreprises et les provinces à l'élaboration d'une capacité mixte d'inscription, afin d'améliorer le programme de recherche scientifique et de développement expérimental et de fournir des programmes enrichis en matière de douanes, qui facilitent les affaires à l'échelle internationale.

Ce sont là quelques exemples d'initiatives auxquelles participent l'ADRC et les entreprises en vue d'offrir les meilleurs services possibles aux Canadiens.

* * *

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, octobre est le Mois de la sensibilisation au cancer du sein. C'est le moment de célébrer les personnes qui ont survécu à cette maladie et celles qui luttent contre elle. Chaque député a été touché par le cancer du sein d'une façon ou d'une autre ou connaît quelqu'un qui l'a été.

À Burlington, nous avons la chance de pouvoir compter sur les Breast Cancer Support Services, une ressource inestimable qui permet aux femmes, aux hommes et aux familles d'obtenir de l'information sur les traitements possibles et qui leur offre le soutien indispensable dont ils ont besoin.

Je félicite le BCSS et les organismes semblables partout au Canada du rôle important qu'ils jouent pour aider les victimes de cette terrible maladie.

Dimanche dernier, des Canadiens ont participé à la 10^e édition de l'événement annuel qu'est la Course à la vie. À Burlington, plus de 5 000 personnes ont couru ou marché et ont permis de recueillir plus de 300 000 \$. En cinq ans, notre collectivité a recueilli plus d'un million de dollars pour la recherche sur le cancer du sein.

Nous pouvons tous aider à sensibiliser et à informer les Canadiens. Les mammographies et l'auto-examen des seins tous les mois aident à déceler la maladie tôt. Ensemble, nous pouvons lutter contre le cancer du sein. Conjuguons tous nos efforts pour trouver un remède à cette maladie.

* * *

LE TERRORISME

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, lors d'une conférence de presse faisant suite à une activité de financement, le premier ministre a dit que le terrorisme n'était pas un problème si grave au Canada. Qu'est-ce que le premier ministre considère comme étant grave? Aurait-il l'obligeance d'expliquer ce qu'il a voulu dire par là aux familles des 329 victimes de l'explosion du vol 182 d'Air India survenue en 1985? Ce vol était parti de Vancouver.

En 1988, Tara Singh Hayer, un important éditeur de journal, a été tiré à bout portant, ce qui l'a laissé paralysé et confiné à un fauteuil roulant. Il avait dénoncé le terrorisme. En 1998, il a été tué par balles dans son entrée de garage. Bien des gens soupçonnent des sikhs extrémistes d'être les auteurs de ce meurtre non élucidé.

Il convient maintenant de se demander si des journalistes comme Tara Singh Hayer seront autant protégés aux termes des nouvelles dispositions législatives antiterroristes qu'ils le sont en vertu de celles concernant les bandes criminelles. Le premier ministre pourrait peut-être expliquer au fils de M. Hayer, David, qui est maintenant député à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, pourquoi il estime que le terrorisme n'est pas un grave problème au Canada.

● (1105)

[Français]

LA SEMAINE DES TRAVAILLEURS EN SERVICES COMMUNAUTAIRES

M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que la semaine du 15 au 21 octobre a été désignée Semaine des travailleurs en services communautaires.

Les professionnels et paraprofessionnels de la santé et les bénévoles qui offrent des soins dans la collectivité font partie intégrante de notre système de santé.

Parmi les travailleurs communautaires, on compte les infirmiers et infirmières, les travailleurs sociaux, les physiothérapeutes, les thérapeutes du travail, les auxiliaires familiales, les aides familiales et les bénévoles.

Ces personnes sont les intervenants de première ligne, celles qui donnent les soins à domicile et les soins de longue durée en établissement, qui offrent des programmes de repas et des programmes de soutien communautaire.

À l'heure où de nombreux services de soins de santé sont transférés des hôpitaux à la collectivité, les travailleurs en services communautaires sont de plus en plus sollicités pour faciliter la transition et assurer la continuité des soins axés sur les patients.

Je vous invite à joindre votre voix à la mienne pour rendre hommage aux travailleurs en services communautaires du Canada et souligner la Semaine des travailleurs en services communautaires.

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION DES MALADIES MENTALES

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, du 7 octobre au 13 octobre prochain se déroulera la Semaine de sensibilisation des maladies mentales. Cette campagne annuelle vise à démystifier ces maladies dont personne, malheureusement, n'est jamais à l'abri.

Les statistiques qui ne cessent de s'aggraver démontrent que le suicide est la principale cause de décès chez les jeunes de 15 à 24 ans et que la dépression sera la principale cause des risques de maladie en 2020.

Pire encore, le financement est minime, voire nul. Ce sont les enfants qui sont principalement pénalisés par l'inaction du gouvernement et qui doivent faire les frais de son laxisme. Seulement un enfant sur cinq reçoit les services de santé mentale dont il a besoin.

Il est grandement temps, pour le gouvernement fédéral, d'écouter les demandes du Québec et de lui transférer les fonds nécessaires afin de mettre sur pied un véritable plan d'action sur les maladies mentales.

* * *

GUY BEAULNE

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, dimanche dernier, je participais au dévoilement d'une exposition soulignant le 150^e anniversaire de l'Institut canadien français. Le tout se faisait sous la présidence d'honneur de M. Jean-Pierre Beaulne, qui profita de l'occasion pour nous parler de son frère, Guy Beaulne. Celui-ci avait subi, la semaine précédente, une crise cardiaque de laquelle il est décédé lundi de cette semaine.

Article 31 du Règlement

Il nous a expliqué comment, de journaliste au journal *Le Droit*, il reçut des bourses d'études en théâtre et, de là commence une carrière magnifique. Il fut le premier réalisateur de *La famille Plouffe*. Il fut administrateur du Grand Théâtre de Québec et du Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Il fut décoré de l'Ordre national du Québec et de l'Ordre du Canada. Il fut fondateur de l'Association canadienne du théâtre amateur.

Au nom de mes collègues et en mon nom, j'aimerais le remercier pour son oeuvre et souhaiter nos condoléances les plus sincères à ses proches. Au moment où le rideau se baisse pour la dernière fois, j'aimerais également lui dire, pour une ultime fois, le mot de Cambronne.

* * *

[Traduction]

LES SOEURS GRISES

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux d'intervenir aujourd'hui pour souligner la contribution des infirmières diplômées en 1966 chez les Soeurs grises de Regina. Cette semaine, des représentantes de cette classe célèbrent le 35^e anniversaire de l'obtention de leur diplôme dans la Capitale nationale.

Depuis près de neuf décennies, les Soeurs grises ont fait preuve d'une compassion sans borne et ont prodigué des soins attentifs aux familles de la région de Regina. Ces femmes dévouées ont été actives non seulement dans le secteur des soins infirmiers mais ont aussi été des chefs de file dans les collectivités où elles résident.

Avec un profond dévouement, ces femmes ont partagé leur vocation et leurs talents avec les gens dans le besoin. Cet engagement exemplaire pour la santé et le bien-être des Canadiens est une illustration de leur amour.

Au nom de mes électeurs, j'exprime toute ma gratitude aux Soeurs grises infirmières pour leur dévouement au service des citoyens de Regina et de la Saskatchewan. Puisse la célébration de ce 35^e anniversaire être remplie de joie et de souvenirs heureux.

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je suis certain d'exprimer aujourd'hui le sentiment de tous mes collègues de la Chambre en déclarant mon indignation et mon dégoût à l'égard des récents commentaires du député de Yorkton—Melville.

Mon collègue, qui a depuis admis qu'aucune preuve n'appuyait ses dires, a laissé entendre dans une vidéo destinée à la National Rifle Association, dont le siège social est aux États-Unis, que la négligence du Canada avait contribué...

• (1110)

Le Président: Le député sait qu'en vertu de l'article 31 du Règlement, il n'est pas permis de commenter les déclarations des autres députés. Nous allons poursuivre.

* * *

PETRO-CANADA

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, en 1975, le gouvernement du Canada a pris une bonne initiative. Il a suivi le conseil du NPD, a pris le contrôle de Petro-Canada et en a fait l'entreprise rentable qu'elle est aujourd'hui. Les médias rapportent maintenant que le Canada songe à se départir de sa dernière part de 20 p. 100.

Après les événements du 11 septembre, alors que tous les Canadiens se préoccupent de l'énergie et de la sécurité des ressources

énergétiques, nous demandons au gouvernement du Canada de revenir sur sa décision de se départir de son intérêt restant dans Petro-Canada. Pour cette année seulement, le gouvernement aurait gagné 19 millions de dollars en dividendes grâce à sa participation de 20 p. 100 dans l'entreprise.

Étant donné les circonstances des événements du 11 septembre, nous encourageons le gouvernement à revenir sur sa décision de se départir de tout élément d'intérêt qu'il possède dans Petro-Canada et de conserver pour tous les Canadiens leur mot à dire dans les ressources énergétiques futures du pays.

* * *

[Français]

LE THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, il y aura 50 ans, mardi le 9 octobre prochain, le rideau se levait sur *L'avare* de Molière, la première pièce présentée par le Théâtre du Nouveau Monde.

C'est au retour d'un voyage d'études théâtrales en Europe qu'un petit groupe de gens de théâtre, dont Jean Gascon et Jean-Louis Roux faisaient partie, a fondé le TNM. Depuis, cette institution québécoise a produit et diffusé les grandes oeuvres du répertoire classique et contemporain, tout en favorisant la création nationale.

Des centaines de comédiens et metteurs en scène ont créé pour le public québécois des oeuvres qui ont marqué notre histoire artistique et qui ont attiré jusqu'à 123 000 spectateurs. Parmi eux, les Jeannine Sutto, Robert Gravel, Denise Boucher, Guy Hoffman, Monique Miller, Michel Tremblay, Michèle Rossignol, Gérard Poirier, Huguette Oligny et combien d'autres ont fait briller nos âmes et illuminé nos vies.

À l'automne 1972, la compagnie s'est installée dans le magnifique édifice que nous connaissons aujourd'hui. Sous la magistrale direction artistique de Lorraine Pintal depuis presque 10 ans, le Théâtre du Nouveau Monde a un bel avenir devant lui. Nous lui disons le mot de Cambronne.

* * *

[Traduction]

COLLECTIVITÉS EN FLEURS

Mme Aileen Carroll (Barrie—Simcoe—Bradford, Lib.): Monsieur le Président, je suis fière d'annoncer que la ville de Barrie, dans la circonscription de Barrie—Simcoe—Bradford, est devenue une gagnante. Barrie a en effet remporté le premier prix dans le cadre du programme Collectivités en fleurs. L'annonce en a été faite la semaine dernière au cours d'une cérémonie qui s'est tenue à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Barrie a également remporté un autre honneur. Elle s'est vu décerner cette distinction prestigieuse que constitue le prix de la Commission de la Capitale nationale pour les efforts d'embellissement.

Je suis heureuse de féliciter tous ceux qui ont contribué à embellir la ville et à lui mériter cette reconnaissance. Je félicite spécialement l'échevin Patricia Copeland, chef du comité Collectivités en fleurs de Barrie. Je remercie ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour réussir à décrocher cet honneur. La distinction «cinq fleurs» contribuera à promouvoir la ville de Barrie auprès des touristes et à y attirer des investissements commerciaux et industriels.

*Questions orales***LA FISCALITÉ**

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, les étudiants canadiens à faible revenu et les industries à prédominance de main-d'oeuvre prient le gouvernement de cesser de les frapper de charges sociales excessivement lourdes.

L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires a recommandé au Comité des ressources humaines d'établir une exemption de base annuelle de 3 000 \$ dans le Programme d'assurance-emploi pour réduire efficacement le fardeau des charges sociales pour les secteurs fortement axés sur la main-d'oeuvre comme les services alimentaires, la vente au détail et le tourisme.

Une telle mesure aiderait financièrement les travailleurs à faible revenu et multiplierait les possibilités d'emploi pour les travailleurs de premier échelon. En ces temps d'incertitude économique, on n'a jamais eu autant besoin d'allègements ciblés des charges sociales.

Le ministre des Finances a oublié son Nouveau Cadre de la politique économique présenté en octobre 1994; il y disait:

Nous estimons qu'il n'y a rien de pire qu'une taxe sur l'embauche. Or, c'est exactement ce que sont les charges sociales. Elles ont considérablement augmenté au fil des ans. Elles touchent les petits salariés beaucoup plus que les personnes à revenu élevé.

Je suis entièrement d'accord avec le ministre des Finances. Il est temps qu'il donne suite à ses propres paroles et qu'il présente, dès maintenant, un allègement des charges sociales. Un budget à l'automne serait l'occasion rêvée de le faire.

* * *

LE MOIS DE LA PRÉVENTION DU MAUVAIS TRAITEMENT DES ENFANTS

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que le mois d'octobre est le Mois de la prévention du mauvais traitement des enfants. La négligence et l'agression physique, sexuelle et psychologique des enfants sont parmi les problèmes les plus troublants pour les Canadiens de nos jours.

Nous devons prévenir tous les mauvais traitements faits aux enfants. Nous devons favoriser l'instauration de conditions sociales et économiques qui aident les parents et témoignent de la grande valeur qu'on accorde à nos enfants. Nous devons décrier les attitudes qui perpétuent la maltraitance des enfants. Nous devons intervenir lorsqu'on soupçonne qu'un enfant est maltraité, blessé, négligé ou exploité.

Le gouvernement du Canada, en partenariat avec des organisations bénévoles, communautaires et nationales, et avec des entreprises commerciales, appuie de nombreuses initiatives visant à prévenir la maltraitance des enfants et à soutenir les familles et les jeunes enfants.

Ces initiatives comptent notamment les programmes de lutte contre la violence familiale et les programmes communautaires comme le Programme d'action communautaire pour les enfants et le Programme d'aide préscolaire aux autochtones. Ensemble, nous devons continuer à réaffirmer notre engagement envers la protection des enfants du Canada.

●(1115)

L'AGRICULTURE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'agriculture canadienne continue de souffrir par suite de l'inaction du gouvernement libéral. Selon Statistique Canada, c'est dans le secteur de la production que l'industrie agricole a enregistré les plus lourdes pertes d'emplois—39 000.

Ce n'est pas seulement un chiffre. C'est 39 000 personnes qui se débattent aujourd'hui pour payer leurs factures et nourrir leur famille. C'est 39 000 personnes dont la vie a été à jamais bouleversée.

Le ministre de l'Agriculture nous dit que les programmes de soutien du revenu en vigueur sont suffisants. De toute évidence, ils ne sont ni suffisants ni efficaces. Aurait-on eu à déplorer la perte de 39 000 emplois si ces programmes étaient efficaces?

La communauté agricole ne demande pas une aide. Elle a désespérément besoin de programmes qui fonctionnent, de programmes qui lui permettent d'être compétitive sur le marché mondial, de programmes d'aide aux familles en cas de désastre et de programmes qui permettent de redonner du travail aux gens.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, lorsque nous avons soulevé à la Chambre des préoccupations au sujet des faiblesses du Canada en matière de sécurité, on nous a accusés de faire de la politique partisane et de chercher à semer la peur. Hier, reconnaissant la nécessité de faire du rattrapage, le ministre des Affaires étrangères a été agréablement franc avec les médias lorsqu'il a dit:

On ne peut pas simplement s'asseoir à la table du G-8 puis, lorsque la facture arrive, s'en aller aux toilettes.

Nous espérons qu'il sera aussi ouvert avec les députés à la Chambre qu'il l'a été avec les médias à l'extérieur de la Chambre et qu'il nous dira combien d'argent exactement le gouvernement est prêt à dépenser pour apporter des améliorations très nécessaires sur le plan de la défense et de la sécurité.

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le point sur lequel nous pouvons tous nous entendre, c'est que le monde a changé le 11 septembre. Ce que je ne cesse de dire depuis ce jour, c'est que nous avons maintenant l'obligation d'examiner ce que nous faisons, ce que nous devons faire à l'avenir et comment nous agissons pour relever les défis découlant des événements du 11 septembre.

Le Canada s'est taillé une place de choix au G-8 et ailleurs. L'influence qu'exerce le premier ministre, en raison de son expérience et des positions qu'il a prises, nous donne beaucoup plus de poids que nous ne devrions en avoir d'après notre taille ou notre population.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous parlons de remarques qu'il a faites avant le 11 septembre. Nous sommes d'accord avec lui sur le fait qu'il y a beaucoup plus à faire depuis le 11 septembre.

Questions orales

Le ministre des Affaires étrangères a dit, et ce n'est pas juste un grand titre, que le Canada comptait encore sur une réputation qu'il s'était bâtie il y a deux générations et plus et à laquelle il n'était pas resté fidèle.

Depuis trois semaines, le gouvernement ne cesse d'affirmer que les dépenses effectuées dans le passé étaient suffisantes, mais voilà que le ministre des Affaires étrangères dit le contraire. Est-ce là un changement de position de la part du gouvernement ou bien est-ce que le ministre sera puni pour son honnêteté?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, si le chef de l'opposition lisait ce que j'ai dit, il verrait que certains des secteurs où je crois que nous devrions mettre plus d'argent ne sont pas parmi ceux que son parti a appuyés dans le passé. Cela comprend notamment notre contribution à l'aide au développement outre-mer.

Nous avons depuis longtemps un objectif difficile à atteindre. Durant les années de compressions budgétaires, il a été encore plus difficile à atteindre. Nous avons vu ce qui s'est produit après le 11 septembre. Les États-Unis s'attendaient-ils à verser autant d'argent au titre du développement outre-mer en Afghanistan le 10 septembre? Je ne crois pas. Le monde a changé.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous pensons que le ministre faisait preuve d'une franchise réconfortante. On dirait maintenant qu'il retourne aux toilettes.

[Français]

Une des façons d'améliorer la sécurité au Canada et aux États-Unis est la création d'un périmètre de sécurité nord-américain. L'ambassadeur américain, M. Paul Cellucci, l'ex-ambassadeur américain aux Nations Unies, Richard Holbrooke, des premiers ministres provinciaux et d'importants leaders de la communauté des affaires réclament ce périmètre de sécurité.

Pourquoi le ministre des Affaires étrangères considère-t-il leur idée simpliste? Pourquoi est-ce simpliste?

• (1120)

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai passé plusieurs années comme ministre de l'Industrie en essayant de travailler avec les gouvernements provinciaux pour les encourager à réduire les barrières interprovinciales en matière de commerce.

Je n'ai pas besoin des gouvernements provinciaux pour nous aider à trouver des moyens d'ouvrir la frontière entre le Canada et les États-Unis. Si on avait un échange libre, comme entre les deux pays, entre les provinces, cela pourrait marcher beaucoup mieux que ce qui existe. Ce n'est pas une question provinciale.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Transports a écarté sottement le recours à des agents armés à bord des avions en qualifiant cette idée de radicale, mais sa décision hâtive va nuire grandement aux transporteurs canadiens.

Hier, l'aéroport national Ronald-Reagan de Washington a rouvert ses portes, mais seulement pour les avions ayant des agents armés à bord. Non seulement le ministre des Transports a-t-il refusé aux Canadiens les mesures de sécurité accrues qu'ils veulent, qu'ils méritent et dont ils ont besoin, mais il met également des bâtons dans

les roues des transporteurs canadiens qui font concurrence aux transporteurs américains.

Le ministre des Transports va-t-il reconnaître qu'il a eu tort d'écarter l'idée de placer des agents armés à bord des avions et va-t-il reconsidérer cette idée aujourd'hui?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme nous le voyons depuis quelques semaines, le député choisit avec soin les faits qu'il présente. Le fait est que l'aéroport national Ronald-Reagan a été partiellement rouvert à un nombre limité de transporteurs américains desservant seulement huit villes.

Jusqu'à maintenant, le Canada a joui d'une position privilégiée en ce sens qu'Air Canada était la seule compagnie aérienne étrangère à pouvoir se poser à l'aéroport national Ronald-Reagan. Lorsque les autorités américaines jugeront que cet aéroport est sûr et peut reprendre complètement ses opérations, j'espère qu'Air Canada pourra de nouveau desservir cet aéroport.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Air Canada a demandé officiellement de placer des agents armés à bord des avions car la compagnie veut être en mesure d'amener les Canadiens dans la capitale du principal partenaire commercial du Canada.

Si nos transporteurs veulent être compétitifs sur la scène internationale, ils devront avoir des agents armés à bord de leurs avions. Le ministre va-t-il retirer sa déclaration voulant que l'idée de placer des agents à bord soit radicale et s'engager à ce qu'il y en ait dans nos avions, afin que les Canadiens se sentent en sécurité et que les transporteurs canadiens puissent être concurrentiels dans le monde entier?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répété à plusieurs reprises que le recours à des agents armés n'était pas la solution préférée du gouvernement.

Nous voulons nous assurer que des mesures de sécurité soient en place aux aéroports pour éviter la nécessité de placer des agents armés à bord des avions car cette solution crée en elle-même un certain danger et elle n'a pas l'appui, du moins à ce stade-ci, des syndicats de pilotes du Canada. En fait, M. Bush n'a même pas accepté d'armer les équipages à bord des avions.

La situation évolue. C'est une question dont nous discuterons dans les semaines à venir avec la FAA.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, les événements du 11 septembre dernier ont démontré la vulnérabilité des pays et ont bouleversé l'idée que l'on se faisait jusqu'ici de la sécurité.

Alors que le président Bush semble s'ouvrir timidement au problème que pose la disparité dans le monde, le ministre des Affaires étrangères conviendra-t-il que les récents événements ont mis en lumière que désormais...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il s'est passé quelque chose et je n'ai pas entendu la fin de la question de l'honorable députée. Elle peut peut-être répéter la dernière partie de sa question?

Questions orales

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, alors que le président Bush semble timidement s'ouvrir au problème que pose la disparité dans le monde, le ministre des Affaires étrangères conviendra-t-il que les récents événements ont mis en lumière que désormais aucun pays ne peut penser à sa sécurité intérieure sans avoir à l'esprit la situation politique et sociale qui prévaut dans le monde?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis d'accord avec cela. Un événement très important après la situation du 11 septembre a été les efforts que les États-Unis ont consacrés à la création d'une coalition internationale contre le terrorisme. Ils ont compris qu'il faut soigneusement construire une coalition basée non seulement en Amérique du Nord et en Europe de l'ouest, mais aussi partout dans le monde.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, lors d'un entretien au *National Post*, le ministre des Affaires étrangères faisait le constat que le Canada n'a plus les moyens de sa réputation dans plusieurs domaines où pourtant il excelle, notamment en matière de maintien de la paix et d'aide internationale.

Que doit-on comprendre des dernières déclarations du ministre des Affaires étrangères?

• (1125)

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est simplement que les événements du 11 septembre ont changé la situation. La réputation du Canada est très positive dans le monde, de même que la réputation du premier ministre. Mais le fardeau est beaucoup plus élevé à cause des événements du 11 septembre.

Si on veut continuer à jouer un rôle tellement important, il faut reconnaître aussi que le fardeau sera plus grand.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le constat courageux du ministre des Affaires étrangères quant au fait que le Canada ne se donne plus les moyens de ses ambitions soulève de nombreuses questions, et même des inquiétudes.

Quels moyens le ministre entend-il proposer pour faire face aux nouvelles réalités qu'il identifie?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, il faut reconnaître que nous avons déjà commencé, même avant le 11 septembre.

Nous sommes un des quelques gouvernements qui ont déjà augmenté leur budget militaire et leur budget d'aide au développement international.

Ça, c'est la route qu'on devrait suivre. Mais on est déjà sur la route et on a déjà évoqué les intentions de faire ces additions ou ces augmentations, et on va continuer.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je conviens avec le ministre que plusieurs des changements qu'il propose vont prendre du temps et que, notamment, la lutte pour régler le déséquilibre entre les pays va, elle aussi, prendre du temps.

Mais en attendant, le Canada peut améliorer rapidement sa participation à l'aide internationale, notamment en Afghanistan, mais dans bien d'autres pays aussi.

Est-ce que le ministre entend proposer rapidement des moyens concrets à la mesure des besoins?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, ma collègue, la ministre responsable de l'aide

internationale a déjà annoncé notre participation de 6 millions de dollars à l'Afghanistan.

Également, dans la région, il y a eu une grande annonce de presque un demi-milliard de dollars d'aide au Pakistan pour la conversion de la dette du Pakistan à l'ACDI.

Alors, on est déjà en train d'annoncer notre participation dans une région très troublée.

[Traduction]

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, Richard Goldstone, qui a été le procureur en chef du Tribunal des crimes de guerre des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, a dit cette semaine que ce serait malheureux que les principales démocraties deviennent maintenant hors-la-loi par suite des événements tragiques survenus à New York et à Washington le 11 septembre.

Il a demandé à tous les pays du monde de respecter à la lettre les dispositions du droit humanitaire international. Il a déclaré que l'approbation de l'assassinat de personnes soupçonnées de crimes de guerre et d'attaques illégales contre des civils innocents violerait clairement le droit international. Est-ce que c'est cela la position du Canada?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la réalité, c'est que, comme l'OTAN a invoqué l'article 5 et que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté des résolutions et compte tenu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, les États-Unis et leurs alliés peuvent intervenir militairement en invoquant la légitime défense dans cette situation.

Tel est le fondement juridique de toute intervention en droit international. L'Union européenne, le Canada et la plupart des autres pays du monde appuient cette position.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré récemment à l'émission *Larry King Live*, ou peut-être était-ce à l'occasion d'une activité servant à recueillir des fonds pour le Parti libéral, que le Canada participerait, si on le lui demandait, à une intervention militaire en Afghanistan dirigée par les États-Unis.

Le ministre des Affaires étrangères donnera-t-il l'assurance à la Chambre que le Parlement sera rappelé la semaine prochaine, au besoin, pour débattre et mettre aux voix toute motion proposant la participation de troupes canadiennes à une riposte militaire dirigée par les États-Unis?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député pose une question sur une situation hypothétique. J'ai toujours collaboré avec les autres leaders parlementaires au sujet des travaux du Parlement. Nous avons de bonnes relations à cet égard.

Même si c'est une proposition qui ne risque guère de se concrétiser, si jamais il est question d'un déploiement militaire, je demanderai que se tienne un débat parlementaire dès le retour de la Chambre, peut-être même le premier soir, mais, je le répète, c'est hypothétique.

Questions orales

• (1130)

LE TERRORISME

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, hier, le FBI, la CIA et la Defense Intelligence Agency ont informé le Congrès des États-Unis que des militants associés à ben Laden attaqueront probablement des cibles américaines dans un proche avenir. Les cibles en question comprennent des gazoducs et des centrales hydroélectriques. Le Canada s'y connaît bien en gaz naturel et en électricité. Ces cibles risquent fort de se trouver au Canada.

Le gouvernement du Canada a-t-il été informé par ces agences de sécurité américaines des menaces concernant l'énergie, qui risquent de toucher le Canada? Si cette information est communiquée au Congrès américain, pourquoi le Parlement canadien en est-il privé?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre, le solliciteur général et d'autres ministres ont souligné maintes fois que, dans le régime parlementaire, on peut tenir des discussions de ce genre en termes généraux à la Chambre, mais lorsqu'il s'agit d'information de sécurité, cette information demeure confidentielle justement parce qu'elle est secrète et qu'elle porte sur la sécurité nationale.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, ce n'est pas le cas en ce qui concerne Larry King, ni en ce qui concerne le modèle des parlements, celui du Royaume-Uni.

Ma question concerne la Société pour l'expansion des exportations et ses liens éventuels avec des terroristes. Lorsque la SEE décide de participer à une opération à l'étranger, s'informe-t-elle particulièrement de toutes les sources de financement et des antécédents de tous les participants aux opérations qu'elle assure? Le ministre pourrait-il dire catégoriquement que la SEE n'a participé à aucune opération mettant en cause un éventuel groupe de terroristes? Cette question fait-elle l'objet d'une enquête en ce moment et, au Parlement britannique...

Le Président: Je donne la parole au ministre du Commerce international.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je ne saurais dire si la SEE a fait des transactions quand l'honorable député siégeait du côté ministériel. Il y en a peut-être eu au fil des années, sous le régime du gouvernement précédent. Je puis dire cependant que nous avons veillé à ce que la SEE travaille en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et qu'elle adhère de très près à nos procédures d'analyse et d'évaluation des risques un peu partout dans le monde, et donc je...

Le très hon. Joe Clark: La réponse est donc négative.

L'hon. Pierre Pettigrew: L'honorable député devrait me donner la possibilité de lui fournir une réponse, s'il y tient, au lieu de chercher à se faire du capital politique...

Le Président: Le député d'Athabasca a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le ministre des Affaires étrangères a déclaré:

Quelque chose me dérange, dans cette histoire de périmètre. J'ai l'impression que cette notion est un raccourci pour désigner autre chose, mais je ne sais pas quoi.

Un sondage révèle que 81 p. 100 des Canadiens croient à la nécessité d'un périmètre de sécurité. Quel est l'élément du périmètre de sécurité qui échappe au ministre?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, si le député veut parler de sondage, parlons donc de ses 7 p. 100.

Je comprends que les gens répondent ainsi à une question qui touche leur sentiment de sécurité. Ils ne se sentent pas en sécurité, après les événements du 11 septembre.

Le problème auquel il faut s'attaquer est cependant beaucoup plus circonscrit que l'opposition ne le laisse entendre. Il faut aborder la question de façon pratique, étape par étape, avec le gouvernement des États-Unis, car il s'agit de notre frontière avec cet autre pays, pour régler tous les problèmes réels ou appréhendés qui peuvent exister. Cela ne veut pas dire...

Le Président: Je donne la parole au député d'Athabasca.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre qualifie de simpliste l'idée d'un périmètre de sécurité. Il dit ne pas vouloir sacrifier notre souveraineté. Il n'y a pas de souveraineté sans sécurité. Pourquoi le ministre a-t-il peur quand on parle de la notion de périmètre de sécurité?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas peur lorsqu'on parle de la notion de pays. Ce que le Canada veut et mérite, c'est la sécurité pour ses habitants. Notre gouvernement est déterminé à prendre toute mesure nécessaire pour que nos citoyens se sentent en sécurité à l'intérieur de nos frontières.

Je peux donner au député l'assurance que, si nous montrons aux Canadiens qu'ils vivent dans la sécurité, nous pourrions probablement convaincre le gouvernement des États-Unis que les Canadiens ne présentent pas un grand risque pour les Américains.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères déclarait, hier, au sujet d'un éventuel périmètre de sécurité, que c'était une idée simpliste.

Dans une entrevue donnée au *National Post*, il déclare pourtant que le Canada ne peut se permettre d'être à l'extérieur d'un éventuel périmètre de sécurité américain. L'ambassadeur du Canada à Washington déclare de son côté qu'il discute de cette question d'un périmètre avec le gouvernement américain. C'est pour le moins confus.

Si nous convenons avec le ministre que la solution à court terme ne réside pas dans ce périmètre de sécurité, reconnaît-il cependant que l'objectif qui doit être poursuivi consiste à sécuriser le continent sans entraver le commerce?

• (1135)

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, absolument, c'est notre objectif.

En fait, il y a deux objectifs: tout d'abord, rassurer les Canadiens, à savoir qu'ils sont en sécurité dans leur pays, le Canada; deuxièmement, s'assurer que le commerce puisse se faire librement entre le Canada et les États-Unis.

Ce sont là les deux objectifs.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, ce qui semble agacer le ministre dans l'idée du périmètre de sécurité, c'est qu'il implique la participation du Mexique dans les discussions.

Pourtant, le Canada a tout à gagner à transformer les discussions bilatérales en discussions multilatérales.

Questions orales

Comment le Canada peut-il prétendre être le partenaire du Mexique et des États-Unis dans l'ALENA, et du même souffle, écarter un de ses partenaires, le Mexique, de discussions cruciales concernant la sécurité et le commerce en Amérique du Nord?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas de frontières entre le Canada et le Mexique.

Je crois que le député sait bien que la situation entre les États-Unis et le Mexique est tout à fait différente de la situation entre le Canada et les États-Unis.

Alors, ce devrait nécessairement être plus compliqué, plus complexe, si on essaie de discuter des frontières d'une manière trilatérale.

[Traduction]

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons perdu certaines illusions. Nous pensons que la nouvelle ère de perestroïka que le ministre a inaugurée hier était un signe encourageant, mais voilà qu'il bat déjà en retraite.

La question du périmètre de sécurité a été abordée par l'ambassadeur américain, l'ancien ambassadeur auprès des Nations Unies, les premiers ministres provinciaux et des dirigeants communautaires clés. Ils disent tous qu'il faudrait avoir un périmètre de sécurité. Bien qu'elle ne soit pas la seule, cette mesure est l'une des mesures qui devraient être prises.

En quoi l'idée d'un périmètre de sécurité déplaît-elle au ministre, et pourquoi la trouve-t-il simpliste?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'essayais d'expliquer que nous ne recherchons pas une façon simple pour essayer de décrire les mesures qui doivent être prises. Tous reconnaissent que des mesures doivent être prises afin d'assurer la sécurité et la protection de chacun dans la foulée de la tragédie du 11 septembre.

Pour ce qui est de trouver une solution simple et rapide, je dirais que la collaboration étroite de plusieurs ministères et agences des deux gouvernements est réellement nécessaire pour faire en sorte que la foule de questions touchant la sécurité et la protection puissent être abordées. La solution n'est pas de ceinturer la forteresse Amérique du Nord avec une barrière quelconque.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Américains et certains dirigeants canadiens prennent des mesures extraordinaires pour surmonter une attaque extraordinaire contre notre sécurité et contre notre économie. Au lieu de répéter la litanie des demi-mesures qu'il a prises dans le passé, le ministre des Finances aurait-il l'obligeance de dire aux Canadiens quelles mesures extraordinaires il prend ou prévoit prendre pour faire face au repli anticipé dans l'économie et dans le secteur de l'emploi?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que nous avons souffert des événements du 11 septembre. Je tiens à dire à la Chambre que nous suivons très attentivement la situation financière au Canada. Nous prenons des mesures pour collaborer avec la communauté internationale, car ces événements se sont répercutés sur l'économie mondiale. Nous allons continuer, comme avant, à exercer une direction économique très prudente au Canada. Cela signifie, comme l'ont dit le premier ministre et le ministre des

Finances, que nous aurons une mise à jour de la situation économique...

[Français]

Le Président: L'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot a la parole.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, depuis une semaine, plusieurs ministres du gouvernement comparaissent devant les comités permanents de la Chambre, en prétendant qu'ils ont des plans pour faire face à court terme à la situation exceptionnelle provoquée par les événements tragiques du 11 septembre dernier.

Est-ce que le gouvernement a évalué les coûts reliés à ces plans de court terme dont on ne connaît toujours pas les tenants et aboutissants?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, nous savons bien que le Bloc nous demande une somme de cinq milliards de dollars. Il nous demande une réduction des cotisations. Mais nous l'avons déjà fait. Il nous demande de réformer l'assurance-emploi. Nous l'avons déjà fait.

Il nous a demandé de faire quelque chose pour les compagnies aériennes. Nous l'avons déjà fait. Il nous a demandé de faire quelque chose pour les PME. Dans notre système fiscal, nous l'avons déjà fait.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il ne répond même pas à la question.

L'hon. Jim Peterson: Mais nous...

● (1140)

Le Président: L'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot a la parole.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, est-ce que quelqu'un de sérieux au gouvernement pourrait répondre à nos questions, s'il vous plaît.

Hier, le ministre des Finances nous disait que lui aussi avait un plan d'ensemble pour faire face à la situation.

Je demande au gouvernement, à quelqu'un de sérieux au gouvernement, qu'est-ce que le ministre des Finances va donc proposer comme stratégie de reprise économique cette fin de semaine à la réunion du G-7 à Washington, alors qu'ici, il semble tout à fait en panne pour soutenir l'économie et l'emploi?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je dois dire quelque chose au député. Notre gouvernement va faire son possible pour éviter un déficit. Cela, c'est primordial. Nous devons continuer à être responsables dans nos affaires.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, mon collègue d'Île de Vancouver-Nord a informé la Chambre que l'Indonésie avait réussi à négocier la suppression des droits de douane qu'imposait le gouvernement américain sur les exportations indonésiennes de contreplaqué. Cette décision a été prise dans le but d'inciter l'Indonésie à se joindre à la coalition antiterroriste.

Questions orales

Puisque le Canada est également membre de cette coalition, pourquoi le gouvernement ne demande-t-il pas aux États-Unis d'abolir les droits compensateurs s'appliquant aux exportations canadiennes de bois d'oeuvre?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire, en toute franchise, que je suis soufflé par la question de l'opposition. Depuis les tout débuts, nous réclamons l'abolition des droits compensateurs de 19 p. 100. Depuis des mois, nous soutenons que nos échanges commerciaux avec les États-Unis sont équitables et voilà qu'on nous demande si nous avons demandé à l'administration américaine d'éliminer ces droits de 19 p. 100.

J'en ai fait la demande. Le premier ministre l'a fait aussi lorsqu'il a rencontré le président Bush. Nous accomplissons beaucoup de travail, du travail sérieux, constructif et durable, dans le dossier du bois d'oeuvre.

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre devrait peut-être trouver une meilleure façon de présenter sa demande. Comme le prouve l'accord qu'a pu négocier l'Indonésie pour son contreplaqué, les États-Unis sont maintenant prêts à faire des concessions commerciales, économiques et autres à leurs partenaires au sein de la coalition.

Les députés de tous les partis s'entendent sur le fait que les droits s'appliquant aux exportations de bois d'oeuvre nuisent grandement à notre industrie forestière. Le gouvernement écouterait-il enfin les Canadiens et leurs représentants et prendra-t-il les mesures qui s'imposent pour sauver les quelque 50 000 emplois qui sont menacés?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi d'apporter la précision suivante. Le gouvernement du Canada se refuse, à ce stade-ci, de négocier son amitié et son soutien aux États-Unis. Notre amitié est inconditionnelle. Nous lutterons contre les terroristes du monde entier aux côtés des Américains et nous ne marchanderons pas notre appui aux États-Unis à ce stade-ci.

Nous continuerons de faire avancer le dossier du bois d'oeuvre, comme nous l'avons fait ces derniers jours.

Les gens d'en face devraient faire leurs devoirs et ne pas négocier notre avenir.

* * *

L'EMPLOI

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, Statistique Canada a publié aujourd'hui ses chiffres sur le chômage en septembre. Le ministre de l'Industrie pourrait-il donner plus de détails à la Chambre au sujet de ce rapport?

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme le ministre des Finances et le premier ministre l'ont dit à plusieurs reprises, l'économie canadienne repose sur des bases solides.

Le rapport publié aujourd'hui par Statistique Canada indique que le taux de chômage en septembre est demeuré le même que durant le mois précédent, soit 7,2 p. 100, et cela, en dépit des difficultés que nous traversons.

D'autre part, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a publié aujourd'hui les résultats de son propre sondage, qui indiquent que le niveau de confiance des petites et moyennes entreprises demeure élevé.

Nous avons des difficultés sérieuses à surmonter, mais l'économie canadienne est fondamentalement forte et, si besoin était, elle se rétablirait rapidement.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Il a déclaré qu'il refusait de renoncer à l'idée d'un pays, et je m'en réjouis. Je lui demanderais de refuser de renoncer aussi à l'idée d'un parlement et d'envisager que le Parlement soit consulté avant et non pas après la prise de décisions.

Ma question au ministre concerne la levée des sanctions imposées au Pakistan. J'aimerais que le ministre nous dise si le Pakistan a fourni des garanties ou si on lui a demandé des garanties relativement aux essais nucléaires et...

● (1145)

Le Président: Le ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous avons levé, plus tôt, les sanctions imposées à l'Inde et lorsque nous avons pris la même décision cette semaine à l'égard du Pakistan, nous avons clairement indiqué aux deux pays que cette décision ne modifiait en rien notre désapprobation de leur politique nucléaire.

Notre décision ne touche pas non plus le commerce du matériel militaire et la coopération nucléaire. Nous avons également fait savoir très clairement aux deux pays, et je l'ai dit personnellement à leurs ministres des Affaires étrangères, que nous nous attendions à ce qu'ils fassent preuve de beaucoup de retenue dans leurs relations mutuelles, compte tenu de la fragilité du contexte actuel.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre tout cela, mais je me demande si on a pris des engagements fermes. Ma question s'adresse au ministre responsable de l'énergie.

Compte tenu de la nouvelle parue dans les journaux d'aujourd'hui, suivant laquelle le gouvernement songerait à liquider ses intérêts dans Petro-Canada, j'aimerais savoir s'il est sage, en cette période d'incertitude dans le secteur de l'énergie, de renoncer au peu d'influence que le gouvernement pourrait avoir dans ce secteur. Nous pourrions arriver à un point où nous voudrions pouvoir utiliser Petro-Canada ou augmenter nos intérêts dans cette société.

Le gouvernement pourrait-il nous assurer qu'il n'envisage pas vraiment une telle solution?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je suis sensible aux objections que mon collègue a fait valoir auprès du gouvernement du Canada, mais le député ne pense sûrement pas que je suis assez naïf pour parler ici dans cette Chambre, au nom du gouvernement, d'une question aussi délicate qui risquerait de faire réagir les marchés boursiers canadiens.

*Questions orales***LE TERRORISME**

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, le solliciteur général du Canada a déclaré hier que le SCRS a la capacité de recueillir des renseignements hors du Canada, mais la vérité vient de la bouche du ministre des Affaires étrangères, qui a reconnu l'existence d'une profonde lacune sous ce rapport.

Le ministre de la Défense a dit que les forces armées sont prêtes à protéger le Canada, mais la vérité vient de la bouche du ministre des Affaires étrangères, qui a dit que le Canada n'est pas doté de moyens de défense adéquats.

Le premier ministre a déclaré que Tony Blair est alarmiste, mais le ministre des Affaires étrangères pense que le premier ministre britannique s'est magnifiquement comporté.

Je partage le point de vue du ministre des Affaires étrangères à l'égard de chacun de ces points. Comment se fait-il que ce ministre semble être le seul à comprendre la réalité lorsqu'il est question de lutte contre le terrorisme?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis toujours disposé à accepter tout appui que l'on peut m'accorder, mais j'aurais aimé qu'il comprenne ce que j'ai dit. Je sais cependant qu'il change souvent d'allégeance.

À mon avis, le bilan du Canada est éloquent. Pendant des années, nous nous sommes surpassés à l'échelle planétaire, mais les défis que nous avons maintenant à relever sont différents de ceux auxquels nous faisons face le 10 septembre.

Il est important que tous les députés analysent attentivement quelles seront les répercussions en ce domaine, après quoi nous pourrions déterminer de quelle façon faire fond sur la remarquable réputation que nous avons acquise dans le monde.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, en matière de terrorisme, la meilleure défense est d'attaquer.

Richard Fadden, sous-greffier et coordinateur du renseignement de sécurité au Bureau du Conseil privé, à Ottawa, a dit que nous devons mettre au point les outils nécessaires pour protéger les Canadiens, que ce soit au pays ou à l'étranger, et que le moment est venu de songer à créer un organisme d'espionnage évoluant à l'étranger. Autrement dit, une bonne attaque contre le terrorisme exige l'établissement d'un organisme efficace de cueillette du renseignement.

Si les fonctionnaires supérieurs saisissent la nécessité de combattre le terrorisme à l'étranger, et si le ministre des Affaires étrangères comprend que nous devons faire notre part dans ce domaine, pourquoi le solliciteur général ne s'est-il pas empressé d'établir l'organisme d'espionnage à l'étranger?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous savons tous que l'univers a changé depuis le 11 septembre. C'est donc dire que les demandes en matière de sécurité, ainsi que les volets de la sécurité et du renseignement ont changé.

Nous n'avons rien exclu, mais il est important que les députés comprennent que le SCRS n'exerce pas d'activités à l'étranger. Le SCRS mène des enquêtes sur les menaces à la sécurité du Canada venant de l'intérieur et de l'extérieur de nos frontières.

* * *

LA SANTÉ

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les fonctionnaires de Santé

Canada sont frustrés et dans l'ignorance parce qu'ils ne disposent pas des renseignements dont ils ont besoin pour dire aux Canadiens comment ils peuvent se protéger contre un éventuel attentat terroriste biologique.

Le ministre de la Santé est-il prêt à déposer à la Chambre aujourd'hui un plan définissant la façon dont les Canadiens peuvent se protéger en cas d'attentat bioterroriste?

• (1150)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, les Canadiens peuvent avoir la certitude que Santé Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires du gouvernement et avec leurs homologues provinciaux pour prévoir toute menace et prendre les mesures qui s'imposent.

Les événements du 11 septembre ont clairement établi que les gouvernements doivent commencer à penser à des choses qui leur paraissaient inimaginables par le passé. Cela signifie qu'ils doivent prévoir toutes sortes de situations, y compris des catastrophes chimiques, biologiques et autres.

Il y a plus de deux ans, nous avons ouvert un centre de secours et de services d'urgence à Santé Canada. Nous réunissons des connaissances et élargissons nos réseaux pour nous assurer que le Canada est prêt. Nous y travaillons à l'heure actuelle.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il n'en demeure pas moins que les Canadiens et les fonctionnaires du ministère de la Santé ne sont pas rassurés. Ils ont peur et ils se sentent frustrés parce que le ministre ne leur a pas fait part d'un plan.

Le silence alimente la crainte. J'ai une autre question pour le ministre. En mars 2000, Santé Canada a été informé d'un attentat bioterroriste possible. Le département américain de la Santé a affecté un quart de milliard de dollars à ce dossier.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre combien d'argent il est prêt à dépenser pour faire savoir aux Canadiens ce qu'ils peuvent faire en cas d'attentat bioterroriste?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je peux dire au député que Santé Canada et tous les ministères responsables du gouvernement s'affairent à évaluer leur capacité à réagir dans l'intérêt du public par suite des événements survenus le 11 septembre dernier.

Je peux également dire au député que lorsque nous aurons établi de façon critique et réaliste ce dont nous avons besoin et ce que nous devons faire, le gouvernement prendra les mesures qui s'imposeront.

* * *

[Français]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, un reportage du journaliste Normand Lester, présenté à Radio-Canada, nous apprenait qu'un informateur du Service canadien du renseignement de sécurité, qui avait pour mandat d'infiltrer les réseaux intégristes de Montréal, était en fait le porte-parole d'une organisation qui prônait le recours à la violence et au terrorisme.

Comment le solliciteur général peut-il expliquer que l'informateur, du nom de Youssef Mouammar, soit toujours à l'emploi du SCRS, malgré les inquiétudes dont faisait état le Comité de surveillance dans son rapport annuel de 1997-1998?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le SCRS fait enquête sur les renseignements portant sur des menaces formulées contre le pays. Lorsqu'il obtient des renseignements de ce genre, il informe la GRC ou tout autre service de police compétent pour que les mesures appropriées soient prises. C'est ce qu'il a fait jusqu'à maintenant et c'est ce qu'il continuera de faire.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le solliciteur général peut-il nous dire si le gouvernement du Canada protège encore Gilles Breault, alias Youssef Mouammar, au lieu de porter des accusations?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme notre collègue le sait bien, je ne divulgue pas de renseignements de sécurité provenant du SCRS ou de la GRC. Notre collègue devrait savoir que c'est très important pour la sécurité de notre pays.

Je suis étonné qu'un ancien premier ministre ne sache pas que nous devons le faire pour la sécurité du Canada.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier devoir du gouvernement est de protéger la population. Tout le monde sait que les terroristes voudraient être en mesure d'utiliser des armes biologiques et chimiques.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense. Le Canada est-il en mesure de déployer une unité opérationnelle formée précisément en vue d'une guerre chimique et biologique, en état de préparation et disposant de l'équipement nécessaire, oui ou non?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il existe une unité appelée le Groupe d'intervention nucléaire, biologique et chimique, qui est basée à Borden. Cette unité collabore avec la GRC aux fins d'une telle intervention.

De plus, le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, ainsi que les ressources que cette entité met en oeuvre en cas de catastrophe ou d'urgence pouvant survenir au Canada, représentent une partie essentielle des moyens que nous prenons pour garantir la sécurité des Canadiens.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je connais l'unité d'entraînement à Borden. Je suis allé à la base, j'ai vu l'unité à l'oeuvre et je sais ce qu'elle représente. Je connais aussi l'état de préparation de Protection civile Canada. La réalité est que ce ne sont pas des unités opérationnelles. Ce ne sont pas des unités prêtes à être déployées pour protéger les Canadiens.

Je demande de nouveau au ministre d'expliquer où se trouve l'unité opérationnelle, pour que les Canadiens soient rassurés, sachant qu'il existe une protection si jamais il y avait une attaque biologique ou chimique.

• (1155)

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député ne semble pas comprendre que les Forces canadiennes, qu'il s'agisse de cette unité ou d'une autre, existent pour les Canadiens. Elles sont là pour protéger les Canadiens. Elles répondront à l'appel.

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le ministère des Pêches et des Océans continue à appliquer une stratégie à long terme pour la chaussée de la rivière Petitcodiac au Nouveau-Brunswick.

Le ministre pourrait-il faire rapport à la Chambre de l'évolution des pourparlers avec la province du Nouveau-Brunswick au sujet du projet d'évaluation environnementale des différentes options pour régler le problème du passage des poissons à la chaussée de la Petitcodiac?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada collabore étroitement avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Cette semaine notamment, j'ai rencontré le ministre Jardine, chargé de l'Environnement, et j'ai eu le plaisir de lui annoncer que le gouvernement du Canada consacrera 2 millions de dollars à la réalisation d'une évaluation environnementale conjointe avec son gouvernement.

C'est une bonne nouvelle pour la chaussée de la rivière Petitcodiac et pour la rivière elle-même. Cela permet aux deux gouvernements de voir comment ils peuvent collaborer.

Maintenant, il faut que le gouvernement provincial soit promoteur du projet et qu'il l'enregistre pour que nous puissions intervenir rapidement. Le problème existe depuis trente ans; nous voulons effectuer une évaluation environnementale complète et prendre les mesures nécessaires pour la protection de ce cours d'eau.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la Loi sur l'immigration habilite le gouvernement à déclarer tout pays un tiers pays sûr quand vient le moment d'évaluer les demandes des réfugiés.

L'Union européenne considère que tous ses États membres sont des tiers pays sûrs, ce qui empêche les demandeurs de passer d'un État membre à un autre.

Pourquoi le gouvernement ne se prévaut-il pas du pouvoir que lui confère la loi et ne déclare-t-il pas qu'il n'acceptera aucun réfugié en provenance des États-Unis ou de l'Union européenne?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je vais encore une fois essayer d'expliquer la situation de manière à ce que la députée et tous ses collègues comprennent que, bien que l'actuelle Loi sur l'immigration et la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés permettent la négociation d'accords bilatéraux avec d'autres pays, d'accords concernant un tiers pays sûr, il faut pour ce faire avoir l'assentiment de l'autre pays. Ce n'est pas le genre de mesure qu'un pays peut ou devrait prendre unilatéralement.

La députée parle de l'expérience européenne. Il y a eu un accord à cet égard entre tous les États européens, mais certains estiment que cela ne fonctionne pas bien du tout.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons eu huit ans pour négocier des accords bilatéraux. Nous avons signé un protocole avec les États-Unis il y a six ans, mais nous n'avons pas conclu un seul accord bilatéral.

Le climat a changé depuis le 11 septembre. La ministre va-t-elle négocier un accord bilatéral avec les États-Unis de toute urgence ou se prévautra-t-elle du pouvoir dont elle dispose pour déclarer que les États-Unis et les pays de l'UE sont des tiers pays sûrs?

Questions orales

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter à nouveau ce que j'ai dit. Aucun pays ne peut unilatéralement déclarer ce que la députée d'en face réclame.

Dans le passé, nous avons tenté de négocier un accord avec les États-Unis. Plus de 40 p. 100 des personnes qui demandent le statut de réfugié au Canada le font à partir des États-Unis et, pour des raisons évidentes, nos voisins du sud hésitent à conclure pareil accord.

Je crois aussi que depuis le 11 septembre, cela n'a pas été la principale priorité des États-Unis ni d'ailleurs du Canada. Nous nous efforçons de protéger tous nos concitoyens à la suite des terribles événements qui sont survenus.

* * *

[Français]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le ministre vient d'affirmer que le SCRS informait la Gendarmerie royale du Canada. Si c'est vrai, comment le solliciteur général peut-il expliquer que la GRC a arrêté M. Mouammar, pour ensuite le relâcher sans porter d'accusations lorsqu'elle a su qu'il était un informateur du SCRS?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député fait ici un certain nombre d'allégations et je vais évaluer la situation. Si le député me demande pourquoi un certain corps policier a agi d'une certaine manière relativement à de l'information qu'il a obtenue, je crois qu'il comprendra aisément qu'il serait déplacé que j'explique publiquement pourquoi.

Je vais toutefois examiner la situation en réponse à la question du député.

* * *

● (1200)

LE TRAVAIL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire de la ministre du Travail. Pourrait-il nous dire ce que fait son ministère pour célébrer la Semaine nationale de prévention des incendies?

M. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire de la ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, la ministre du Travail a lancé la Semaine nationale de prévention des incendies hier. Tous les Canadiens doivent rester vigilants quant aux dangers d'incendies au travail et à la maison, pour réduire autant que possible les pertes de vies et les dommages matériels.

Je demande à tous les députés d'appuyer activement la Semaine nationale de prévention des incendies dans leurs circonscriptions et de faire en sorte que diminuent les terribles pertes que nous subissons chaque jour, chaque mois et chaque année.

* * *

LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/DR): Monsieur le Président, personne ne considère que le périmètre de sécurité nord-

américain est une solution rapide et facile comme le ministre vient de le dire.

Dans le contexte d'une économie fragile, nous devons veiller à la libre circulation des produits et des personnes à la frontière qui nous sépare de notre principal partenaire commercial. Nos échanges commerciaux avec les États-Unis représentent environ 86 p. 100 de notre commerce total.

Pourquoi ce ministre insiste-t-il pour mettre en danger notre commerce et notre économie en refusant catégoriquement l'idée du périmètre de sécurité nord-américain?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Bien au contraire, monsieur le Président. Puisque je suis d'accord avec le préambule à la question du député, je lui propose qu'on règle plus rapidement et logiquement tout problème qui pourrait survenir à la frontière en les analysant un à la fois avec les États-Unis, notre partenaire et allié, au lieu d'envisager un concept encore mal compris et que nous n'avons pas eu le temps d'élaborer.

Il a fallu 40 ans pour établir le district Schengen en Europe. Nous n'allons pas créer un périmètre autour de l'Amérique du Nord en une semaine. Attaquons-nous aux vrais problèmes, en temps réel, afin de trouver de véritables solutions pour de vraies personnes.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, les chômeurs canadiens éprouvent aujourd'hui de réelles difficultés. Mes questions s'adressent à la secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines.

Le gouvernement compte-t-il ramener de 900 à 700 le nombre des heures ouvrant droit à des prestations, pour aider des milliers de travailleurs et leurs familles?

Devant le ralentissement de l'économie, des milliers d'employés des ressources humaines, dans des centaines de bureaux au Canada, s'inquiètent très sérieusement. Que compte faire le gouvernement pour apaiser les inquiétudes de ces travailleurs infatigables et fort utiles?

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a adopté une politique de l'assurance-emploi qui s'avère efficace. Nous savons que les fonctionnaires du ministère ont eu hier des entretiens qu'on me dit très fructueux avec les représentants des compagnies d'aviation et des syndicats.

Cela concerne les compagnies aériennes et les autres industries qui ont licencié un grand nombre d'employés.

* * *

[Français]

LES IV^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, on apprenait, cette semaine, que le directeur général des IV^{es} Jeux de la Francophonie, tenus à Ottawa et Hull, Rhéal Leroux, agissait aussi comme bailleur de fonds auprès des commanditaires de l'événement et que son entreprise récoltait, selon certaines sources, jusqu'à 15 p. 100 en commissions sur les sommes recueillies, en plus de son salaire.

Affaires courantes

La ministre du Patrimoine canadien admet-elle qu'il s'agit là d'un cas flagrant de conflit d'intérêts et que le conseil d'administration des Jeux n'aurait pas dû autoriser un tel arrangement?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la question, avec mon collègue qui était le président du comité organisateur des Jeux de la Francophonie, pour dire que la méthode employée est la même méthode qui est employée pour tous les jeux.

AFFAIRES COURANTES

● (1205)

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

[Traduction]

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 26 septembre 2001, le comité a étudié le projet de loi C-15A, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois, et en fait rapport avec des propositions d'amendement.

FINANCES

M. Maurizio Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le neuvième rapport du Comité permanent des finances relativement à son ordre de renvoi du mercredi 26 septembre 2001 au sujet du projet de loi S-23, Loi modifiant la Loi sur les douanes et d'autres lois en conséquence.

Comme les Canadiens comprennent qu'il est important d'avoir des postes frontaliers efficaces et sûrs dans l'intérêt de la sécurité nationale et de l'économie, le projet de loi vise à moderniser l'administration des douanes en prévoyant un traitement plus rapide des personnes et des marchandises entrant au Canada. Cela se fera au moyen de procédures de traitement accéléré pour les passagers qui comportent un risque peu élevé grâce à l'évaluation des renseignements sur ces passagers avant leur arrivée.

Le projet de loi représente un pas dans la bonne voie en adaptant nos postes frontaliers aux besoins des entreprises et des voyageurs. Le comité a étudié le projet de loi S-23 et en fait rapport sans proposition d'amendement.

PÉTITIONS

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC/RD): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de mes électeurs de Brandon—Souris. Les pétitionnaires s'opposent à tout système national de défense antimissile que les États-Unis voudraient mettre en place. Ils demandent au gouvernement de se prononcer contre le projet de système de défense antimissile.

ALGOMA STEEL

M. Carmen Provenzano (Sault Ste. Marie, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par quelque 5 000 habitants de ma circonscription, Sault Ste. Marie.

Nombre de mes collègues savent qu'Algoma Steel, la principale industrie de ma circonscription, s'est placée sous la protection de la faillite aux termes de la Company Creditors Arrangement Act. Ces pétitionnaires demandent que le Parlement conçoive un arrangement entre Algoma Steel et ses créanciers.

LE CODE CRIMINEL

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter aujourd'hui.

La première appuie l'article 43 du Code criminel du Canada. Cet article du Code criminel stipule que tout enseignant, tout parent ou toute personne tenant lieu de parent est justifiée de recourir à la force sous forme de corrections corporelles contre un élève ou un enfant, si la force n'excède pas ce qui est raisonnable dans les circonstances.

L'article 43 reconnaît le rôle premier des parents dans l'éducation de leurs enfants. Les pétitionnaires reconnaissent que le gouvernement fédéral fait l'objet de pressions de diverses sources, y compris les Nations Unies, pour abroger l'article 43 parce que nous avons ratifié la Convention des droits de l'enfant des Nations Unies. L'abrogation de cet article renforcerait le rôle des bureaucrates tout en affaiblissant celui des parents à déterminer ce qui est dans l'intérêt de l'enfant, et constituerait, par conséquent, une intrusion injustifiée de l'État dans le domaine des droits et des responsabilités des parents.

Les pétitionnaires reconnaissent qu'en dépit de la tentative déclarée du gouvernement de préserver l'article 43, il continue de financer la recherche faite par des gens qui militent en faveur de son abrogation. Par conséquent, ils demandent au Parlement de réaffirmer le devoir des parents d'élever leurs enfants selon leur propre conscience et leurs propres principes et de maintenir l'article 43 du Code criminel du Canada dans son libellé actuel.

● (1210)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je rappelle aux députés qu'ils doivent présenter brièvement leurs pétitions. J'espère que le député sera bref en présentant ses deux autres pétitions.

LA JUSTICE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une deuxième pétition au nom d'électeurs de la Nouvelle-Écosse, qui sont préoccupés par la vulnérabilité de notre société. Dans ce cas, les pétitionnaires s'inquiètent au sujet des personnes handicapées et font allusion à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Latimer.

Les pétitionnaires voudraient que le Parlement du Canada, conformément au paragraphe 15(1) de la Charte des droits et libertés, confirme et fasse respecter la décision Latimer de la Cour suprême du Canada, en garantissant que la peine minimale de 10 ans soit purgée. Il enverrait ainsi un message catégorique décourageant de tels actes criminels et reconnaîtrait que les Canadiens vulnérables sont protégés au même titre que les membres physiquement aptes de la société.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Madame la Présidente, la troisième pétition que je suis heureux de déposer est signée par 30 citoyens de divers endroits en Alberta. Les pétitionnaires s'interrogent sur la manière dont la Société canadienne des postes traite les facteurs ruraux. Plus précisément, ces facteurs ruraux gagnent souvent moins que le salaire minimum et n'ont pas le droit de négocier collectivement pour améliorer leur salaire et leurs conditions de travail comme d'autres travailleurs occupant des emplois similaires, notamment les travailleurs du secteur privé qui livrent le courrier dans des régions rurales ou les travailleurs du secteur public qui livrent le courrier au nom de la Société canadienne des postes dans les régions urbaines.

Les pétitionnaires se rapportent au paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes, qui interdit aux facteurs ruraux de négocier collectivement et ils soutiennent que le fait de nier ce droit fondamental aide la Société canadienne des postes à maintenir des salaires et des conditions de travail injustes, et crée une discrimination contre les travailleurs ruraux.

Les pétitionnaires invitent le Parlement à abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Madame la Présidente, le projet de loi dont la Chambre est saisie porte sur les modifications proposées à la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales.

Je tiens à signaler au départ, madame la Présidente, que je vais partager mon temps de parole avec mon collègue et ami de la coalition, le représentant de Saanich—Gulf Islands, porte-parole dans ce domaine.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi tend à moderniser le régime de privilèges et d'immunités qu'on retrouve dans d'autres lois. Les modifications vont permettre au Canada de respecter ses engagements internationaux actuels aux termes de traités internationaux et de faire suite à des changements récents dans le droit international. Le projet de loi est plutôt technique, mais il a quand même plusieurs applications pratiques.

De plus, le projet de loi modifierait la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales pour corriger plusieurs lacunes administratives qui ont été relevées depuis qu'elle a été présentée au Parlement en 1991, sous un gouvernement conservateur.

En gros, les modifications elles-mêmes peuvent être divisées en cinq catégories. J'entends m'attarder sur celles qui touchent la sécurité et la GRC. Dans ses observations, mon collègue parlera des autres éléments concernant davantage le commerce international et les obligations internationales du Canada.

Les modifications visent la modernisation de la législation actuelle en tenant compte de nos engagements aux termes de traités internationaux. Elles corrigent également des lacunes dans la définition des organisations internationales et elles clarifient le pouvoir légal relié aux mesures de sécurité nécessaires pour que les policiers canadiens puissent respecter les obligations internationales du Canada, en particulier lorsque nous sommes les hôtes d'événements comme, au cours des dernières années, la réunion des pays du G-8 et la Conférence de l'APEC, en plus des conférences qui se tiendront chez nous à l'avenir, notamment à Kananaskis.

Il est nécessaire de clarifier certaines modifications techniques et on a donc prévu des modifications d'ordre administratif. Enfin, il faut clarifier les dispositions accordant l'immunité en ce qui concerne les restrictions au niveau de l'immigration et l'inscription des étrangers, qui priment sur la Loi sur l'immigration du Canada.

Les lacunes techniques ont été identifiées d'un certain nombre de façons. Le projet de loi vise les objectifs suivants: accorder des privilèges et immunités aux missions permanentes accréditées auprès d'organisations internationales; autoriser les ministres à prendre des arrêtés avec effet rétroactif aux termes de la loi dans le but d'accorder des exonérations fiscales; clarifier la loi pour accorder des privilèges et immunités à des subdivisions politiques d'États étrangers; permettre à des ministres de prendre des arrêtés limités aux termes de la loi et établir le cadre juridique nécessaire pour autoriser des mesures de rétorsion dans les domaines des douanes et en ce qui concerne la transgression de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques ou la Convention de Vienne sur les relations consulaires avec des États étrangers; enfin, clarifier la position du gouvernement en ce qui concerne l'importation d'alcool par des missions étrangères.

Nous pouvons constater que le projet de loi a une vaste portée et qu'il aborde bon nombre de thèmes. Il traite en particulier des organisations internationales dans le domaine de la sécurité.

Il existe pour la GRC un rôle clairement défini. Celui-ci est prévu dans la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Cette mesure législative cherche à éclaircir davantage le rôle de la GRC lorsqu'elle participe à des mesures de sécurité à l'occasion de rencontres comme la Conférence de l'APEC à Vancouver. Elle permet aussi à la GRC de définir son rôle sur le plan de la sécurité liée aux dignitaires étrangers.

Initiatives ministérielles

En particulier, il y a lieu d'apporter des éclaircissements en ce qui concerne la venue au Canada de dignitaires qui, en vertu du système judiciaire de leur pays, sont réputés posséder un dossier criminel. L'exemple le plus éblouissant est celui de Nelson Mandela.

Nelson Mandela, comme le savent les députés, s'est vu accorder le titre de citoyen honoraire du Canada, un geste extraordinaire de la part de notre pays et un motif de grande fierté pour le gouvernement et tous les Canadiens. Toutefois, à une certaine époque, Nelson Mandela était considéré comme un terroriste par son pays, l'Afrique du Sud, et il a passé près de 20 ans en prison.

● (1215)

Lorsqu'une personne comme Nelson Mandela vient au Canada, il y a lieu d'accorder une certaine immunité alors que, dans d'autres circonstances, celui-ci ne serait pas autorisé à franchir les frontières canadiennes.

À l'heure actuelle, les pouvoirs de police en matière de sécurité des événements internationaux relèvent de la common law. Ces pouvoirs précis sont prévus dans la Loi sur la GRC. La principale responsabilité de la GRC est d'assurer la sécurité à l'occasion d'événements susceptibles de réunir des dirigeants mondiaux. C'est cette mesure législative qui l'autorise à adopter les mesures nécessaires et pertinentes pour assurer la sécurité des événements.

Le projet de loi n'attribue aucun nouveau pouvoir à la GRC. Il ne confère aucune nouvelle capacité de suspendre les libertés civiles ou d'agir d'une façon incompatible avec la loi actuelle sur la GRC ou toute autre loi fédérale. Toutefois, le gouvernement fédéral a peut-être raté une occasion d'améliorer la capacité du Canada d'accueillir d'importantes rencontres internationales dans ce contexte mondial en évolution.

Les événements du 11 septembre influenceront sur la façon dont tous les pays percevront la sécurité dans l'avenir. Le projet de loi tient très peu compte de ce nouveau contexte, si ce n'est peut-être qu'il clarifie ou réaffirme le rôle de la GRC.

Je ne vois pas clairement comment l'adoption du projet de loi améliorerait les choses ou permettrait à un pays hôte comme le Canada de gérer des affaires et conférences internationales. Le projet de loi ne précise pas comment le Canada pourrait faire les choses différemment.

Par exemple, les Canadiens se sont interrogés au sujet du niveau de force utilisé à l'égard des manifestants au sommet de Québec. Cette situation soulève des questions à propos du Sommet du G-8 qui se tiendra à Kananaskis, en Alberta.

Le projet de loi aurait pu être l'occasion d'examiner plus en profondeur les mesures de sécurité qui devraient exister et les limites qui devraient être imposées à la GRC et au personnel de sécurité quant à l'application des mesures de sécurité autour du périmètre.

Le rapport Hughes était un volumineux document déposé à la suite des événements survenus lors du Sommet de l'APEC à Vancouver. Le rapport insistait sur la nécessité de délimiter clairement les périmètres de sécurité et de bien définir les paramètres que la GRC doit respecter en matière de sécurité. Le rapport recommandait de définir clairement le rôle de la GRC en vertu de la loi et d'établir une distinction claire entre les commentaires et les directives politiques, tout en assurant les fonctions normales d'application de la loi et des mesures de sécurité.

Les faits ont amplement démontré que des directives provenaient de l'extérieur des voies hiérarchiques traditionnelles de la GRC. Les preuves renvoyaient directement à la GRC. Jean Carle a été très actif et présent durant le Sommet de l'APEC. Le juge Hughes a conclu à la

nécessité de mieux clarifier et, dans certains cas, d'améliorer les relations sans lien de dépendance entre la GRC et les instances politiques, dont le Cabinet du premier ministre.

Toute ingérence extérieure, et je fais ici référence aux sources politiques, doit être limitée dans l'exercice des fonctions essentielles de toute conférence internationale lorsque les enjeux sont élevés et/ou que d'importantes hautes personnalités sont présentes. Malheureusement, les événements de l'APEC ont mis en évidence certaines lacunes. Cela a soulevé de nombreuses questions, notamment qui doit prendre les décisions quant à la façon de traiter les manifestants au cours d'événements de ce genre.

Le projet de loi devrait être orienté dans la bonne direction, quoiqu'il y ait un manque de véritable direction et aucune indication claire, si ce n'est la répétition des fonctions que remplit déjà la GRC.

Le projet de loi vise les organisations internationales. Il précise, par exemple, que les organisations autonomes peuvent passer d'un pays à l'autre, que les nouvelles organisations internationales peuvent obtenir un statut et un quartier général au Canada et que toutes les organisations internationales créées en vertu de traités, comme l'OTAN et les organisations de l'aviation civile internationale obtiendront un statut.

● (1220)

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-35 au nom de tous les résidents de Saanich—Gulf Islands et en ma qualité de porte-parole en matière de commerce international pour la Coalition à la Chambre des communes.

Mon collègue a raison de dire que cela relève de l'administration interne, mais certaines questions importantes devraient être soumises à la Chambre des communes. L'un des principaux points visés par le projet de loi touche la définition des bénéficiaires de l'immunité diplomatique.

En vertu des lois actuelles, cette définition couvre les organisations internationales liées aux institutions officielles inscrites dans le traité. Elle ne vise pas les organisations comme le G-8, l'OSCE et l'APEC. On se pose des questions à savoir si la mesure législative prévoit de conférer l'immunité diplomatique aux participants à ces rencontres internationales très importantes lorsqu'elles se produisent chez nous.

Il est important de souligner que la mesure législative ne pourrait en aucun cas protéger qui que ce soit ayant commis des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre qui dépassent le cadre de cette loi. Toute personne ayant commis ce type de crime n'aurait droit à aucun type d'immunité, en aucune circonstance.

Nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour nous préparer, dans ce dossier. D'après ce que nous avons appris, il s'agit principalement d'un projet de loi d'ordre administratif. Je me demande cependant si nous allons trop loin en voulant accorder l'immunité à d'autres personnes. Est-ce absolument nécessaire?

Les députés se souviendront de ce diplomate russe qui a frappé mortellement une femme d'Ottawa alors qu'il conduisait son véhicule avec les facultés affaiblies. De nombreuses personnes ont protesté, réclamant que le chauffard puisse être traduit devant les tribunaux canadiens. Cela dit, le Caucus de la représentation démocratique appuiera le projet de loi.

Initiatives ministérielles

Une autre question abordée dans le projet de loi est celle du rôle principal confié à la GRC, qui sera responsable de la sécurité aux réunions internationales comme celles de l'APEC et les sommets du G-8. C'est une bonne chose.

Après le Sommet de l'APEC, à Vancouver, le rapport Hughes a recommandé de confier un rôle officiel à la GRC. Il conviendrait que le gouvernement étoffe un peu le projet de loi, au lieu de dire en des termes généraux que la GRC est la principale organisation responsable des réunions internationales.

En matière de sécurité, il faut établir des paramètres pour éviter l'ingérence politique qui a été flagrante à Vancouver. Des millions de dollars des contribuables ont été engagés dans les enquêtes que le gouvernement s'est senti obligé de commander. Le projet de loi ne donne aucun détail à cet égard.

Quels sont les repères donnés à la GRC lorsqu'elle est entièrement responsable de la sécurité des réunions internationales? Il faudrait le préciser, de façon à éviter toute discussion politique entre le commissaire de la GRC et des cadres supérieurs du Cabinet du premier ministre ou des plus hauts échelons du gouvernement.

• (1225)

Nous estimons qu'il aurait fallu tenir compte de ces questions dans le projet de loi. Nous voulons éviter que la police ne dépasse les limites et ne viole les droits garantis par la Charte canadienne. Je ne dis pas que la police le ferait, mais il n'y a aucune information à ce sujet dans le projet de loi.

Le projet de loi C-35 est avant tout de nature administrative. Il accorderait l'immunité diplomatique à ceux qui assistent à une conférence au Canada comme les Sommets du G-8 ou les réunions de l'APEC. Je recommanderai aux membres de la Coalition d'appuyer ce projet de loi de caractère administratif.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de notre coalition d'avoir fait cette intervention. Nous étudions un projet de loi d'ordre administratif. Pourtant, comme je l'ai dit à la Chambre depuis notre retour, je suis étonné que le gouvernement poursuive son programme législatif comme si rien n'avait changé le 11 septembre. C'est surprenant, étant donné que nous devons envisager l'adoption d'une mesure législative très sérieuse concernant le terrorisme et l'accroissement des fonds destinés à la GRC.

En outre, dans le secteur des affaires étrangères, il y a une contradiction entre ce que dit le ministre des Affaires étrangères et d'autres ministres d'État. Mon collègue a demandé au ministre, pendant la période des questions d'aujourd'hui, pourquoi il mettait nos échanges commerciaux en danger en rejetant du revers de la main la notion de sécurité à la frontière. Le ministre a bel et bien dit, le 11 septembre, que le monde avait changé.

La Chambre s'est ajournée pendant 35 minutes, hier, parce que le gouvernement ne pouvait pas présenter un projet de loi. Il n'avait rien à dire pendant 35 minutes. C'est ahurissant. Je ne pouvais pas croire que la Chambre s'ajourne pendant 35 minutes, compte tenu des graves événements qui se sont produits. Par ses actions, le gouvernement montre qu'il est endormi.

Mon collègue partage-t-il le même étonnement que moi au sujet de l'inaction du gouvernement dans ces secteurs importants et du fait qu'il poursuive son programme législatif comme si rien n'avait changé?

• (1230)

M. Gary Lunn: Madame la Présidente, le député de Dewdney—Alouette soulève un point extrêmement valable. Il dit que nos

interventions à la Chambre, aujourd'hui, portent sur un projet de loi d'ordre administratif renfermant, comme le gouvernement le dit lui-même, des amendements de pure forme.

Nous sommes en octobre. Le 11 septembre, nous avons été témoins d'événements horribles qui ont changé à tout jamais la façon de fonctionner de notre pays. Pourtant, aucun mot sur le terrorisme dans une mesure législative quelconque. C'est tragique.

Le député avait raison de souligner que le gouvernement s'est retrouvé sans pain sur la planche. Hier, il a dû ajourner la Chambre pendant 35 minutes. Quand le gouvernement veut que des mesures législatives importantes soient préparées, la chose peut se faire en quelques heures. Rien n'arrête le gouvernement lorsqu'il est déterminé à faire adopter un projet de loi, et celui-ci franchit alors toutes les étapes du processus en un jour ou deux. Rien de tel au sujet du terrorisme.

Le gouvernement nous a dit qu'il attendait. Il dit qu'il présentera un projet de loi à la Chambre après la semaine de relâche. Voilà qui est absolument inacceptable. Le projet de loi traite précisément de la sécurité du corps diplomatique lorsque nous accueillons des réunions internationales extrêmement importantes telles que les prochaines réunions du G-8 et de l'APEC.

Les Canadiens se demandent si nous pouvons assurer la sécurité nécessaire, et si des changements s'imposent compte tenu des événements récents. Je ne critique pas le gouvernement, mais il faut convenir que le monde a changé et que les choses doivent changer aussi.

Notre économie est extrêmement fragile, et l'inquiétude règne. Les députés de tous les partis s'inquiètent de la suite des choses. Les Canadiens s'inquiètent. Le point que mon collègue de Dewdney—Alouette soulève est que la Chambre est saisie d'un projet de loi qui renferme des amendements de forme et qui reste muet sur le terrorisme. Ce projet de loi donne suite au rapport Hughes, qui préconise que la GRC soit le principal service de police responsable de ces réunions. Il ne fournit toutefois ni paramètres ni détails.

Nous appuierons le projet de loi, bien qu'il ne contienne que des amendements de forme. C'est tout de même une honte de voir que les événements ne feront pas l'objet d'un débat. Nous discutons des moyens de protéger les Canadiens, d'assurer la libre circulation des biens entre le Canada et les États-Unis ou de veiller à la sécurité de nos frontières.

Je souhaite aux députés une belle fête de l'Action de grâce. Il tarde à notre parti de voir le projet de loi sur le terrorisme que présentera le gouvernement à la reprise des travaux, parce que c'est le principal sujet de préoccupation des Canadiens.

• (1235)

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir, au nom de mes collègues du caucus néo-démocrate, dans ce débat sur ce projet de loi important présenté à la Chambre. Celui-ci ayant été déposé il y a seulement quelques jours, nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour l'étudier. On voudra bien écouter mes commentaires en gardant cela à l'esprit.

Le gouvernement nous a affirmé que le projet de loi contenait des modifications techniques à la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales et qu'il s'agissait en fait d'un projet de loi d'ordre administratif. Je prie les parlementaires d'examiner attentivement les modifications proposées parce que certaines d'entre elles pourraient avoir de graves répercussions.

Initiatives ministérielles

Je ne parlerai pas de tous les aspects du projet de loi, puisque nous devons débattre à la deuxième lecture du principe de ce texte de loi. Cependant, le député de Surrey-Centre a soulevé un certain nombre d'inquiétudes que je partage.

La modification proposée à la définition d'une organisation internationale constitue un changement important. Elle accorderait des privilèges et des immunités à des organismes gouvernementaux internationaux, tels que l'APEC, le G-8 et d'autres organisations, même s'il ne s'agit pas d'organismes créés en vertu d'un traité. On voudra sûrement étudier attentivement en comité les implications de cette modification.

Je parlerai des modifications proposées à la Loi sur l'immigration. À l'heure actuelle, les représentants de gouvernements étrangers détenteurs d'un casier judiciaire qui veulent entrer au Canada doivent obtenir un permis de la ministre. Cette disposition de la Loi sur l'immigration s'applique aussi bien aux dirigeants mondiaux qu'à des délégués à des conférences internationales.

Franchement, en l'absence de preuves éclatantes du contraire, cette disposition devrait être conservée. Il est inacceptable d'insinuer qu'une personne, parce qu'elle représente un gouvernement, qu'elle fait partie d'une délégation à une conférence internationale ou encore qu'elle est un dirigeant mondial, ne devrait pas être tenue d'obéir à la loi, de se soumettre aux mêmes exigences que les autres et d'obtenir un permis de la ministre.

Lors de ce débat, quelques-uns de mes collègues ont parlé de l'ancien diplomate russe qui a été accusé de conduite en état d'ébriété, infraction qui a causé le décès tragique d'une Canadienne.

Si cet individu devait faire partie d'une délégation à une conférence internationale, il ne serait certainement pas déplacé que le Canada ait la possibilité de lui refuser l'admission au pays. Si cet homme est inculpé, il ne devrait pas être autorisé à fouler le sol canadien en tant que membre d'une délégation. Il devrait à tout le moins être tenu d'obtenir une autorisation de la ministre à cette fin. En d'autres mots, il est inadmissible de faire appel aux dispositions relatives à l'autorisation ministérielle uniquement dans le cas d'individus coupables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité.

Le projet de loi contient d'autres dispositions dont je ne parlerai pas aujourd'hui, mais que j'espère avoir la possibilité d'étudier au comité. Je suis préoccupé par l'apparente absence de consultation des administrations provinciales, territoriales et municipales au sujet de cette importante mesure législative.

Le gouvernement fédéral a indiqué dans les documents d'information qu'il reconnaît et admet l'urgence à oeuvrer, en partenariat avec les provinces et les municipalités, à la mise en place des dispositifs de sécurité les plus appropriés et les plus efficaces pour l'ensemble des conférences internationales accueillies par les instances fédérales.

Le cas échéant, pourquoi n'a-t-il pas présenté le projet de loi après avoir consulté les autorités provinciales, territoriales ou locales? Au comité, nous veillerons à ce que ces administrations soient pleinement consultées et à ce qu'elles puissent s'exprimer avant que le projet de loi ne soit adopté.

Dans les quelques minutes qu'il me reste, je me consacrerai aux dispositions prévues à l'article 5. Il s'agit de ces nouvelles dispositions qui confèrent aux autorités policières le pouvoir d'assurer des services de sécurité.

● (1240)

Dans ses notes d'information, le gouvernement précise que la modification a été élaborée à la lumière des problèmes de sécurité survenus au cours du Sommet des Amériques. Le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général en sont arrivés à la conclusion que l'autorité conférée en common law au gouvernement pour garantir la sécurité et la protection dans le cadre de tels événements devrait être consignée dans la loi.

Toutefois, l'article 5 du projet de loi nous amène à nous demander dans quelle mesure nous sommes prêts à non seulement inscrire les pouvoirs des forces de l'ordre dans la loi, mais aussi à leur apporter des améliorations notables. À l'instar de bien des Canadiens, mes collègues du caucus du Nouveau Parti démocratique et moi-même nous inquiétons de la criminalisation accrue de la dissidence au Canada. Nous constatons une tendance alarmante à donner plus de pouvoirs aux forces de l'ordre, et le projet de loi C-35 s'inscrit dans cette tendance.

Récemment, la Chambre des communes a adopté une mesure législative donnant aux forces de l'ordre le pouvoir d'enfreindre la loi pour pouvoir accomplir leur travail. Les députés néo-démocrates se sont opposés à ce projet de loi. Nous nous opposons également au projet de loi dont la Chambre est saisie, parce qu'on n'y précise pas clairement pourquoi il est nécessaire de modifier la loi.

Le gouvernement a décidé de présenter le projet de loi C-35 à la Chambre avant même de présenter ce qu'il appelle son train de mesures antiterroristes. Je crois comprendre que ces mesures seront présentées à la Chambre lorsque nous reprendrons nos travaux, c'est-à-dire dans environ 10 jours. Nous devons les analyser de près, car c'est dans des moments de crise comme celui que nous vivons actuellement que nos libertés civiles et nos droits fondamentaux sont les plus vulnérables.

Nous nous rappelons tous l'application de la Loi sur les mesures de guerre en 1970. Même si la population avait applaudi à cette initiative à l'époque, on a reconnu par la suite que le gouvernement avait réagi de façon excessive. Je suis fier de dire que c'est l'un de nos collègues du caucus néo-démocrate de l'époque, dirigé par David Lewis, qui s'est opposé à cette initiative, soutenant qu'elle bafouait les droits les plus fondamentaux des Canadiens. Nous devons bien analyser les mesures législatives qui seront présentées à la Chambre à la reprise des travaux.

Le projet de loi C-35 conférerait de nouveaux pouvoirs à la GRC. Ainsi, à l'article 5 on peut lire:

(1) La Gendarmerie royale du Canada a la responsabilité première d'assurer la sécurité lors du déroulement d'une conférence intergouvernementale à laquelle plusieurs États participent et à laquelle assistent des personnes qui bénéficient de privilèges et d'immunités en vertu de la présente loi...

(2) Dans l'exercice de ses responsabilités [...] la Gendarmerie royale du Canada peut prendre les mesures qui s'imposent, notamment en contrôlant, en limitant ou en interdisant l'accès à une zone dans la mesure et selon les modalités raisonnables dans les circonstances.

C'est un renforcement considérable et dangereux du pouvoir de la GRC. À la lumière des récents abus qui ont eu lieu au Sommet de l'APEC, nous ne devrions pas octroyer à la légère de nouveaux pouvoirs à la GRC. Dans son rapport, le juge Hughes soulève de sérieuses questions pour savoir dans quelle mesure il est nécessaire de codifier en termes législatifs la relation entre l'autorité politique et la GRC. Le projet de loi C-35 n'apporte rien à cet égard.

Initiatives ministérielles

Le récent sommet de Amériques constitue peut-être la plus sérieuse illustration de cet abus de pouvoir de la GRC. On affirme que la modification proposée à la Chambre répond aux questions de sécurité soulevées par le sommet. Au lieu de réagir par des mesures législatives renforçant le pouvoir de la GRC, nous devrions nous poser de sérieuses questions au sujet des abus du pouvoir policier et de la criminalisation de la dissidence dont nous avons été témoins au Sommet des Amériques qui s'est tenu à Québec.

Les membres du NPD et d'autres ont demandé de concert la tenue d'une enquête publique sur ces abus. Plus de 6 000 capsules lacrymogènes et plus de 900 balles de caoutchouc ont été utilisées.

• (1245)

Bon nombre des victimes étaient des gens engagés dans une protestation légale, pacifique et non violente contre les attaques faites à la démocratie, à l'environnement et aux droits de la personne qui se déroulaient à l'intérieur du mur de la honte de la GRC.

Pourquoi le gouvernement présenterait-il maintenant un projet de loi pour étendre les pouvoirs de la GRC alors que les Canadiens se posent de graves questions quant à sa façon d'abuser des pouvoirs qu'elle détient déjà?

[Français]

Par exemple, je me souviens du cas de Éric Laferrière, un homme qui a été atteint par une balle de caoutchouc, une balle de plastique, tirée dans la gorge. Il avait participé à une protestation pacifique, mais il a été attaqué et victime d' une balle tirée par la GRC. Il ne parlera jamais plus. Il va évidemment poursuivre la GRC.

Je me demande comment il se fait que ce gouvernement est maintenant prêt à accorder plus de pouvoirs à la GRC, quand il y a beaucoup de questions concernant les abus des pouvoirs existants lors du Sommet des Amériques à Québec, au mois d'avril dernier?

[Traduction]

Nous nous opposons à ce projet de loi et nous poserons certainement de sérieuses questions durant les audiences à son sujet. Les comités devront étudier très attentivement les dispositions de cette mesure législative et convoquer de très nombreux témoins représentant des associations de défense des libertés individuelles.

[Français]

Des représentants de la Ligue des droits et libertés du Québec ont écrit un rapport qui a fortement critiqué la conduite et les actions de la GRC, surtout son utilisation de gaz lacrymogène et de balles de caoutchouc.

[Traduction]

Nous demanderons de les entendre et d'entendre aussi d'autres témoins. Avant d'accepter les changements proposés dans cette mesure, nous voulons être convaincus qu'ils n'augmenteront pas de façon très dangereuse et inacceptable les pouvoirs des policiers.

La criminalisation de la dissidence dans notre pays nous préoccupe au plus haut point et ce projet de loi pourrait fort bien alimenter cette tendance inquiétante. C'est pourquoi j'interviens au nom de mes collègues pour m'opposer au projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt nos collègues parler du projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Le député qui est intervenu avant le dernier intervenant a dit que le projet de loi proposait des modifications d'ordre administratif. Il est très important de constater que le projet de loi comporte de nombreuses modifications d'ordre administratif,

mais il est également important de constater qu'il ajoute des dispositions à la loi.

Le dernier intervenant a dit que le projet de loi n'ajoutait pas de dispositions à la loi. Je ferai respectueusement remarquer que je ne suis pas de cet avis. En fait, le projet de loi fait en sorte que le gouvernement dispose des outils nécessaires pour que nous puissions vivre harmonieusement dans notre société, surtout depuis le 11 septembre.

Je ne veux pas retarder le débat. Je veux simplement faire cette mise au point. Et maintenant je propose:

Que la motion soit maintenant mise aux voix.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir dans le débat de ce projet de loi très important qui intéresse les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Je veux me faire l'écho des observations du député du NPD qui a dit que l'on s'attendait à ce que le projet de loi soit simplement d'ordre administratif, une mesure sans trop d'importance proposant d'apporter de légères modifications ici et là.

Or, il se cache dans ce projet de loi prétendument inoffensif de nombreuses modifications profondes qui auront un énorme impact sur le pays, sur les pouvoirs de la GRC et sur le pouvoir du Canada de ne pas laisser entrer au pays certains types d'individus, des terroristes et des criminels. Il faut que les Canadiens sachent ce qu'il y a dans ce projet de loi. Mes collègues s'emploieront à les informer au cours des semaines à venir, mais nous n'allons certainement pas l'adopter rapidement comme le souhaite le gouvernement.

Le gouvernement a présenté le projet de loi il y a quatre jours. Il nous l'a distribué il y a deux jours et demi et n'a même pas laissé le temps à la Bibliothèque du Parlement de nous en fournir une analyse. Ce n'est pas acceptable. Cela ne nous permet pas de faire une étude adéquate du projet de loi.

Le projet de loi permettrait un certain nombre de choses, y compris permettre au ministre des Affaires étrangères d'ordonner la saisie par des policiers, en vertu de la Loi sur les douanes, de biens importés par les membres d'une mission diplomatique ou du poste consulaire d'un pays étranger. C'est très important. Nous savons que, dans le monde, certains consulats et certaines ambassades se servent de leurs sacs consulaires pour importer et faire circuler des produits de contrebande. C'est un secret de polichinelle dans le monde que les diamants, les stupéfiants et les armes circulent tous en contrebande. On pratique aussi la contrebande d'espèces menacées, un marché évalué à des milliards de dollars. Ce trafic illégal est responsable de la décimation de milliers d'espèces dans le monde, dont un bon nombre n'existent plus.

Le projet de loi traite aussi d'une disposition liée à la responsabilité première de la GRC, qui consiste à assurer la sécurité à l'occasion de toute conférence internationale. Il est clair que nous n'avons pas d'objection à cet égard.

Initiatives ministérielles

Je voudrais soulever une question à laquelle s'intéresse depuis fort longtemps le NPD, et que je trouve assez discutable. Les députés néo-démocrates ne cessent de critiquer la GRC au sujet de son travail lors de rencontres internationales. Il est vrai que des analyses ont été faites, comme il est dit dans le rapport Hughes, sur certaines activités. Cependant, pour l'amour du ciel, quand des manifestants ont recours à la violence, quand ils attaquent les policiers, quand ils déchirent des bannières ou quand ils lancent des cocktails Molotov à la police, les policiers ont le devoir de protéger ceux qui se trouvent derrière eux et de se protéger eux-mêmes. Il est totalement irresponsable pour certains partis et certains groupes de s'attendre à ce que les agents de la GRC ne fassent rien quand des individus s'en prennent violemment à d'autres. La GRC a la responsabilité de protéger les gens qui viennent au Canada et de protéger ceux qui manifestent pacifiquement.

Nous devons certes enquêter sur les incidents où des manifestants pacifiques ont été blessés. Nous devrions également enquêter sur les incidents où des bannières ont été déchirées et où des manifestants ont été arrêtés et emprisonnés avant même qu'il se soit passé quoi que ce soit. Cela viole les principes de base de la liberté de parole et ne saurait être toléré.

La GRC ne peut pas continuer de servir de bouc émissaire à certains intérêts politiques, notamment à ceux qui sont violemment opposés à la lutte contre la mondialisation.

Le projet de loi fait la liste des traités, des conventions et des accords qui donnent droit aux représentants étrangers à certaines immunités et à certains privilèges. Certains ici ont fait remarquer lors de réunions que certains dirigeants étrangers, qui sont des voyous ou des criminels, ou qui se sont rendus coupables de violations flagrantes des droits des citoyens dans leur pays, se voient accorder l'autorisation de venir au Canada pour assister à des rencontres internationales.

● (1250)

On peut raisonnablement dire qu'à moins de s'asseoir à la table pour discuter de questions qui peuvent être très difficiles et très pénibles, rien ne pourra être résolu. Certains de nos interlocuteurs sont des individus qui, selon la plupart des définitions, seraient considérés pour le moins comme des meurtriers ou des voyous.

Nous avons un outil pour travailler en faveur de la paix. Peut-être les despotes internationaux qui sont accueillis à la table par la communauté internationale pourraient, en contrepartie, faire preuve de bonne volonté dans leur pays et arrêter d'opprimer leurs citoyens et de violer leurs droits fondamentaux.

La communauté internationale pourrait exercer des pressions sur ces groupes et sur les dirigeants de divers pays comme la Sierra Leone, le Liberia, l'Angola, le Congo et le Soudan, afin qu'en contrepartie de l'autorisation d'assister à ces rencontres, ils fassent un effort véritable pour venir à bout des violations des droits de l'homme et pour mettre fin à la guerre chez eux, faute de quoi ils ne se verront pas autorisés à assister à des rencontres internationales au Canada ou à l'étranger. Il faut utiliser ce moyen de pression.

Le problème avec les traités internationaux, c'est que ce sont de bien belles paroles, mais que les moyens d'exécution font défaut. Il faudrait donner du mordant aux traités internationaux, notamment la Convention de Genève, la convention sur les droits de l'enfant ou le traité sur les armes nucléaires.

À l'ONU, au FMI ou à la Banque mondiale, par exemple, on élabore beaucoup de beaux accords, en principe. Dans un monde parfait, ils auraient beaucoup de sens. En réalité, un grand nombre

d'entre eux sont violés sans qu'il y ait la moindre conséquence, la moindre sanction pour ceux qui les violent.

Je voudrais parler d'une question dont le gouvernement s'occupe depuis longtemps, celle des guerres en Afrique occidentale. Au Liberia, le président Charles Taylor est depuis longtemps un ami et un partisan d'un certain Foday Sankoh, dirigeant du FRU, groupe de rebelles qui commet des atrocités en Sierra Leone. Ces rebelles vont dans les villages et coupent les bras ou les jambes à de jeunes enfants, à des femmes, à des hommes, non pour les tuer, mais pour semer la terreur.

Jusqu'à très récemment, la communauté internationale a fait mine de ne rien voir. Depuis peu, nous utilisons divers moyens et nous faisons pression auprès de Charles Taylor et de Foday Sankoh pour qu'ils fassent quelque chose. Si nous échouons, il y aura dans ce cas des dizaines de milliers d'innocents à qui on aura amputé un ou plusieurs membres à coups de machette et qui seront abandonnés sur le terrain pour mourir. Cela dépasse l'entendement.

Ce conflit se poursuit et gagne la Guinée en ce moment même. Il crée des centaines de milliers de réfugiés supplémentaires et ravage des secteurs entiers de cette région.

Si je mentionne cela à l'occasion du projet de loi, c'est pour montrer que le Canada peut jouer un rôle de chef de file en exerçant des pressions, en faisant jouer des leviers et en donnant du mordant aux accords internationaux existants. L'argument en faveur de cette intervention ne se limite pas à l'argument humanitaire selon lequel il est répréhensible de mutiler des civils innocents, de commettre des viols collectifs, d'assassiner des civils innocents dans la rue ou de saigner à blanc un pays sans rien laisser aux civils.

L'argument égocentrique qu'on devrait peut-être transmettre à la communauté internationale, c'est que si rien n'est fait pour contrôler ces despotes maintenant, nous devrons en subir les conséquences plus tard.

Les coûts reliés à la reconstruction par suite des conflits sont énormes. Que l'on parle de l'ancienne Yougoslavie, de l'Afrique de l'Ouest, du Congo ou du Rwanda, les coûts s'élèvent à des milliards de dollars. Peut-être aurions-nous dû faire quelque chose lorsque les signes avant-coureurs de ces conflits étaient évidents, comme ce fut le cas pendant des années. On pourrait dire que si nous avions dépensé un peu d'argent et que nous avions consenti à faire quelques efforts et à consacrer un peu de temps et d'attention à ces signes avant-coureurs, nous aurions pu éviter les répercussions économiques que ces désastres ont entraînées.

● (1255)

Nous ne pouvons pas parler des répercussions de ces conflits au chapitre humain. La majeure partie de ces répercussions touchent les civils dans les quelque 50 pays au monde où des conflits sanglants ont lieu et que la communauté internationale a en grande partie choisi d'ignorer. Nous devons nous impliquer. Nous devons appliquer des mesures à l'échelle internationale. Nous pouvons le faire dans le cadre des ententes internationales dont parle le projet de loi, ainsi que dans le cadre des traités et des rencontres que nous accueillons de temps à autre.

Initiatives ministérielles

L'an prochain, le Sommet du G-8 se tiendra chez nous. Selon certaines rumeurs, le sommet devrait porter en partie sur l'Afrique. J'espère qu'on se penchera également sur la question du terrorisme. En tant que pays, nous avons là une chance magnifique de proposer des solutions constructives. Les conditions nécessaires sont réunies. Un plan du millénaire portant sur l'Afrique a été présenté récemment, une initiative pilotée par le président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki. Il porte sur certaines questions comme le développement économique, la prévention des conflits, la gestion des ressources, les changements politiques, la démocratie et les droits de la personne. Plutôt que de se tourner vers le passé, ce plan propose certaines solutions pragmatiques qui peuvent être adoptées maintenant et plus tard.

• (1300)

Voilà une occasion pour le Canada de se rallier à la quinzaine de pays participant au secrétariat chargé du plan de renaissance du millénaire et d'engager les chefs d'État du Sommet du G-8 dans ce projet du millénaire pour l'Afrique, de sorte que leurs activités se rejoignent. L'année prochaine, à Kananaskis, le Canada aura une occasion unique d'exercer son leadership avec les pays du G-8. Ces solutions innovatrices pourraient être mises de l'avant avec la bénédiction et la coopération des membres qui appuient la nouvelle initiative africaine, particulièrement les Sud-Africains. Cela élargirait les perspectives de paix et de sécurité.

Le projet de loi traite aussi de la protection des étrangers qui ont commis des crimes au Canada, comme dans le cas de la mort tragique d'une femme fauchée par un conducteur ivre, un ressortissant russe employé à l'ambassade de Russie. Le Canada a dû surmonter des problèmes dans cette affaire en raison des lois actuelles.

La motion n° 373, inscrite au *Feuilleton des Avis* le 5 juin, aborde précisément cette question. Elle se lit ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international devrait: a) communiquer les noms de tous les ressortissants et diplomates étrangers qui travaillent au service de leur pays au Canada et qui sont accusés d'un acte criminel en vertu du Code criminel, et b) exhorter les États d'où proviennent ces diplomates soit à les rappeler, soit à les laisser comparaître devant les tribunaux canadiens, soit à les laisser expulser par le Canada comme le permet la Convention de Vienne de 1961.

La motion permettrait au Canada de s'occuper des personnes qui ont commis des crimes ici au Canada plutôt que de les laisser se réfugier dans leur pays d'origine.

Une autre chose pourrait aider les membres des services extérieurs d'autres pays qui sont au Canada, de même que nos fonctionnaires du Service extérieur qui sont à l'étranger. Quand ils sont au Canada, les membres de leur famille ne peuvent pas travailler. C'est un problème. La réciproque s'applique aux proches des représentants du Canada à l'étranger. Il serait utile d'inscrire dans le projet de loi des dispositions autorisant les proches des membres d'ambassades étrangères au Canada à travailler dans notre pays. Ainsi, les proches de ceux qui représentent le Canada dans le cadre de leur travail dans des ambassades à l'étranger pourraient travailler dans ces pays. Cela les avantagerait et donnerait beaucoup de sécurité à ces gens et leurs familles.

Le projet de loi traite aussi de plusieurs problèmes en matière d'immigration. Mon personnel à Victoria et celui des autres députés sont aux prises avec des problèmes concernant le ministère de l'Immigration. Le projet de loi s'y attaquerait.

Par exemple, l'agent des visas assiste aux audiences en Gambie tous les six mois. Le bureau en Gambie se charge de nombreux réfugiés qui ont fui les conflits sanglants notamment en Sierra

Leone, au Liberia et en Guinée. Si la grippe empêche cet agent du Service extérieur d'aller aux audiences, il est possible que personne d'autre n'y aille avant un an. Ceux qui demandent le statut de réfugié en Gambie ont l'occasion de plaider leur cause une fois par six mois et, à l'occasion, ce n'est qu'un fois par année. Il faut se rappeler que ce n'est qu'une étape du processus d'émigration.

Ce bureau a besoin d'une attention particulière. Il y a d'autres problèmes. Ceux qui s'y rendent soutiennent que l'indifférence caractérise les employés. Quand ils ont entendu dire que des individus tiraient à vue sur les réfugiés en Sierra Leone, ils ont répondu qu'il n'y avait aucun danger. C'est impensable. La communauté internationale sait que des gens ont été atteints par des balles, assassinés ou coupés en morceaux en Sierra Leone, pourtant notre bureau en Gambie a dit qu'il n'y avait aucun danger. Quand un navire rempli de réfugiés a dû reprendre la mer sur les ordres de la Sierra Leone, notre bureau en Gambie a nié ce fait. Le ministère est soit débordé de travail ou alors il y a de graves problèmes structurels.

Nos ambassades en Inde et aux Philippines ont de graves problèmes. Je ne sais pas si les bruits qui courent ont été confirmés, mais la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration devrait se pencher sur la question. On laisse entendre que certaines personnes vendraient des visas et que d'autres accepteraient des pots-de-vin.

• (1305)

Il ne s'agit pas de Canadiens, mais plutôt de ressortissants nationaux recrutés localement par nos ambassades en Inde et aux Philippines, qui vendraient des visas et l'accès au système d'immigration au Canada. C'est inacceptable. Nous l'avons à maintes reprises signalé à la ministre, pourtant nous n'avons toujours pas eu de réponse conséquente de sa part. Vu le nombre de personnes qui nous viennent de l'Inde et des Philippines, il lui incombe assurément d'enquêter sur les activités de ces deux ambassades.

Les frais de présentation de la demande et les droits d'établissement sont prohibitifs pour beaucoup de gens. Les services sur place feraient également preuve de manque de souplesse et de mesquinerie pour ce qui concerne les documents requis des demandeurs.

Nous sommes très déçus que le gouvernement n'ait pas pris le taureau par les cornes. Il n'a pas su prouver à la Chambre l'importance du projet de loi et des dispositions cruciales qu'on y trouve. Le projet de loi revêt à nos yeux un caractère passablement sournois.

On aurait dû y proposer des réformes à apporter au FMI, à la Banque mondiale et aux Nations Unies. Le projet de loi aurait pu proposer des dispositions conditionnelles. Celles-ci devraient être imposées, mais elles sont inexistantes pour l'instant.

L'aspect conditionnel est extrêmement important en ce qui concerne la façon dont nous distribuons l'argent des contribuables par l'entremise de ces organismes. La Banque mondiale s'occupe principalement de l'aide et du développement. Le Fonds monétaire international se charge de la sécurité des marchés internationaux. Les Nations Unies s'occupent de toutes sortes de questions.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi aurait pu présenter des propositions sur la façon dont les membres de ces organismes pourraient réformer ces systèmes. Il aurait pu permettre à l'ONU, à la Banque mondiale et au FMI de communiquer plus efficacement les uns avec les autres. Les Canadiens et la communauté internationale seraient absolument ahuris d'apprendre que ces organismes communiquent rarement entre eux. Qu'ils communiquent rarement entre eux est en fait un progrès, car ils ne le faisaient pratiquement pas auparavant. C'est étrange, étant donné que ces trois organismes sont censés collaborer sur un certain nombre de questions cruciales en matière de sécurité internationale.

Le projet de loi offre plusieurs possibilités. L'Alliance canadienne tâchera de l'améliorer en présentant des propositions et des solutions constructives pour s'attaquer aux enjeux qu'il comporte. Je propose donc:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «Que» pour les remplacer par ce qui suit: Que le projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et son objet renvoyé au Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international.

• (1310)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je suis persuadée que le député était ici, plus tôt, lorsqu'on a proposé une motion visant à mettre la question aux voix maintenant. Ainsi, l'amendement du député est irrecevable.

M. David Chatters: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

À ce sujet, je voudrais signaler à la présidence que la députée libérale qui a proposé la motion précédente a fait allusion à la page 556 du Marleau et Montpetit où l'on dit: «... la question préalable est au mieux un moyen aux résultats imprévisibles de limiter le débat.» Je trouve cela inacceptable. C'est la 72^e fois que le gouvernement propose une motion pour limiter le débat à la Chambre. Cela devrait être jugé irrecevable et inacceptable.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La motion précédente était recevable.

M. David Chatters: Madame la Présidente, à la lumière de votre décision, je suppose que la seule façon pour moi d'exprimer mon indignation à l'égard des actions du gouvernement libéral consiste à vous demander de vérifier s'il y a quorum.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): C'est ce que nous allons faire. Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Nous avons le quorum.

Nous reprenons le débat. Le député de Toronto-Centre—Rosedale a la parole.

M. Bill Graham: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Étant donné que nous en profitons pour exprimer notre indignation à l'égard des procédures à la Chambre, vous me permettez peut-être d'exprimer mon indignation face au fait que le député d'Athabasca, après avoir demandé qu'on vérifie s'il y avait quorum, a ensuite quitté lui-même la Chambre, ce qui n'a fait que retarder le débat.

Des voix: Oh! oh!

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que nous sommes vendredi après-midi et que tous les députés veulent rentrer chez eux, mais nous allons reprendre le débat et j'invite les députés à ne pas nommer leurs collègues qui ne sont pas parmi nous.

• (1315)

M. Keith Martin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je pensais qu'il serait possible de poser des questions et de formuler des observations au sujet de mon discours.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je remercie le député. Nous allons revenir aux questions et observations avant de reprendre le débat.

M. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.): Madame la Présidente, étant donné que le député de l'Alliance a profité de son intervention pour exprimer son indignation, je me suis dit que je pourrais peut-être débiter mon allocution en faisant de même. Je me crois autorisé à le faire, sans pour autant nommer qui que ce soit.

Je remercie le député d'Esquimalt—Juan de Fuca de son discours très réfléchi. Il témoigne de sa profonde connaissance et de son intérêt poussé pour les questions internationales. Les observations qu'il fait à la Chambre nous sont très précieuses.

J'ai trouvé particulièrement intéressant de l'entendre dire que le projet de loi constitue surtout une mesure administrative. Il a déclaré que, si nous voulions avoir une coopération internationale et des rencontres internationales ordonnées et de grande qualité dans notre pays, la police devait avoir les pouvoirs suffisants pour gérer ce genre de rencontres, dans le respect habituel du droit des citoyens canadiens de manifester et d'exprimer leurs vues.

Si on se reporte au plus récent sommet tenu au Canada, celui de Québec, on peut affirmer que les forces policières de tous les niveaux ont fait preuve d'une cohésion remarquable. Elles ont fait ce qu'il fallait pour assurer le respect des droits de chacun, malgré une situation extrêmement difficile et exigeante.

Je mentionne ces faits parce que je me trouvais à la Chambre lorsque le député de Surrey-Centre, le premier de son parti à être intervenu, a parlé du projet de loi. Si j'ai bien compris, le député de Surrey-Centre a critiqué ces dispositions. Il a dit ne pas en saisir la raison d'être et estimer que leur présence dans le projet n'était pas justifiable. Il me faisait penser au député de Burnaby—Douglas, qui a comparé le projet de loi à la Loi sur les mesures de guerre.

En fait, j'essaie de saisir la position du parti de mon collègue. Appuie-t-il la police et reconnaît-il la nécessité, pour le gouvernement canadien, de tenir des rencontres importantes au Canada et de permettre aux autorités policières de gérer les rencontres de ce genre, ou critique-t-il les dispositions du projet de loi qui visent à permettre à la police de le faire?

Le député pourrait peut-être aussi expliquer sa dernière déclaration, où il disait que le projet de loi devrait avoir une portée plus étendue et englober des sujets comme l'aspect conditionnel des prêts du FMI, et d'autres choses semblables. Je présume que le député a seulement saisi l'occasion de parler de sujets qui lui sont chers. Je ne pense pas qu'il souhaite vraiment qu'un sujet semblable fasse partie d'un projet de loi qui porte sur l'immunité diplomatique et d'autres sujets ordinaires.

Initiatives ministérielles

M. Keith Martin: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Rosedale, qui est président du Comité des affaires étrangères. Nous le félicitons pour le renouvellement de sa nomination à ce poste. C'est bien mérité.

Je dois dire que la grande préoccupation de notre parti est le fait que ce projet de loi a été étiqueté, comme le ministre l'a dit, comme un simple projet de loi d'ordre administratif. Bien que, en tant que parti, nous ayons toujours appuyé la GRC dans le travail très difficile qu'elle fait, même lorsque d'autres avaient plutôt tendance à la critiquer, nous ne croyons pas que, lorsqu'il est question de donner des pouvoirs supplémentaires à la GRC, c'est une simple question administrative.

Cette question mérite un débat public complet. Tout cela doit se faire ouvertement. Ce n'est qu'en faisant cela que nous arriverons à obtenir l'appui du public et de la Chambre et à nous assurer que les Canadiens savent exactement quels pouvoirs nous accordons.

Je sais que le député serait totalement contre l'idée de transformer le Canada en État policier. Personne ne veut cela. Cependant, dans certains cercles, ce genre de préoccupation existe, particulièrement parmi les opposants à la mondialisation, auxquels il a fait allusion.

Notre responsabilité est de voir à ce que ces gens et tous les Canadiens soient bien au courant du genre de pouvoirs prévus dans ce projet de loi, et nous ne nous contenterons pas de dire que c'est simplement un projet de loi d'ordre administratif que nous pouvons adopter à la sauvette. C'est là la principale préoccupation de notre parti. Nous voulons qu'il y ait un débat public transparent afin que tous les Canadiens sachent ce qu'il y a dans ce projet de loi.

• (1320)

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'aimerais reprendre un des thèmes sur lesquels mon collègue s'est arrêté et qu'il connaît bien ou qui tombent dans son domaine de compétence. Mon collègue a parlé de la situation des droits de la personne dans d'autres pays, surtout en Afrique. Il a visité l'Afrique et y a travaillé comme médecin à 17, 18 ou 19 occasions différentes au cours des quelques dernières décennies. Il a acquis une connaissance extraordinaire de la situation en Afrique, sur le plan économique et sur celui des droits de la personne, et il a une perception très fine de certaines choses.

J'ai une question pour lui; elle se divise en plusieurs sous-questions. Premièrement, pour ce qui a trait à notre réaction à la situation en Afrique et ailleurs dans le monde, où les populations locales sont victimes de terroristes, je me demande quels genres de sanctions ou de punitions pourraient être imposées et pourraient vraiment fonctionner.

J'aimerais étayer un peu ma question. En tant qu'historien, j'ai tendance à regarder en arrière, pour voir ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné. Je demande donc à mon collègue quelles sont les mesures qui, selon lui, ont été efficaces dans d'autres parties du monde. À partir de là, quelles sont les sanctions que le Canada pourrait préconiser dans ce genre de situations? Il y a bien sûr des moyens d'action qui, pour une raison ou une autre, pourraient ne pas convenir dans une situation donnée. Dans les pays où la situation est semblable à la nôtre, comme les États-Unis, l'Australie, la Suède et la Grande-Bretagne, par exemple, quelles mesures a-t-on recommandé pour réduire ces violations des droits de la personne dans certains pays d'Afrique et d'ailleurs?

M. Keith Martin: Madame la Présidente, je remercie mon collègue. Comme il est titulaire d'un doctorat en histoire, je ne voudrais jamais croiser le fer avec lui à ce sujet, car je perdrais chaque fois. Il connaît cette question en profondeur.

Il veut essentiellement savoir quelle est l'attitude à adopter face au terrorisme intérieur. Que faire en présence d'un despote prêt à maltraiter sans remords ses citoyens ou citoyennes?

Selon moi, il pourrait y avoir une réaction en deux volets, l'un militaire et l'autre, non militaire. Tous deux exigeraient une démarche multilatérale et multifactionnelle. Pour ce qui est du volet non militaire, nous pouvons recourir à nos organisations internationales par l'entremise du FMI et de la Banque mondiale. Nous pouvons utiliser des leviers économiques, à la fois pour encourager et contrer des dirigeants qui veulent maltraiter leur population. On peut facilement le faire au moyen des tranches du FMI et avec l'aide de la Banque mondiale.

Comme pays, nous pouvons aussi prodiguer notre aide internationale selon une démarche diplomatique fondée sur le principe de la carotte et du bâton. En ce qui concerne la reconnaissance diplomatique et les accords bilatéraux, nous pouvons les subordonner à la volonté d'un pays d'appuyer les aspects fondamentaux des droits de la personne.

Nous devons aussi nous préoccuper des communications. Comme nous l'avons vu au Pakistan et en Afghanistan ainsi que dans certaines régions du Moyen-Orient, la façon de stimuler une population à prendre les armes contre un autre groupe consiste à les alimenter régulièrement d'une propagande violente à l'endroit de ce groupe. Dans la collectivité internationale, nous ne tenons pas compte de cela lorsque la communication est utilisée non pas comme levier en faveur de la paix, mais plutôt comme un instrument visant à convaincre un groupe de mener la lutte à un autre, mais nous pouvons recourir à d'autres outils à cette fin. L'ONU peut y arriver en recourant à la radio à ondes courtes et à d'autres outils se prêtant à de la propagande fondée sur de l'information positive destinée à établir des ponts entre des groupes disparates et à appuyer des modérés.

Enfin, en ce qui concerne le volet militaire, je crois fermement qu'une force d'intervention rapide s'impose et qu'elle devrait être mise sur pied à partir d'une structure de commandement et de contrôle déjà en place. À mon avis, nous avons aussi besoin d'un registre international tenant uniquement compte des grosses ventes d'armes automatiques. L'existence d'un accord international nous permettant d'assurer le suivi des grosses ventes d'armes automatiques contribuerait beaucoup à rendre l'univers plus sûr.

• (1325)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Nous reprenons le débat. Le député de Carleton—Lanark a la parole.

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je me permets de corriger une erreur que font souvent les députés, en pensant que les éléments du nom de ma circonscription se présentent par ordre alphabétique. En fait, ils se présentent plutôt dans l'ordre inverse. L'erreur est fréquente. Il arrive aussi très souvent que les gens épellent mal Carleton. C'est donc une lutte sans fin que nous menons, mais nous n'abandonnerons pas.

Initiatives parlementaires

Je voudrais m'attarder à l'aspect du projet de loi dont la Chambre est saisie, qui concerne les droits fondamentaux. Certains députés ont soutenu qu'il s'agissait d'un projet de loi d'ordre administratif, l'une des expressions qui me mettent la puce à l'oreille. Cette expression m'irrite au plus haut point, me fait dresser le poil sur les bras, un peu comme lorsqu'on frappe à la porte et que quelqu'un annonce qu'il vient de la part du gouvernement nous donner un coup de main.

Il est trop facile de s'attaquer aux droits fondamentaux, de les réduire un peu ici et là au moyen d'une mesure législative qui, prétend-on, est d'ordre administratif. Quand nous analysons l'ensemble du système de protection que nous avons pris la peine de créer, nous nous apercevons qu'il existe des mesures de protection très précises pour éviter justement l'érosion lente mais progressive de nos droits fondamentaux. Voilà pourquoi, à la lecture d'une déclaration des droits ou de notre propre Charte des droits, nous nous apercevons que les mesures de protection de nos libertés fondamentales tendent à nous protéger contre un ensemble de petites violations au lieu de prendre la forme d'un grand énoncé des droits qui devraient exister.

Par exemple, il ne suffit pas de parler de la liberté d'expression, de la liberté d'assemblée ou du droit à un procès impartial. Il faut aller plus loin et dire, par exemple, que pour garantir le droit à un procès impartial, il faut respecter l'*habeas corpus*, le droit de ne pas être jugé deux fois pour la même infraction et toute une série de mesures similaires, comme le droit à un avocat et le droit à la protection contre les fouilles et les saisies abusives.

Outre ce droit contre les perquisitions et les saisies abusives, certains droits secondaires protègent contre les perquisitions sans mandat. Lorsqu'un mandat est émis, les preuves recueillies ne peuvent porter que sur les termes du mandat. Par exemple, si la police se rend chez une personne qu'elle soupçonne d'un délit *a* et qu'elle trouve des preuves qui indiquent que la personne est effectivement coupable du délit *b*, ces preuves ne peuvent être utilisées dans la poursuite.

Ce genre de protection spéciale contre les abus est vitale lorsqu'on voit la diminution de ces droits, particulièrement ceux qui ne sont pas énoncés clairement et précisément dans notre charte. Nous avons raison de vouloir porter une attention toute particulière pour éviter que ne s'amorce un processus de réduction lente mais graduelle de nos libertés. Ces atteintes à notre liberté peuvent entraîner la perte de cet ensemble de droits et libertés qui font de nous un modèle à l'échelle mondiale. C'est de cela que nous devrions nous inquiéter.

Aujourd'hui, nous parlons d'un droit très précis, en l'occurrence le droit à la liberté de réunion pour protester. C'est un droit qui existe dans notre société depuis des siècles et qui existait dans les sociétés de nos ancêtres. Je songe particulièrement à l'Angleterre.

Il fut un temps où le Parlement britannique était bien loin d'être le modèle qu'il est devenu aujourd'hui. Par exemple, les femmes, les travailleurs et les hommes qui n'étaient pas propriétaires ne pouvaient pas voter et ce droit était exercé par une infime fraction de la population, moins de 10 p. 100 en fait. De même, le système de représentation dans les bourgs était extrêmement corrompu. À certains endroits, dans les bourgs pourris comme on les appelait, à peine une douzaine de personnes pouvaient élire un député au Parlement. D'autres bourgs étaient immenses et étaient gravement sous-représentés.

On a alors élaboré toutes sortes de théories pour solutionner ce problème. À la fin, on a accordé le droit de protester dans la rue, le droit de sortir manifester. Parfois les participants à ces événements

consommaient un peu d'alcool et la manifestation dégénérait en émeute, mais ce phénomène était compris et accepté.

● (1330)

Voilà le cadre qui nous a permis, dans notre pays, d'atteindre un plus grand degré de liberté. Cela s'applique aussi aux Britanniques et aux Américains. Ce fut un tournant crucial. Il serait déplorable qu'on perde ce droit ou qu'on le voie se rétrécir.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le député de Lanark—Carleton disposera d'encre cinq minutes à la reprise du débat sur le projet de loi.

[Français]

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 mai, de la motion : Que le projet de loi C-209, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de transport en commun), soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Paul Harold Macklin (Northumberland, Lib.) Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur l'initiative parlementaire du député, le projet de loi C-209.

Il ne fait pas de doute qu'inciter les gens à recourir aux transports en commun est un objectif louable. Sur le plan des politiques d'intérêt public, cela est évidemment conforme aux plans du gouvernement. Toutes les fois que nous enlevons une automobile privée de nos routes, cela entraîne sur-le-champ une réduction des gaz à effet de serre, ce que nous comprenons et apprécions tous. Le gouvernement reconnaît l'importance de la réduction des gaz à effet de serre, mais, ce faisant, nous ne devons jamais perdre de vue que le régime fiscal n'est qu'un des moyens à notre disposition pour nous aider à atteindre cet objectif.

D'abord et avant tout, tous les ordres de gouvernement doivent travailler de concert pour relever efficacement ce défi. Ensuite, je suis d'avis que nous devrions examiner le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis à la lumière des autres options qui s'offrent à nous et songer à ce que nous pourrions faire pour mieux utiliser les fonds publics qu'il faudrait consacrer à cette proposition.

On estime que cette proposition, si elle est adoptée, coûterait aux contribuables environ 100 millions de dollars par année. Croyons-nous que, pour 100 millions de dollars par année, cette mesure atteindrait le but recherché? L'application de cette mesure ne risquerait-elle pas d'entraîner d'autres dépenses?

Initiatives parlementaires

De toute évidence, ceux qui utilisent déjà le transport en commun n'ont pas besoin d'une déduction fiscale pour être incités à utiliser ce service. Alors, pourquoi, comme le préconise le projet de loi, devrions-nous dépenser des fonds du Trésor pour accorder une subvention à ces usagers actuels? Je présume que cette mesure serait avantageuse pour ces usagers s'ils avaient suffisamment de revenu imposable, mais la déduction fiscale ne serait d'aucune utilité pour ceux qui n'ont pas de revenu net imposable.

De toute évidence, cette partie du projet de loi constitue une mesure discriminatoire et réduirait l'avantage dont une personne à faible revenu pourrait bénéficier. Ce n'était sûrement pas là l'intention de la personne qui a rédigé le projet de loi, mais, dans sa version actuelle, il entraînerait certainement cette conséquence. Un tel article est vraiment mal choisi, que ce soit en ce qui concerne les usagers actuels du transport en commun ou les personnes qui décideraient d'utiliser ce moyen de transport. Au lieu de prévoir une sorte de paiement direct à la personne qui utilise le système de transport en commun, le projet de loi prévoirait plutôt une déduction du revenu net imposable. Il s'agit là d'une distinction très importante à faire au sujet du projet de loi tel qu'il est présenté à la Chambre.

Lorsque j'examine le projet de loi, j'estime que, premièrement, les crédits d'impôt proposés ne seraient pas applicables également à tous les usagers, en raison de notre régime d'impôt progressif. Deuxièmement, si le revenu d'une personne n'est pas imposable, le projet de loi ne lui offrirait manifestement aucun avantage ou encouragement financier. Troisièmement, si le projet de loi vise à réduire les gaz à effet de serre en augmentant le nombre des usagers, pourquoi devrions-nous accorder une aide financière à ceux qui utilisent déjà le système de transport en commun? Quatrièmement, cette proposition ne ciblerait pas de façon appropriée le groupe que nous voulons encourager à utiliser le système de transport en commun, soit les personnes qui n'utilisent pas ce système actuellement.

Quand nous réfléchissons aux mesures à prendre, il faut songer à d'autres possibilités. Il y a par exemple, selon moi, les programmes d'infrastructure; ils servent à améliorer les réseaux de transport, à faire des investissements directs et à offrir des subventions de fonctionnement plus généreux. Ce sont des moyens efficaces de garder le coût du transport public peu élevé et d'élargir le soutien en injectant des capitaux supplémentaires. Nous voulons amener plus de gens à emprunter les transports publics, ce qui réduira les émissions de gaz à effet de serre.

• (1335)

À mon avis, les dépenses publiques qui visent à créer les moyens de transport en commun les moins coûteux, les plus propres, les mieux entretenus, les plus modernes et les plus efficaces seraient une manière supérieure et plus directe d'atteindre l'objectif qui consiste à faire en sorte que plus de gens laissent leur voiture à la maison.

Un autre problème que pose le projet de loi est l'application pratique de la disposition sur le reddition de comptes, soit le paragraphe 118.96(3), qui porte ce qui suit:

Le particulier doit joindre les pièces justificatives indiquant les montants qu'il a payés pour utiliser un réseau de transport en commun.

Dans le projet de loi, le mot «doit», au paragraphe 118.96(3), indique une obligation; le particulier est tenu de produire les pièces justificatives ou les reçus pour déduire de son impôt imposable net cette dépense de transport en commun.

Songons aux conséquences. Cela crée non seulement un nouveau problème administratif pour le passager, qui doit se procurer et

conserver les reçus, mais aussi, pour le fournisseur de services, une dépense pour chaque passage du contribuable.

Sans compter le fait que l'ADRC devrait finalement recevoir et entreposer ces pièces justificatives et que chaque contribuable pourrait en avoir des centaines à soumettre.

Le coût qui incomberait au fournisseur de transport pour produire ces pièces justificatives et celui qui incomberait à l'ADRC pour les recevoir et les entreposer ne constitueraient pas une saine utilisation des ressources gouvernementales, compte tenu du fait que, je le rappelle, l'objectif premier du projet de loi est de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

À mon avis, le projet de loi occasionnerait vraisemblablement la mise en place d'un système administratif très coûteux non seulement pour le gouvernement fédéral, mais aussi pour tous les ordres de gouvernement qui font partie intégrante de tout le concept de transport en commun. Les provinces et les municipalités seraient visées.

Le gouvernement est déterminé à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et il est certain qu'un excellent système de transport en commun est un élément important de cette politique. Le gouvernement a à coeur les principes fondamentaux du développement durable dans une vaste gamme d'activités gouvernementales. Cela signifie l'établissement d'objectifs clairs en ce qui concerne l'environnement. Le gouvernement fédéral a exigé de tous ses ministères qu'ils élaborent des stratégies de développement durable qui doivent être déposées à la Chambre. De plus, tous les budgets fédéraux déposés depuis 1994 ont prévu des mesures qui permettront d'arriver à une meilleure intégration de l'économie et de l'environnement.

Dans le budget de l'an 2000 et dans la mise à jour budgétaire de 2000, le gouvernement a prévu 1,4 milliard de dollars pour relever des défis environnementaux clés. Les changements climatiques sont évidemment du nombre. Un Fonds d'investissement municipal vert fait également partie des mesures prévues à ce chapitre et il permet l'octroi de prêts à l'appui de projets municipaux dans des domaines comme le transport urbain.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans une perspective de transport en commun, le gouvernement prêche aussi par l'exemple. La Loi de 1995 sur les carburants de remplacement exige en effet que les trois quarts des véhicules qui font partie du parc automobile du gouvernement fédéral, dont les autobus verts que nous voyons circuler sur la colline parlementaire, utilisent des carburants de remplacement, s'ils satisfont aux exigences de faisabilité minimales. De toute évidence, c'est là une mesure positive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En conclusion, je remercie la députée d'avoir porté cette importante question à notre attention, mais comme je l'ai expliqué, il y a de meilleures façons d'utiliser les fonds publics pour réduire au minimum les émissions de gaz à effet de serre et pour mieux servir les intérêts de l'environnement. La déduction fiscale proposée dans le projet de loi C-209 ne respecte pas les critères relatifs à une utilisation efficiente, efficace et avisée des fonds publics. Je n'appuie donc pas le projet de loi C-209.

Initiatives parlementaires

• (1340)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais, d'entrée de jeu, dire à quel point je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre sur le projet de loi C-209 présenté par ma collègue de Jonquière. Je ne saurais dire à quel point ma collègue de Jonquière a été bien avisée de présenter ce projet de loi à la Chambre.

J'écoutais les commentaires de mon collègue libéral, il y a quelques instants. Je rappelle que ce projet de loi faisait suite à une motion, adoptée par cette Chambre en 1999, concernant l'exemption fiscale pour l'utilisation du transport en commun. Cette motion avait été présentée à l'époque par notre collègue de Kamloops, Thompson et Highland Valleys, Nelson Riis. Cette motion qui a été adoptée est toujours demeurée lettre morte.

Je pense donc qu'il faut se rappeler les décisions que cette Chambre a prises avant d'écartier du revers de la main une proposition législative présentée par des parlementaires, en conformité avec celles-ci.

D'entrée de jeu, je vais lire le sommaire du projet de loi qui résume fort bien l'objectif qu'il poursuit:

Le texte modifie la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre à un particulier de déduire de son impôt payable certains frais relatifs à l'utilisation du transport en commun.

Il s'agit évidemment d'un projet de loi qui comporte nombre d'avantages et d'éléments positifs. Je tâcherai, au cours des quelques minutes qui viennent, de présenter les différents éléments positifs que je retiens dans ce projet de loi.

Parlons d'abord de ce qui a trait à l'activité économique. Je pense qu'il est important d'en parler d'autant plus que tous les indicateurs semblent montrer un fléchissement assez important de notre économie. Conséquemment, il faut qu'on essaie de voir en quoi nous pouvons agir pour stimuler l'économie.

Ce projet de loi permettrait de donner un incitatif fiscal aux à nos concitoyennes et à nos concitoyens pour l'utilisation du transport en commun et aurait pour effet de réduire le nombre de véhicules sur nos routes. Conséquemment, cela contribuerait grandement à la fluidité de la circulation des biens et des personnes autour et dans les grands centres urbains. Comme notre économie est de plus en plus orientée vers le principe du «just in time», il devient en effet de plus en plus important que les véhicules puissent circuler de la façon la plus fluide possible, surtout les véhicules de transport de biens, pour permettre aux entreprises de pouvoir rencontrer leurs obligations à cet égard.

Je pense qu'il est important de signaler, par exemple, que la présence sur nos routes d'un autobus de 40 pieds permet de retirer de celles-ci de 40 à 50 véhicules. Multipliez le nombre d'autobus de 40 pieds et vous voyez l'effet que cela peut avoir sur la circulation automobile. Par exemple, à Montréal, si tout le monde prenait son véhicule, la durée moyenne d'un déplacement serait multipliée par trois, c'est-à-dire d'une heure et demie. C'est quand même significatif. Plus on va mettre l'accent sur le transport en commun, plus il y a en effet de chances que le nombre de véhicules sur nos routes soit moindre.

Pourquoi cet incitatif aurait-il un effet semblable? Comme je l'indiquais il y a quelques instants, il s'agit là d'un incitatif pour les personnes qui ont à se déplacer, à utiliser le transport en commun. Cela aurait pour effet d'augmenter les revenus des sociétés de transport en commun qui pourraient, par ricochet, améliorer le service, la fréquence des circuits, l'étendue et les ramifications des

différents circuits et, conséquemment, augmenter encore davantage l'adhésion des utilisateurs au transport en commun.

Il y a également nombre d'avantages en ce qui concerne l'environnement et la santé. Tout à l'heure, notre collègue libéral faisait référence au Protocole de Kyoto, que le gouvernement canadien a signé et dans lequel il s'engageait à réduire de 6 p. 100 les émissions de gaz à effet de serre au Canada d'ici 2010-2012.

• (1345)

C'est bien en principe. C'est tout à fait louable. Toutefois, on s'attend à ce que le gouvernement prenne des décisions conséquentes à cet engagement.

Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre de sa part, le gouvernement a, depuis un certain temps, pris un certain nombre de décisions qui nous apparaissent illogiques, contre-productives et même dommageables quant à l'objectif poursuivi. On n'a qu'à penser, par exemple, au fait que le gouvernement—alors qu'actuellement il dégage d'importants surplus budgétaires—, a sciemment décidé de couper sa contribution financière annuelle au Centre canadien de fusion magnétique, qui était de l'ordre de 7,2 millions de dollars. Les activités du Centre s'inséraient dans un vaste programme de recherche internationale sur la fusion nucléaire, lequel nous permettra, éventuellement, de mettre de l'avant une forme d'énergie propre, abondante, sécuritaire et respectueuse de l'environnement.

Mais le gouvernement canadien, dans sa grande sagesse, lorsqu'il a décidé de signer et de parapher le Protocole de Kyoto, a, en parallèle, décidé de mettre fin à la recherche sur la fusion nucléaire au Canada.

Comme il le réalise peut-être après coup—s'il ne l'avait pas déjà sournoisement planifié avant—, il fait maintenant la promotion, avec les fonds des contribuables, du projet Iter, qui s'établirait cette fois en Ontario. Le projet Iter vise la construction d'un mégaréacteur de fusion nucléaire. C'est un projet de quelques milliards de dollars, qui arrive après avoir fait fermer le réacteur de fusion nucléaire à Varennes, dans ma circonscription.

On regarde également d'autres décisions et d'autres avenues envisagées par le gouvernement fédéral pour faire respecter les ententes du Protocole de Kyoto. On réalise que le gouvernement cherche ou songe à faire porter l'essentiel des efforts sur les épaules de l'entreprise privée, sur les épaules de l'industrie. Il faut regarder les législations en vigueur dans les différentes provinces. Je pense au Québec, en l'occurrence, où les réglementations et les législations sur le plan environnemental sont très sévères et où l'industrie a déjà fait des efforts considérables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. On va leur demander 6 p. 100 additionnels, alors que le gouvernement fédéral, de son côté, fait peu ou pas d'efforts.

On devrait s'attendre à ce que le gouvernement fédéral subventionne le transport en commun. Pourtant, le gouvernement fédéral ne met pas un sou dans le transport en commun. C'est d'autant plus étonnant que le gouvernement américain, au sud de la frontière, investit, lui, 41 milliards de dollars pendant six ans pour le transport en commun. Le gouvernement américain, qui est au ban de la communauté internationale parce qu'il refuse de respecter le Protocole de Kyoto, parce qu'il remet en service des centrales thermiques, parce que, parce que, parce que, ce même gouvernement américain investit 41 milliards de dollars sur six ans pour le transport en commun.

Pourtant, il est très évident que le transport en commun a pour effet de réduire le nombre de véhicules qui sont en circulation sur nos routes, des véhicules qui sont responsables d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre.

Initiatives parlementaires

Je donne quelques statistiques qui nous ont été fournies par l'Association canadienne du transport urbain et qui nous permettent de bien comprendre l'ampleur du problème. Un véhicule émet en moyenne quatre tonnes de polluants chaque année, presque quatre fois plus par passager-kilomètre qu'un autobus. Un seul autobus permet d'économiser 70 000 litres d'essence et neuf tonnes de polluants atmosphériques chaque année. Ce sont des chiffres qui sont tout à fait éloquentes.

Quant à la santé—ma collègue de Jonquière en faisait état dans son discours—, on sait qu'il y a près de 16 000 Canadiennes et Canadiens qui meurent chaque année en raison des hauts niveaux de pollution urbaine. Ce n'est quand même pas négligeable. Le nombre d'enfants hospitalisés pour des problèmes d'asthme a augmenté de 23 p. 100 entre 1980 et 1990. Ne serait-ce qu'en termes de coûts de santé, le gouvernement économiserait vraisemblablement autant, sinon davantage, que la dépense fiscale que lui occasionnerait cette mesure proposée par ma collègue de Jonquière. Maintenant, j'aimerais ajouter que cette mesure proposée serait également plus équitable.

On a vu récemment que le nombre de Canadiens et Canadiennes gagnant plus de 250 000 dollars, qui ne payaient pas un sou d'impôt par année, avait augmenté...

• (1350)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui est alloué est expiré. L'honorable député de Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

[Traduction]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Madame la Présidente, la mort, les impôts et l'encombrement des routes sont trois éléments inévitables dans la vie, et le brillant projet de loi C-209 porte sur les trois.

[Français]

Je tiens à féliciter la députée de Jonquière pour cette bonne idée.

[Traduction]

Il s'agit d'un très bon projet de loi qui fournit des conseils et des directives au gouvernement sur les cas où ce dernier n'a pas su trouver des moyens plus innovateurs de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Ce projet de loi prévoit des réductions d'impôt pour les contribuables canadiens qui utilisent les services de transport en commun.

Il y a un prix à payer pour notre incapacité à trouver des combustibles de remplacement, parce que nous n'avons pas tenté de trouver des façons de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Quelque 16 000 Canadiens meurent prématurément chaque année à cause de la mauvaise qualité de l'air. Le nombre de cas d'asthme et d'autres maladies pulmonaires chez les enfants a augmenté de façon fulgurante, soit de 23 p. 100, entre 1980 et 1990. Cela entraîne des conséquences énormes pour notre système de soins de santé.

Les coûts relatifs aux soins de santé dus à l'utilisation de l'automobile auraient dépassé le milliard de dollars chaque année. Les véhicules moteurs constituent la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, comptant pour 32 p. 100 du total.

Ce projet de loi est important parce qu'il permettrait de réduire notre dépendance face à l'automobile. Il présente une façon innovatrice de faire en sorte que les gens adoptent d'autres modes de transport, particulièrement les transports en commun. Nous sommes l'une des rares démocraties occidentales à ne pas avoir

adopté un plan national de transport en commun. Il n'existe pas de coordination au pays sur la façon de réduire notre dépendance à l'égard du transport routier. Le projet de loi fournit cette option.

Il y a de nombreux avantages économiques à part ceux liés à la santé. Le projet de loi réduirait notre dépendance à l'égard de l'utilisation des routes, ce qui entraînerait une réduction des coûts considérables liés à la réfection des routes. C'est très coûteux, comme en témoignent les députés d'un bout à l'autre du pays. Nous sommes presque tous aux prises avec des problèmes graves concernant le réseau routier dans nos circonscriptions.

Le gouvernement n'investit pas assez d'argent dans le réseau routier. Les taxes sur l'essence sont une source de recettes. Les Canadiens seraient surpris et même choqués de savoir que seulement 4,5 p. 100 des recettes provenant des taxes sur l'essence servent à l'amélioration des routes, comparativement à 90 p. 100 aux États-Unis.

Nous ne sommes pas un modèle de vertu pour ce qui est du transport public. Nous devrions peut-être examiner non seulement ce projet de loi, mais aussi certaines expériences européennes. Il y a eu des mesures semblables en Europe, et les coûts d'utilisation du transport privé ont baissé. On a observé une diminution de l'utilisation du transport privé et une forte augmentation de l'utilisation du transport public.

Mon collègue du parti ministériel a fait certaines affirmations au sujet de ce que l'application de cette mesure législative coûterait au Trésor. Je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point. Je reconnais qu'il y a certains coûts. Toutefois, ces coûts seraient compensés par les avantages qu'une telle mesure offre non seulement sur le plan des soins de santé, mais aussi sur le plan de la réfection des routes et des émissions de gaz à effet de serre qui ont un impact profond sur l'agriculture. Ces émissions et les changements climatiques ont un impact sur l'agriculture et sur notre produit intérieur brut. Ce sont là des arguments économiques solides à l'appui du projet de loi C-209.

• (1355)

Les Canadiens ont fait du très bon travail dans la recherche de moyens innovateurs permettant d'utiliser notre structure fiscale comme outil d'amélioration de l'environnement. La structure fiscale encouragerait l'utilisation de combustibles de substitution et d'autres formes d'énergie. Ceux qui utilisent l'énergie électrique, l'énergie solaire ou qui ont des voitures ne consommant pas de combustibles fossiles mais plutôt des mélanges de méthanol, d'éthanol et d'autres substances qui réduisent les émissions, devraient obtenir un crédit d'impôt.

Les chercheurs qui se consacrent à d'autres formes de ressources énergétiques devraient aussi obtenir un crédit d'impôt. Les taxes sur l'essence pourraient peut-être servir à l'exploration, à la recherche et au développement de combustibles de rechange. Il y a pas mal de chercheurs qui font un travail innovateur dans un certain nombre d'universités au Canada. À l'université Victoria, on fait d'excellents travaux sur de nouveaux types de piles à combustible susceptibles d'entraîner une diminution de la demande de combustibles fossiles.

Le projet de loi C-209 pourrait être un pas de géant dans la voie de solutions innovatrices et positives, par lequel le gouvernement pourrait encourager l'utilisation des combustibles de rechange et d'autres formes d'énergie.

Initiatives parlementaires

L'eau est un autre domaine qui fait l'objet d'abus. Le coût de l'eau ne correspond pas à sa vraie valeur. Il existe dans la structure fiscale des possibilités d'encourager l'utilisation de l'eau à d'autres fins et il y a également d'autres méthodes d'économiser l'eau grâce à certains types de toilettes. Il existe des toilettes à débit d'eau restreint qui permettent de réduire considérablement la quantité d'eau utilisée.

Il y a dans le secteur de l'agriculture d'autres méthodes qui permettent d'économiser l'eau. Les fermiers ont mis en place des systèmes d'irrigation inspirés de ceux utilisés en Israël et au Texas, qui permettent de minimiser la quantité d'eau utilisée avec un maximum d'avantages. Les fermiers, les industries et les consommateurs qui utilisent d'autres carburants que ceux provenant de ressources non renouvelables devraient avoir droit à un crédit d'impôt.

À première vue, on peut dire qu'il y a un coût. Mon ami du gouvernement a raison. Toutefois, ce coût est compensé par les économies réalisées en encourageant cette autre méthode. La structure fiscale est un moyen d'encourager les gens à faire une utilisation plus responsable des ressources non renouvelables, qui permettrait non seulement d'avoir un environnement meilleur pour la santé, mais aussi de faire des économies substantielles sur le plan de l'agriculture, des soins de santé et de l'économie en général.

Je signale au gouvernement qu'il ne s'est pas vraiment attaqué de façon concrète à cette question. Je félicite le député de Jonquière pour avoir présenté le projet de loi.

J'encourage le gouvernement à travailler avec le député de Jonquière et d'autres députés qui sont des leaders dans le domaine de l'environnement, notamment le président du Comité de l'environnement. Ce dernier est depuis longtemps à la Chambre et il a de très bonnes idées. En outre, il fait partie du gouvernement. Ces députés devraient nous dire quoi faire pour améliorer l'environnement.

J'encourage le gouvernement à prendre l'initiative, à donner son appui et à examiner les suggestions qui sont faites à la Chambre et au Canada. Nous avons l'expertise et le savoir. Des recherches ont été faites. Le gouvernement devrait travailler avec les provinces à l'élaboration d'un plan global visant à assurer aux Canadiens un environnement plus durable et plus sain.

• (1400)

[Français]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Madame la Présidente, je remercie la députée de Jonquière d'avoir proposé cette motion qui ne constitue pas une nouvelle demande.

L'Association canadienne du transport urbain et la Fédération canadienne des municipalités exercent des pressions depuis des années en faveur de cette modification.

Également, M. Riis, mon ancien collègue et député de Kamloops de 1980 à 2000, était lui aussi en faveur de cette motion.

On prévoit une augmentation de 52 p. 100 des émissions attribuables au transport entre 1991 et 2020. Si nous voulons vraiment réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous devons trouver le moyen de faire la promotion du transport en commun.

Exempter d'impôt les abonnements au transport en commun fournis par les employeurs serait un très bon premier pas.

[Traduction]

Nous appuyons cette motion. Comme je l'ai indiqué, elle est intimement liée au NPD. L'ancien député de Kamloops, M. Riis, était un grand défenseur de cette mesure, tout comme d'autre néo-démocrates au cours des années. Nous irions juste un peu plus loin

pour permettre aux entreprises de porter à leurs pertes les passes de transport en commun fournies à leurs employés.

Il y a des mesures simples que le gouvernement pourrait prendre pour encourager les Canadiens à utiliser le transport en commun. Elles pourraient faire partie d'une stratégie globale visant à nous acquitter des engagements pris à la conférence de Kyoto, concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Voilà pourquoi j'ai été très déçu de voir un député ministériel se lever et réagir comme d'habitude, en rabaisant l'idée et en disant qu'elle n'est pas assez bonne. Je crois qu'elle est bien mieux que rien, bien mieux que ce que l'on obtient du gouvernement lorsqu'on a besoin de véritables changements de fond pour encourager les gens à utiliser les transports en commun.

Si le député a une meilleure idée, il devrait nous l'exposer, au lieu de dénigrer toutes les suggestions que font ses collègues pour essayer d'aider notre société à sauver la planète, à faire en sorte que nos petits-enfants n'héritent pas de nous un environnement dépourvu d'air pur et d'eau potable, à cause de la prédisposition du gouvernement à condamner toute proposition qui lui est faite, sans jamais en faire lui-même.

Tout ce que j'ai pu voir jusqu'ici de la part du gouvernement, c'est qu'il veut s'attribuer du mérite pour les arbres, lorsqu'il est question des émissions de gaz à effet de serre. Voilà la stratégie des libéraux : compter les arbres, et les considérer comme autant de puits de carbone. De cette façon, ils n'ont pas besoin de faire quoi que ce soit. Ils se contentent de procéder à une sorte de dénombrement, à une manipulation globale des chiffres, pour ainsi éviter de réduire réellement les émissions de gaz à effet de serre. N'est-ce pas merveilleux? Est-ce que cela va rendre l'air plus pur?

Je ne comprends pas. Pourtant, le ministre de l'Environnement et le gouvernement semblent fascinés par cette solution.

Nous estimons qu'il y a plusieurs mesures à prendre, et cette mesure d'initiative parlementaire représente un aspect seulement de ce que l'on pourrait faire. J'aurais certes cru que n'importe qui ayant un peu de bon sens écologique appuierait une mesure comme celle-ci, conçue pour encourager les gens à utiliser les transports en commun.

Je ne sais pas d'où vient le député, mais j'espère bien qu'il ne vient pas de Toronto. Quiconque est allé à Toronto, à Montréal ou même à Winnipeg ou dans n'importe quelle de nos grandes villes sait bien que l'une des choses qu'il nous faut faire, c'est inciter les gens à abandonner leur voiture pour adopter les transports en commun, ou à marcher, à rouler à bicyclette ou autre solution du genre. Ces solutions ne sont pas toujours possibles, particulièrement à Winnipeg en hiver. Nous devons trouver des moyens d'encourager les gens à adopter les transports en commun, et nous avons là une façon par laquelle nous pourrions y réussir.

Initiatives parlementaires

Le député allianciste a parlé avec beaucoup d'éloquence de l'incidence croissante des maladies pulmonaires et respiratoires, et notamment de l'asthme chez les jeunes. Ce n'est pas une coïncidence. Ce n'est pas comme si la jeune génération était en quelque sorte génétiquement inférieure par rapport à la précédente quant aux poumons. C'est parce que les jeunes sont exposés à la pollution.

Si nous ne savons pas reconnaître les signes annonciateurs, combien de temps encore faudra-t-il demander à nos enfants qui sont atteints d'asthme et d'autres maladies respiratoires de faire l'équivalent des canaris dans les mines? Les canaris souffrent d'asthme. Ils souffrent d'autres maladies. Ils nous disent quelque chose. Ils disent au gouvernement libéral d'agir, de ne pas compter les arbres pour voir quel genre de crédit il peut en obtenir dans quelque jeu mondial de statistique, mais de faire quelque chose pour améliorer la qualité de l'air dans notre pays.

Une des choses que le gouvernement pourrait faire, et une des choses que les députés ministériels d'arrière-ban pourraient faire, même si le gouvernement n'était pas disposé à le faire, serait non pas de se lever pour réciter le tout dernier argument du ministère contre cette proposition, mais de faire preuve de courage en approuvant une mesure que le Parlement pourrait prendre. C'est nous qui devrions donner des instructions aux ministères sur les moyens à prendre pour résoudre nos problèmes, et non le contraire.

•(1405)

À long terme, il y aurait des économies incroyables pour le système de santé au Canada si l'on réglait certains de ces problèmes, mais non, on tient à tenir des comptes séparés, à cloisonner les différents livres qu'on tient pour la santé, l'environnement, les transports, et le reste.

Ces secteurs sont pourtant tous liés. Il est temps de passer à un autre type de comptabilité et de prendre en compte tous les coûts de nos façons de faire. Si on le faisait et si l'on pensait à toutes les économies qui résulteraient du fait d'encourager les Canadiens à utiliser les transports en commun, on aurait un tout nouvel ensemble de livres qui justifieraient pleinement l'adoption de telles mesures qui favorisent l'environnement.

Je ne l'ai peut-être pas dit clairement, mais je suis favorable à ce projet de loi. J'espère que d'autres députés finiront par voir cette mesure d'un oeil favorable.

Je profite des quelques minutes qui me restent pour signaler l'existence d'un problème de politique gouvernementale comparable, sur lequel j'aime bien revenir. Je ne peux résister à la tentation d'en parler ici, parce ce qu'il y a un parallèle. L'idée d'inciter les gens à abandonner leurs voitures et à emprunter les transports en commun, surtout en ville, ressemble beaucoup, dans mon esprit et dans celui d'autres députés, à celle qui consiste à retirer aux camions leur chargement, à éliminer des grandes routes et à le remettre de nouveau là où il devrait être, c'est-à-dire sur les rails.

La situation est la même. Il y a beaucoup trop d'émissions de gaz à effet de serre. Il existe des trains d'environ 10 000 pieds de longueur, ce qui est excessif à mon avis, mais ils existent. Peut-on imaginer combien de camions cela représente? Pour tirer un train de cette longueur, il ne faut pourtant qu'une seule locomotive diesel. On peut comparer les camions aux passagers d'un autobus qu'on mettrait chacun au volant de leur propre automobile.

Si le gouvernement prenait réellement au sérieux sa stratégie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, il arrêterait de compter les arbres et de faire des histoires avec les puits de carbone et il mettrait en oeuvre sa stratégie. Il dresserait une politique sur les transports, qui encouragerait les gens à emprunter les transports

publics, qui inciterait les gens à expédier leurs marchandises par chemins de fer et, de plus, qui dissuaderait les gens à faire des expéditions par camions quand ce n'est pas justifié.

•(1410)

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC/RD): Madame la Présidente, je suis toujours heureux de prendre la parole après le député de Winnipeg—Transcona. Il a l'heur de mettre de l'enthousiasme dans un débat. J'ai bien aimé certains de ses commentaires et ceux d'autres députés ayant pris part au débat.

Je suis heureux qu'il ait reproché au député ministériel de Northumberland de s'opposer au projet de loi. Je crains bien de devoir continuer dans la même veine.

Le député de Northumberland n'a pas présenté des arguments très convaincants pour expliquer pourquoi son gouvernement et lui-même ne devraient pas appuyer cette mesure législative, qui ne représente qu'un tout petit pas vers la solution à une mince partie d'un très vaste problème. Le projet de loi présenté aujourd'hui propose une façon d'amorcer le processus et, en bout de ligne, il contribuerait à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Le gouvernement libéral ne cesse de gaspiller de l'énergie à donner des raisons de ne pas faire quelque chose de constructif, au lieu de donner des raisons pour lesquelles les choses devraient se produire de façon constructive. Je vais vous donner quelques exemples.

La première raison que le gouvernement a donnée, c'est que c'était impossible parce que ce serait une sorte de déduction d'impôt. Ce serait une déduction d'impôt pour le coût des transports en commun. Le député de Northumberland dit que ce ne sont pas tous les usagers des transports en commun qui ont un revenu imposable et que, par conséquent, ce ne serait pas un avantage pour eux.

N'est-ce pas merveilleux? Si c'est le cas, peut-être qu'il ne devrait pas y avoir de déductions fiscales du tout. Je ne doute pas qu'il y aurait des gens touchés qui n'ont pas de revenu imposable et, par conséquent, que ce ne serait pas un avantage pour eux. Cependant, ce serait tout un avantage pour un certain nombre d'autres usagers qui ont un revenu imposable. Il faut regarder le côté positif plutôt que l'inverse.

Je n'en croyais pas mes oreilles quand j'ai entendu le député dire que, parce que nous exigeons maintenant la production de justifications, l'intéressé doit produire des reçus afin d'obtenir une déduction d'impôt. Il a dit que Douanes et Revenu Canada, Dieu nous en garde, serait inondée de reçus que les gens recueilleraient et produiraient à l'appui d'une demande de déduction d'impôt.

Pourquoi y a-t-il des déductions aux fins de l'impôt si l'ADRC ne peut établir un simple système pour calculer l'impôt à déduire d'un billet d'autobus. N'est-ce pas merveilleux? Nous avons un système de perception des impôts qui ne peut même pas traiter cette masse de reçus qui pourraient faire l'objet d'une déduction aux fins de l'impôt.

Si c'est pour cette raison que le gouvernement ne veut pas accepter cette mesure législative, il devrait proposer à la Chambre de meilleures solutions. Il est si simple de dire non. Il est toujours facile de dénigrer des idées, même si elles sont très positives, mais il n'est pas si aisé d'en suggérer.

Initiatives parlementaires

Jetons un coup d'oeil à un autre cas. Dans une vie antérieure, j'ai acquis beaucoup d'expérience dans le transport en commun. Je siégeais au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités, la FCM. J'ai également fait partie du comité des transports de cette même FCM. Chaque année, nous suggérons au gouvernement fédéral d'accorder un avantage fiscal aux gens qui utilisent le transport en commun.

C'est la vieille question de la poule et de l'oeuf. Le transport en commun est financé par les municipalités et les provinces. Comme le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité à l'égard du transport en commun, pourquoi prendrait-il un risque et sacrifierait-il des recettes?

Ce sont les municipalités qui assurent le gros du financement. Elles dépensent beaucoup d'argent pour essayer de soulager leur réseau routier, de décourager l'utilisation de la voiture et d'encourager celle des autobus et des trains de banlieue. Ce sont les municipalités et les provinces qui réparent les routes, pas le gouvernement fédéral, qui a abdiqué cette responsabilité.

Il est à l'avantage des municipalités d'injecter de l'argent dans le transport en commun pour décourager l'utilisation de la voiture. Tout ce que nous proposons, c'est que le gouvernement fédéral prenne le petit risque d'encourager les voyageurs à renoncer à leur voiture pour le transport en commun.

Soit dit en passant, lorsque nous décourageons l'utilisation de la voiture et encourageons celle du transport en commun, nous faisons oeuvre utile: nous protégeons l'environnement, ce qui est encore une responsabilité que le gouvernement fédéral a cédée à d'autres niveaux de gouvernement.

J'ai également eu la chance de vivre dans la magnifique ville de Toronto pendant un certain nombre d'années. Lorsque je me rendais en voiture à mon travail au centre-ville de Toronto, je pouvais voir un terrible brouillard jaune dans le ciel. Ce brouillard était dû à la pollution. Nous savons maintenant qu'il y a de graves problèmes de pollution dans les grands centres urbains au pays. Nous savons qu'il y a de plus en plus de jours chaque année où l'alerte de smog est en vigueur à Toronto.

Comme le député de Winnipeg—Transcona l'a souligné, si les députés n'ont pas déjà compris le message, nous appuyons la mesure au nom de la Coalition. J'aimerais vraiment que le gouvernement repense à sa position parce qu'il s'agit d'un bon premier pas. Ce serait une mesure positive pour une fois.

●(1415)

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, toutes les motions nécessaires pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-209 sont réputées avoir été mises aux voix et le vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et différé jusqu'au mardi 16 octobre 2001, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

[Traduction]

Comme il est 14 h 15, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 15 octobre à 11 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 15.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. DON BOUDRIA

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

M. PIERRE BRIEN

M. RICHARD HARRIS

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, Ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve	Lib.
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Ray	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC/RD
Boudria, L'hon. Don, Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, Ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib.
Carroll, Aileen, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC/RD
Coderre, L'hon. Denis, Secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, Ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, Ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière-L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, Ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepolo, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve	PC/RD
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, Claude, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duhamel, L'hon. Ronald, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, Ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, Secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, Secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy, Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagliano, L'hon. Alfonso, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Gray, L'hon. Herb, Vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PC/RD
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, Secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve	PC/RD
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PC/RD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, Secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, Secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint- Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PC/RD
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, Solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, Secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, Ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC/RD
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, Ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, Secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PC/RD
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	PC/RD
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, Secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert, Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve	Lib.
O'Brien, Pat, Secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John, Secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, Stephen, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PC/RD
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique ...	AC
Peterson, L'hon. Jim, Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, Ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, Secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique ...	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique ...	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, Ministre de la Santé	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, Secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, Ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PC/RD
Szabo, Paul, Secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, Ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Whelan, Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique ...	AC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John.....	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob.....	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC/RD
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PC/RD
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	AC
McLellan, L'hon. Anne, Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, Ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, Ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy, Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PC/RD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia, Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PC/RD
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PC/RD
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PC/RD
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, Stephen, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PC/RD
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, Solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC/RD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Duhamel, L'hon. Ronald, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Lib.
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC/RD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, Ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC/RD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC/RD
Wayne, Elsie	Saint John	PC/RD
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC/RD
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC/RD
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC/RD
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC/RD
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (103)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Ray	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Collenette, L'hon. David, Ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, Ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Lib.
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, Ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Gray, L'hon. Herb, Vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, Secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, Secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, Ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Lib.
McCormick, Larry, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, Secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, Secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, Secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, Secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, Ministre de la Santé	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, Secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, Ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, Secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

QUÉBEC (75)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cauchon, L'hon. Martin, Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, Secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière-L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepolo, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, Claude, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, Secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, Secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagliano, L'hon. Alfonso, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, Secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, Secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, Ministre des Finances	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert, Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, Ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	PC/RD
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE (7)

Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Lib.
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC/RD
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC/RD
Matthews, Bill, Secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, Ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
---	----------------	------

Nom	Circonscription	Affiliation politique
-----	-----------------	--------------------------

YUKON

Bagnell, Larry Yukon..... Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 5 octobre 2001 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Ray Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	John Godfrey	Pat Martin	(16)
Gérard Binet	Reed Elley	Gerald Keddy	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Finlay	Richard Marceau	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	John Duncan	Robert Lanctôt	Joe Pescholido
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Scott Reid
Gérard Asselin	Paul Forseth	Peter MacKay	John Reynolds
André Bachand	Ghislain Fournier	Preston Manning	Gerry Ritz
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Joe McGuire	Monte Solberg
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Val Meredith	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	Anita Neville	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Lynne Yelich

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Paul Forseth
Steve Mahoney

Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral
John Godfrey

Art Hanger
Inky Mark
Anita Neville

Jerry Pickard
David Price
Stéphan Tremblay

Tony Valeri
Judy Wasylcyia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyRobert Bertrand
John Bryden
Gerry Byrne
Odina DesrochersJohn Finlay
Rahim Jaffer
Sophia Leung
Pat MartinPhilip Mayfield
Shawn Murphy
Gilles-A. PerronAlex Shepherd
Greg Thompson
Myron Thompson

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Denis Paradis
Charlie Penson
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Joe Peschisolido
Diane St-Jacques

Eugène Bellemare	Monique Guay	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Tony Ianno	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Dale Johnston	Anita Neville	Alan Tonks	
Raymonde Folco	Gurbax Malhi	Carol Skelton		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Rahim Jaffer	Jim Pankiw
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	Charlie Penson
Rob Anders	Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Scott Reid
André Bachand	Paul Forseth	Wendy Lill	John Reynolds
Roy Bailey	Christiane Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Leon Benoit	Marcel Gagnon	James Lunney	Jean-Yves Roy
Rick Borotsik	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Werner Schmidt
Diane Bourgeois	Jocelyne Girard-Bujold	Preston Manning	Monte Solberg
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Scott Brison	Peter Goldring	Inky Mark	Darrel Stinson
Andy Burton	Jim Gouk	Keith Martin	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Gurmant Grewal	Pat Martin	Myron Thompson
Bill Casey	Deborah Grey	Philip Mayfield	Vic Toews
Rick Casson	Art Hanger	Grant McNally	Stéphan Tremblay
David Chatters	Richard Harris	Réal Ménard	Maurice Vellacott
Joe Clark	Loyola Hearn	Val Meredith	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	John Herron	Rob Merrifield	Elsie Wayne
Madeleine Dalphond-Guiral	Grant Hill	Bob Mills	Randy White
Stockwell Day	Jay Hill	James Moore	Ted White
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
Antoine Dubé	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Paul Forseth

Marcel Gagnon
John Herron
Gar Knutson

Rick Laliberte
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Maurizio Bevilacqua

Vice-présidents: Nick Discepola
Ken Epp

Sue Barnes
Carolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen

Albina Guarnieri
Rahim Jaffer
Jason Kenney
Sophia Leung

Yvan Loubier
John McCallum
Shawn Murphy
Lorne Nystrom

Pauline Picard
Gary Pillitteri
Monte Solberg

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan

Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale Johnston

Gerald Keddy
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Susan Whelan

Vice-présidents: Walt Lastewka
Charlie Penson

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Bev Desjarlais
Claude Drouin

Jocelyne Girard-Bujold
Preston Manning
Dan McTeague

James Rajotte
Andy Savoy
Brent St. Denis

Chuck Strahl
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers

Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw

Pierre Paquette
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
Denis Paradis

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	John McKay	Myron Thompson	(18)
Michel Bellehumeur	Ivan Grose	Lynn Myers	Vic Toews	
Bill Blaikie	Peter MacKay	Stephen Owen	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	John Maloney	Kevin Sorenson		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	James Rajotte
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	John Reynolds
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Gerry Ritz
André Bachand	Paul Forseth	Richard Marceau	Svend Robinson
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Jim Gouk	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Larry Spencer
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Réal Ménard	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Art Hanger	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Richard Harris	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Loyola Hearn	Bob Mills	Suzanne Tremblay
Bill Casey	John Herron	James Moore	Maurice Vellacott
Rick Casson	Grant Hill	Anita Neville	Tom Wappel
David Chatters	Jay Hill	Deepak Obhrai	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Betty Hinton	Jim Pankiw	Randy White
John Cummins	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	Lynne Yelich
Norman Doyle	Dominic LeBlanc		

LIAISON

Président:

Vice-président:

Peter Adams	Charles Caccia	Charles Hubbard	David Pratt	(17)
Mauril Bélanger	Wayne Easter	Ovid Jackson	Andy Scott	
Maurizio Bevilacqua	Joe Fontana	Clifford Lincoln	Susan Whelan	
Ray Bonin	Bill Graham	Judi Longfield	John Williams	
Bonnie Brown				

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Dennis Mills

Paul Bonwick
Sarmite Bulte
Rodger Cuzner
Claude Duplain

Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Roger Gallaway

John Harvard
Betty Hinton
Wendy Lill

Grant McNally
Caroline St-Hilaire
Tony Tirabassi

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies

Stockwell Day
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: John Cummins
Paul Steckle

Sarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
James Lunney

Bill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Richard Harris
Jacques Saada

Pierre Brien	Michel Guimond	Paul Harold Macklin	John Reynolds	(16)
Marlene Catterall	Jay Hill	Carolyn Parrish	John Richardson	
Cheryl Gallant	Joe Jordan	Geoff Regan	Tony Tirabassi	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Gary Lunn	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	James Lunney	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Peter MacKay	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	John Maloney	Werner Schmidt
André Bachand	Ken Epp	Preston Manning	Carol Skelton
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Inky Mark	Monte Solberg
Sue Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Kevin Sorenson
Michel Bellehumeur	Peter Goldring	Philip Mayfield	Larry Spencer
Leon Benoit	Jim Gouk	Grant McNally	Caroline St-Hilaire
Stéphane Bergeron	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Art Hanger	Rob Merrifield	Paul Szabo
Garry Breitkreuz	John Harvard	Bob Mills	Greg Thompson
Scott Brison	Loyola Hearn	Dennis Mills	Myron Thompson
Andy Burton	John Herron	James Moore	Vic Toews
Chuck Cadman	Grant Hill	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Betty Hinton	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Ted White
Joe Clark	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
John Cummins	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

Pierre Brien	Yvon Godin	Richard Harris	Jay Hill	(5)
--------------	------------	----------------	----------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Bill Blaikie	Michel Guimond	Jay Hill	Marcel Proulx	(6)
Garry Breitkreuz				

SANTÉ

Président: Bonnie Brown

Vice-présidents: Reg Alcock
Rob Merrifield

Diane Ablonczy	Jeannot Castonguay	James Lunney	Judy Sgro	
André Bachand	Brenda Chamberlain	Réal Ménard	Yolande Thibeault	(16)
Colleen Beaumier	Stan Dromisky	Hélène Scherrer	Judy Wasylycia-Leis	
Diane Bourgeois				

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Gerald Keddy	James Rajotte
Rob Anders	Ken Epp	Jason Kenney	Scott Reid
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	John Reynolds
Roy Bailey	Paul Forseth	Peter MacKay	Gerry Ritz
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Preston Manning	Werner Schmidt
Bernard Bigras	Jocelyne Girard-Bujold	Richard Marceau	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Pat Martin	Larry Spencer
Andy Burton	Deborah Grey	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Art Hanger	Grant McNally	Chuck Strahl
Bill Casey	Richard Harris	Val Meredith	Greg Thompson
Rick Casson	Loyola Hearn	Bob Mills	Myron Thompson
David Chatters	John Herron	James Moore	Vic Toews
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
John Cummins	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Randy White
Libby Davies	Betty Hinton	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Rahim Jaffer	Joe Peschisolido	John Williams
Norman Doyle	Dale Johnston	Pauline Picard	Lynne Yelich
John Duncan			

SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION

Président: John Williams

Vice-président:

John Bryden	Marlene Jennings	Philip Mayfield	Alex Shepherd	
Roy Cullen	Pat Martin	Shawn Murphy	Greg Thompson	(10)
Odina Desrochers				

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Président: Ovid Jackson

Vice-présidents: James Moore
Marcel Proulx

Reg Alcock	Bev Desjarlais	André Harvey	Val Meredith	(16)
Gerry Byrne	Brian Fitzpatrick	Mario Laframboise	Alex Shepherd	
John Cannis	Peter Goldring	Ghislain Lebel	Paul Szabo	
Joe Comuzzi				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Dale Johnston	Dick Proctor
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Dominic LeBlanc	John Reynolds
Gérard Asselin	Paul Forseth	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Ghislain Fournier	James Lunney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Christiane Gagnon	Peter MacKay	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Preston Manning	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jocelyne Girard-Bujold	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Serge Marcil	Larry Spencer
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Inky Mark	Darrel Stinson
Scott Brison	Deborah Grey	Keith Martin	Peter Stoffer
Andy Burton	Monique Guay	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Art Hanger	Grant McNally	Greg Thompson
Serge Cardin	Richard Harris	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Bob Mills	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Brian Pallister	Randy White
Paul Crête	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day	Charles Hubbard	Joe Peschisolido	Lynne Yelich
Odina Desrochers	Rahim Jaffer		

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

André Bachand	Mac Harb	Réal Ménard	Jacques Saada	(13)
Bernard Bigras	Dominic LeBlanc	Stephen Owen	Carol Skelton	
Libby Davies	Derek Lee			

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
John Bryden
Jane Marie Cordy

Donald Oliver
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Robert Bertrand
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton

Jim Karygiannis
Raymond Lavigne
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden
Sheila Finestone
Céline Hervieux-Payette

Noël Kinsella
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Sue Barnes
Paul Bonwick
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Michel Guimond
Gar Knutson

Robert Lanctôt
Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Jim Pankiw
Tom Wappel
Ted White

(23)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier

Laurier LaPierre
Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Mauril Bélanger
Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
Richard Harris
John Herron
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Scott Reid
Benoît Sauvageau

(25)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers des la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre du Canada
L'hon. Herb Gray	Vice-premier ministre
L'hon. David Collenette	Ministre des Transports
L'hon. David Anderson	Ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Brian Tobin	Ministre de l'Industrie
L'hon. Sheila Copps	Ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	Ministre des Affaires étrangères
L'hon. Paul Martin	Ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	Ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	Ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Allan Rock	Ministre de la Santé
L'hon. Alfonso Gagliano	Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure
L'hon. Martin Cauchon	Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Jane Stewart	Ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	Ministre du Commerce international
L'hon. Lyle Vanclief	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	Ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Ronald Duhamel	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)
L'hon. Claudette Bradshaw	Ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Maria Minna	Ministre de la Coopération internationale
L'hon. Elinor Caplan	Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Robert Thibault	Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Hedy Fry	Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. David Kilgour	Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)
L'hon. Jim Peterson	Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Gilbert Normand	Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Denis Coderre	Secrétaire d'État (Sport amateur)
L'hon. Rey Pagtakhan	Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)

SECRETAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Claude Drouin	du ministre de l'Industrie
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. John McCallum	du ministre des Finances
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Stephen Owen	de la ministre de la Justice et procureur général du Canada
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
Mme Sophia Leung	du ministre du Revenu national
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Marlene Jennings	du ministre de la Coopération internationale
M. Mark Assad	de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 5 octobre 2001

Les travaux de la Chambre

Mme Catterall	6011
Adoption de la motion	6011

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales

M. Dion	6011
Projet de loi C-35. Deuxième lecture	6011
Mme Carroll	6011
M. Grewal	6012
Mme Lalonde	6017
Le Président	6017

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le premier ministre du Canada

M. St-Julien	6018
--------------------	------

L'Action de grâce

M. Goldring	6018
-------------------	------

Ignace-Nicolas Vincent Tsawenhohi

M. Carignan	6018
-------------------	------

L'Agence des douanes et du revenu du Canada

Mme Leung	6018
-----------------	------

Le mois de la sensibilisation au cancer du sein

Mme Torsney	6019
-------------------	------

Le terrorisme

M. Cadman	6019
-----------------	------

La Semaine des travailleurs en services communautaires

M. Castonguay	6019
---------------------	------

La Semaine de sensibilisation des maladies mentales

M. Ménard	6019
-----------------	------

Guy Beaulne

M. Bélanger	6019
-------------------	------

Les Soeurs grises

M. Spencer	6020
M. Myers	6020

Petro-Canada

M. Stoffer	6020
------------------	------

Le Théâtre du Nouveau Monde

M. Bigras	6020
-----------------	------

Collectivités en fleurs

Mme Carroll	6020
-------------------	------

La fiscalité

M. MacKay	6021
-----------------	------

Le Mois de la prévention du mauvais traitement des enfants

Mme Neville	6021
-------------------	------

L'agriculture

Mme Skelton	6021
-------------------	------

QUESTIONS ORALES

La sécurité nationale

M. Day	6021
M. Manley	6021
M. Day	6021
M. Manley	6022
M. Day	6022
M. Manley	6022

L'industrie du transport aérien

M. Moore	6022
M. Colletette	6022
M. Moore	6022
M. Colletette	6022

Les affaires étrangères

Mme St-Hilaire	6022
Mme St-Hilaire	6023
M. Manley	6023
Mme St-Hilaire	6023
M. Manley	6023
Mme Lalonde	6023
M. Manley	6023
Mme Lalonde	6023
M. Manley	6023
M. Robinson	6023
M. Manley	6023
M. Robinson	6023
M. Boudria	6023

Le terrorisme

M. Clark	6024
M. Colletette	6024
M. Clark	6024
M. Pettigrew	6024

La sécurité nationale

M. Chatters	6024
M. Manley	6024
M. Chatters	6024
M. Manley	6024
M. Bergeron	6024
M. Manley	6024
M. Bergeron	6024
M. Manley	6025
M. Day	6025
M. Manley	6025

L'économie

M. Epp	6025
M. Peterson	6025
M. Loubier	6025
M. Peterson	6025
M. Loubier	6025
M. Peterson	6025

Le bois d'oeuvre

Mme Hinton	6025
M. Pettigrew	6026

Mme Hinton	6026
M. Pettigrew	6026
L'emploi	
M. Cannis	6026
M. Tobin	6026
Les affaires étrangères	
M. Blaikie	6026
M. Manley	6026
L'énergie	
M. Blaikie	6026
M. Peterson	6026
Le terrorisme	
M. Strahl	6027
M. Manley	6027
M. Strahl	6027
M. MacAulay	6027
La santé	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6027
M. Rock	6027
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6027
M. Rock	6027
Le Service canadien du renseignement de sécurité	
M. Guimond	6027
M. MacAulay	6028
M. Guimond	6028
M. MacAulay	6028
La défense nationale	
M. Benoit	6028
M. Eggleton	6028
M. Benoit	6028
M. Eggleton	6028
Les pêches et les océans	
M. Tirabassi	6028
M. Dhaliwal	6028
L'immigration	
Mme Yelich	6028
Mme Caplan	6028
Mme Yelich	6028
Mme Caplan	6029
Le Service canadien du renseignement de sécurité	
M. Guimond	6029
M. MacAulay	6029
Le travail	
M. Harb	6029
M. Malhi	6029
La sécurité internationale	
M. Lunn	6029
M. Manley	6029
L'assurance-emploi	
M. Stoffer	6029
Mme Folco	6029
Les IV^{es} Jeux de la Francophonie	
Mme Gagnon (Québec)	6029

Mme Copps	6030
-----------------	------

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
Mme Folco	6030
Les comités de la Chambre	
Justice et droits de la personne	
M. Scott	6030
Finances	
M. Bevilacqua	6030
Pétitions	
La défense nationale	
M. Borotsik	6030
Algoma Steel	
M. Provenzano	6030
Le Code criminel	
M. Breitreuz	6030
La justice	
M. Breitreuz	6030
La Société canadienne des postes	
M. Breitreuz	6031
Questions au <i>Feuilleton</i>	
Mme Folco	6031

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales	
Projet de loi C-35. Deuxième lecture.	6031
M. MacKay	6031
M. Lunn	6032
M. McNally	6033
M. Robinson	6033
Mme Bulte	6035
Motion	6035
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6035
Mr. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6037
Le président suppléant (Mme Bakopanos)	6038
Le président suppléant (Mme Bakopanos)	6038
M. Graham	6038
M. Reid	6039
Le président suppléant (Mme Bakopanos)	6039
M. Reid	6039

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi de l'impôt sur le revenu	
Projet de loi C-209. Deuxième lecture.	6040
M. Macklin	6040
M. Bergeron	6042
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6043
M. Blaikie	6044
M. Borotsik	6045
Le vote est réputé avoir été demandé et différé.	6046

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**